Grand Besançon Métropole

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du jeudi 07 mars 2024

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 29 février 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 7.

La séance est ouverte à 18h11 et levée à 23h00

Etaient présents : **Audeux** : Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET (à partir de la question n° 16), Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 27 incluse), M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n° 28), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 48 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 34 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay** : M. Gilles ORY (à partir de la question n° 9), **Busy** : M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU, **Chaleze** : M. René BLAISON, **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney** : M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins** : M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON, **Chevroz** : M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon** : Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD, **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD, **Devecey** : M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN, **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Franois** : M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille** : Mme Sandrine BOUTARD, suppléante, **Gennes** : M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND, **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod** : M. Hugues TRUDET (à partir de la question n° 13), **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle** : M. Daniel HUOT, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à partir de la question n° 5), **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET, **Pirey** : M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey** : M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN, **Serre-Les-Sapins** : Mme Valérie BRIOT, suppléante (jusqu'à la question n° 20 incluse) puis M. Gabriel BAULIEU (à partir de la question n° 21), **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes** : M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley** : M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX, **Besançon** : Mme Frédérique BAEHR, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, **Beure** : M. Philippe CHANEY, **Boussières** : M. Eloy JARAMAGO, **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux** : M. Romain VIENET, **Chaucenne** : M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET, **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK, **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS, **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD, **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray** : M. Vincent FIETIER, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME, **Novillars** : M. Bernard LOUIS, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Didier PAINEAU

Procurations de vote : **Besançon** : Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, Mme Annaïck CHAUVET à M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Benoit CYPRIANI à Mme Françoise PRESSE, M. Cyril DEVESA à Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT à Mme Claude VARET, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n° 28), M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Valérie HALLER à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 27 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n° 49), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, Mme Carine MICHEL à M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n° 35), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n° 14), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH, M. Nathan SOURISSEAU à M. François BOUSSO, Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Christine WERTHE à M. Saïd MECHAI, **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET à Mme Marie ZEHAF, **Larnod** : M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN (jusqu'à la question n° 12 incluse), **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE à M. René BLAISON, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS à M. Emile BOURGEOIS, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ à M. Benoît VUILLEMIN, **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA à M. Daniel HUOT, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME à M. Florent BAILLY, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henry BERMOND, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bonsoir. Je vous invite à vous installer, s'il vous plaît, mesdames et messieurs. Je vous propose de commencer la séance.

PRÉAMBULE

Présentation de l'INSEE par Bertrand KAUFFMANN Directeur Régional de l'INSEE Bourgogne-Franche-Comté

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je remercie Monsieur KAUFFMANN d'être présent ce soir. Nous avions déjà fait cet exercice l'année dernière. Je trouvais intéressant et important que nous puissions régulièrement avoir cette restitution des études de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques). En effet, cela se fait maintenant au long cours, mais vous allez nous réexpliquer cela et nous donner les éléments qui nous permettent d'avoir une visibilité sur la manière dont évolue un territoire, dont il évolue lui-même et dont d'autres évoluent. Il est toujours intéressant de comprendre les mécanismes dans lesquels nous nous inscrivons.

Je vous propose donc de vous donner la parole dès à présent.

M. KAUFFMANN.- Merci, Madame la Présidente. Merci beaucoup. Merci à toutes et à tous. Je vais commencer par vous remercier, Madame la Présidente, de m'accueillir dans votre instance. Comme je le dis régulièrement, la statistique n'est utile que si l'on s'en sert. C'est en utilisant nos chiffres que vous pouvez éclairer de manière fiable les politiques publiques que vous menez. Je remercie également tous les maires, parce que toutes les données que je vais vous présenter sont issues du recensement de la population que nous réalisons par un cycle tournant, mais je ne rentrerai pas dans les détails. Je sais que parfois, les collectes sont compliquées, que l'on a parfois affaire à des concitoyens pas toujours très disposés. Je voulais vraiment remercier très sincèrement tous les maires qui se mobilisent au fil des années pour nous permettre de collecter ces données. Merci beaucoup à vous.

Je sais que vous avez déjà une journée derrière vous, qu'il est un peu tard, mais je vais commencer par quelques équations. Je vous rassure, ce ne sera pas très compliqué. Pour calculer l'évolution de la population, nous partons d'un point de référence, le recensement. Le dernier chiffre que nous avons est comparé à la population en 2015 et nous le faisons évoluer selon les composantes de solde naturel et de solde migratoire. À quoi ces soldes correspondent-ils ? Le solde naturel est la différence entre les naissances et les décès et le solde migratoire est la différence entre les arrivées et les départs. Si vous avez compris cela, vous avez déjà 50 % des compétences pour être directeur régional de l'INSEE. Tout est fait. Qu'est-ce que cela dit sur le territoire de GBM ? Cela dit que nous partions d'une population de 192 816 habitants en 2015, que vous avez un solde naturel positif, c'est-à-dire qu'il y a 3 610 naissances de plus que de décès, que votre solde migratoire est de 1 068, c'est-à-dire que les personnes venues s'installer sur le territoire de GBM sont plus nombreuses (1 068) que les personnes qui l'ont quitté pour aller ailleurs. Par conséquent, la population est passée de 192 816 à 197 494, soit une population en augmentation. Je vous précise que c'est sur six ans. Normalement nous sommes sur un cycle quinquennal, mais nous avons eu une année blanche en 2021 à cause de la crise sanitaire.

Si je regarde maintenant dans le rétroviseur, entre 2010 et 2015, les chiffres sont les suivants. Nous sommes passés de 189 980 habitants en 2010 à 192 816 en 2015, avec un solde naturel qui a toujours été positif, mais qui est plus faible, et un solde migratoire déficitaire, c'est-à-dire qu'entre 2010 et 2015, les personnes qui ont quitté GBM sont plus nombreuses que celles qui sont arrivées sur le territoire. Dans la mesure où nous sommes sur cinq ans, si nous calculons en évolution annuelle, aujourd'hui, l'évolution de la population de Grand Besançon est de +0,4 %. En comparaison, ce taux est :

- de +0,3 % pour le Doubs,
- stable pour la Franche-Comté,
- de -0,1 % pour la Bourgogne-Franche-Comté,
- de +0,9 % pour Pontarlier,
- de +0,4 % pour Dijon,
- de -0,8 % du côté de Nevers.

Les situations sont donc relativement contrastées.

Aujourd'hui, il faut retenir que la croissance démographique de Grand Besançon se fait pour les trois quarts par le solde naturel et pour un quart par le solde migratoire.

Si je regarde la période 2010-2015, le solde naturel était plus élevé — je vous en expliquerai les raisons — et le solde migratoire était déficitaire et complètement inversé. La croissance s'est donc raffermie. Pourquoi votre solde naturel a-t-il diminué ? Je ne vais pas dire qu'il s'est « effondré », parce qu'il reste positif. Vous avez sur cette courbe l'évolution des naissances et des décès de Grand Besançon. Tendanciellement, il y a de moins en moins de naissances, car les jeunes couples ne font pas, ou ils font peu d'enfants, ou plutôt ils font moins d'enfants que les générations précédentes, ou ils les font plus tard. En tout cas, ils en font moins, ils se séparent. Par ailleurs, malgré les gains d'espérance de vie, tendanciellement, le nombre de décès augmente, car nous avons maintenant des générations nombreuses du baby-boom, celles-ci arrivent à des classes d'âge avancé, ce que l'on appelle peu affectueusement le « papy-boom ». Vous avez une légère hausse du nombre de décès en 2020 liée à la crise sanitaire, que vous identifiez bien sur la courbe orange.

Vous devez retenir qu'en 2004, il y avait 1 200 naissances de plus que de décès, alors qu'aujourd'hui, nous sommes à +120. Bientôt, sans être Madame Irma, les courbes se croiseront, c'est-à-dire qu'il y aura plus de décès que de naissances. En Bourgogne-Franche-Comté, les courbes se sont croisées en 2015, c'est-à-dire qu'il y avait autant de naissances que de décès, alors qu'aujourd'hui, nous sommes dans un déficit naturel sur l'ensemble de la région. Néanmoins, cela reste positif pour l'instant, ce qui est très bien si l'on a une vision de croissance. C'est très mal si l'on a une vision malthusienne, mais peu importe, je ne rentre pas dans le débat. Dans cette affaire, il faut bien comprendre que tout cela est dépendant de l'indice conjoncturel de fécondité. Ne retenez pas le terme. L'indice conjoncturel de fécondité correspond au nombre moyen d'enfants par femme, ce qui est peut-être plus simple. Aujourd'hui, il s'aventure autour de 1,8 enfant par femme. On se demande toujours à qui correspond ce 0,8, mais c'est une moyenne.

Sur ce graphique, vous avez le nombre moyen d'enfants par femme ou l'indice conjoncturel de fécondité pour trois zones, le Doubs, la Haute-Saône et le Territoire de Belfort, origines principales des personnes qui vivent sur votre territoire. Il faut voir que cet indice conjoncturel de fécondité a connu une forte baisse après les années 73, après le premier choc pétrolier, pour atteindre son point le plus bas en 1990. Il est remonté dans les années 2000 et il rebaisse, ce que vous voyez sur le graphique que vous avez sous les yeux. En résumé, en 1990, vous avez une baisse de la fécondité due à la crise économique, à la crise mondiale. En effet, on ne fait plus trop d'enfants. Or il faut 30 ans entre la naissance des gens et le moment où ils commencent à avoir des bébés. En effet, l'âge moyen à la maternité est de 30 ans. Si l'on additionne 30 à 1990, cela nous amène dans les années 2020. Cela signifie qu'en 1990, les classes d'âge étaient relativement restreintes, puisque l'on a fait moins de jeunes filles et de jeunes garçons, et 30 ans plus tard, ces nombres restreints de jeunes filles et de jeunes garçons peuvent faire des enfants, mais comme il y en a moins, mathématiquement, ils font moins d'enfants. Nous avons donc quelques années devant nous où nous pouvons nous dire que les classes d'âge sont plus nombreuses, mais cela baisse de nouveau en 2020. C'est un peu le phénomène représenté ici. C'était juste pour vous faire un peu de prospective.

Sur les deux cartes suivantes, vous avez l'évolution de la population avec à droite l'évolution de la population entre 2015 et 2021. Les zones bleues sont en perte démographique et lorsqu'elles sont en rouge orangé, elles gagnent de la population. Vous avez à gauche la même carte sur la période précédente (2010-2015). Il ne s'agit pas de regarder ce qu'il se passe dans le détail, mais vous voyez que la carte s'est « refroidie », ce que je disais la dernière fois que nous nous sommes vus. En effet, il y a de plus en plus de zones bleues. Cela signifie que la démographie française se ralentit, parce que le solde naturel ralentit, c'est-à-dire qu'il y a de plus en plus de décès et de moins en moins de naissances. Aujourd'hui, les zones de forte croissance sont grosso modo la façade atlantique, la façade méditerranéenne, le couloir rhodanien, le franco-genevois, un peu l'Alsace, un peu l'Île-de-France, mais c'est un peu moins la Bourgogne-Franche-Comté.

Si je zoome, vous avez le même style de carte sur votre territoire, avec à droite la période 2015-2021. Vous voyez que la croissance démographique se situe sur Maîche, Chapelle-des-Bois, le Grand Besançon et vous avez une espèce de « croissant fertile » entre Rioz, Marnay en passant par Saint-Vit, peut-être jusqu'à Arc-et-Senans. Le reste du territoire est plutôt en stagnation, voire en perte démographique. Si vous regardez la carte de gauche sur la période précédente 2010-2015, vous voyez que la carte est beaucoup plus « chaude », avec des zones de plus forte croissance. C'est la même

chose autour de la bande frontalière, mais je ne vous explique pas pourquoi, vous le savez. Encore une fois, vous avez ces « croissants fertiles ». C'est vrai que c'est plutôt le Doubs que l'Euphrate, mais nous sommes dans la thématique.

En résumé, la croissance démographique existe toujours sur votre territoire. Moi qui voyage dans toute la région, je peux vous dire que ce n'est pas le cas partout. Cette croissance reste forte et basée sur le solde naturel. Si nous regardons sur une longue période, vous avez tout en haut l'évolution démographique du Grand Besançon depuis 1962, de 119 000 à 197 000 habitants et en base 100, le Doubs, Besançon et la Bourgogne-Franche-Comté. Il faut retenir que sur cette longue période de 60 ans, le Grand Besançon a connu une croissance trois fois plus rapide que l'ensemble de la région, ce qui n'est pas le cas partout.

Je passe maintenant au solde migratoire qui correspond à la différence entre les arrivées et les départs. Vous avez sur la carte les soldes migratoires des régions par rapport à Grand Besançon Métropole. Lorsque les zones sont en rouge, vous avez plus de personnes de cette région qui viennent s'installer sur GBM que de personnes de GBM qui vont s'installer dans cette région. Votre solde migratoire est positif avec les Hauts-de-France et le reste de la Bourgogne-Franche-Comté, c'est-à-dire que vous « piquez » les habitants aux Hauts-de-France plus que vous n'en donnez. Sur l'ensemble de la région, le nombre d'habitants que vous « piquez » sur l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté est plus important que le nombre d'habitants de GBM qui vont habiter ailleurs. Cela dit, vous voyez que majoritairement, le solde migratoire est déficitaire avec les autres régions, notamment le Grand Est, l'Occitanie et l'Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans cette affaire, il faut bien voir que sur une année — nous sommes sur des mouvements sur une année — en moyenne, 95 % de vos habitants ne bougent pas, ce que l'on peut appeler « les stables » dans le restant de la présentation. Tous les mouvements résidentiels que nous voyons, des personnes qui partent d'un endroit pour aller s'installer dans un autre, ce sont des mouvements de faible distance. En effet, certains vont s'installer ailleurs, mais majoritairement, les gens viennent de très près et restent très près de leur zone de départ. Pour illustrer cela, vous avez deux statistiques : six mouvements sur dix se font depuis ou vers GBM, et nous ne sommes que sur 5 % de gens qui bougent. Par conséquent, six mouvements sur dix impliquent sur Grand Besançon soit un départ, soit une arrivée. De plus, cinq mouvements sur dix se font entre les quatre départements de l'ex-Franche-Comté (le Territoire de Belfort, le Jura, le Doubs et la Haute-Saône). Ce sont donc vraiment des mouvements de proximité.

Qui part ? Qui vient ? Vous avez sur ce graphique le solde migratoire par âge. Quand c'est bleu, vous attirez plus de personnes de cette classe d'âge que vous n'en voyez partir et quand c'est orangé, vous avez plus de personnes de cette classe d'âge qui partent qu'elles n'arrivent, soit un solde migratoire négatif. Grand Besançon est un territoire attractif pour les 15-20 ans — je n'ai pas l'impression de vous révéler des choses extraordinaires — notamment parce que vous attirez des élèves, des étudiants. En revanche, le Grand Besançon voit partir plus de jeunes actifs ou des personnes qui ont fini leurs études qu'il n'en voit arriver. Par conséquent, entre 22, 23 et 40 ans, il y a un déficit migratoire. Certes, il n'est pas énorme, mais il est réel. Le seul souci que nous pouvons voir dans cette affaire est que c'est dans cette classe d'âge que l'on fait des enfants, entre 30 et 40 ans, parfois plus tard, mais c'est relativement rare, ce qui explique que le déficit migratoire porte aussi sur les 0-5 ans, les gens que vous voyez arriver chez vous faisant leurs enfants en partie hors de GBM.

Vous avez ensuite plein de chiffres. Je ne serais pas directeur de l'INSEE si je ne vous en donnais pas beaucoup. Cela fait partie de ma fiche de poste. Je ne vous les ai pas mis pour vous noyer de chiffres, mais simplement pour que vous les ayez et pour que vous puissiez vous y référer après. J'imagine que la présentation sera transmise à l'ensemble des membres du Conseil par la suite.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bien sûr.

M. KAUFFMANN.- OK. C'est simple. Vous avez :

- dans les deux premières colonnes, le profil des nouveaux arrivants,
- dans la colonne du milieu, les stables,
- dans la colonne de droite, la population totale.

Je vous explique la première ligne. Dans le Grand Besançon, 53 % des nouveaux arrivants ont entre 15 et 24 ans, 28 % entre 25 et 39 ans, etc. Il faut regarder la surreprésentation. En effet, dans les

nouveaux arrivants, vous avez beaucoup d'élèves et étudiants de 15-24 ans, plus que dans la population des stables. Les personnes plus stables, donc les moins mobiles, que celles qui arrivent sont âgées de 40 ans et plus, ce que nous venons de voir. Par rapport à la structure des stables, vous accueillez un peu plus de chômeurs, mais ce n'est pas fondamental. De plus, parmi les stables, nous retrouvons plus de brevets des collèges et plus de CAP ou BEP que des gens très diplômés, ce qui est normal, puisque vous voyez arriver des élèves et des étudiants qui ne sont pas forcément diplômés. C'est donc logique que les stables soient proportionnellement nombreux.

Vous avez une dernière donnée concernant les nouveaux arrivants. Les étudiants et les élèves sont en surreprésentation dans les nouveaux arrivants par rapport aux stables. Sans surprise, les retraités (couples ou personnes seules), qui sont peu mobiles, sont surreprésentés dans les stables par rapport aux nouveaux arrivants. J'ai montré les mêmes tableaux au maire d'Autun dans le Morvan qui voit arriver de nombreux retraités. En effet, ils ont une proportion plus importante de retraités parmi les nouveaux arrivants que parmi leurs stables, mais c'est un peu la vocation du territoire. Sans surprise, peu de gens arrivent et se déclarent propriétaires, ce qui est normal, parce que lorsque vous arrivez dans un territoire, vous passez par un parcours résidentiel où vous êtes d'abord locataire et vous achetez par la suite. En revanche, 55 % des nouveaux arrivants se logent dans le parc privé et pas dans le parc social. Ce sont plutôt des ménages d'une personne, ce qui est normal, puisque ce sont des étudiants.

Vous avez ensuite une sous-représentation des couples avec enfants et des familles monoparentales dans les nouveaux arrivants, c'est-à-dire que certes, vous attirez des couples avec ou sans enfants et des familles monoparentales, mais en proportion des stables, ils ne sont pas surreprésentés. Nous avons regardé les nouveaux arrivants dans un sens. Regardons maintenant dans l'autre sens, les partants. Auparavant, je dois vous signaler un petit détail de méthode. Les deux tableaux des partants et des arrivants ne sont pas forcément comparables, parce que, grâce à vos efforts lors du recensement, les arrivants sont tous interrogés et vus. En revanche, dans les partants, je ne vois que ceux qui restent en France, c'est-à-dire que si mon collègue de Bretagne interroge quelqu'un à Brest qui lui dit « avant, j'habitais à Saint-Vit », OK, nous parvenons à le revoir. En revanche, l'INSEE ne faisant pas le recensement aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Suisse, en Allemagne ou en Italie, un étudiant qui aurait fait ses études dans le Grand Besançon et qui serait parti par la suite poursuivre ses études à l'étranger est perdu. Les deux chiffres ne peuvent donc pas totalement être mis en miroir. J'espère que j'ai été clair.

Qui part de GBM et qui reste en France ? Puisqu'il faut le lire ainsi. Ce sont des lycéens et des étudiants (15-24 ans) et des gens dans les premières années de leur vie active (25-39 ans), les autres classes d'âge étant plutôt stables. Dans les partants, je ne vais pas tout détailler, mais vous pouvez regarder. C'est un peu le même diagnostic que sur Dijon. Vous formez les élèves étudiants, mais par la suite, dans les masters, vous avez du mal à les retenir et les personnes diplômées en master ou plus sont plus nombreuses que celles dans la population des stables.

Vous avez enfin une dernière diapositive concernant les partants. Qui part en plus grande proportion ? Les cadres, les professions intellectuelles supérieures, sans surprise les étudiants et les élèves, les retraités étant plutôt stables. Partent également les ménages d'une personne (étudiants). Sont plutôt stables les couples avec enfants et les familles monoparentales qui sont surreprésentés dans les stables et donc sous-représentés dans les partants.

Voilà grosso modo ce que je pouvais vous dire des évolutions récentes. Je passe une dernière offre de service. Je rappelle que toutes ces données sont issues des données du recensement que vos agents recenseurs vont collecter dans vos communes. L'INSEE étant un service public, vous avez un accès gratuit et presque illimité à toutes les statistiques que nous pouvons produire, qui sont sur vos territoires. Il ne faut donc pas hésiter à faire appel à nous pour avoir ces statistiques. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous remercie beaucoup de cet éclairage, parce qu'effectivement, c'est toujours important de comprendre aussi les mécanismes qui se cachent derrière chacun des chiffres. Y aurait-il des questions ?

M. COUDRY.- Dans le graphique sur l'attractivité, il y a une chose que je ne comprends pas. Elle démarre de 15 à 20 ans. Pourquoi serait-elle attractive par exemple pour les 15-18 ans ? Ils viennent forcément avec leurs parents. Le pic d'arrivants que nous avons concerne les 15-22 ans.

M. KAUFFMANN.- Je ne suis pas sûr de comprendre. Un étudiant peut arriver sans ses parents.

M. COUDRY.- Oui, mais à 15 ans ?

M. KAUFFMANN.- À 15 ans, cela peut être des lycéens qui viennent en internat.

M. COUDRY.- Il y a un très grand pic à partir de 15 ans. C'est pour cela qu'entre 15 et 18 ans, je m'interroge quant aux raisons de cette grande attractivité. Les connaissez-vous ?

M. KAUFFMANN.- Je ne saurais pas totalement l'expliquer.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais juste émettre des pistes. Nous avons cinq CFA (Centres de Formation des Apprentis) sur notre territoire. Nous avons aussi l'école de production qui peut s'ouvrir à des très jeunes, l'apprentissage qui peut faire venir des gens très jeunes. Il y a les internes, évidemment. Cela veut dire que nous sommes un territoire comportant de nombreuses structures de formation, par exemple les CAP, ce qui est important. Ensuite, il faut regarder ce que cela représente en termes de chiffres.

M. KAUFFMANN.- Il y a 5 000 15-24 ans.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce chiffre ne m'étonne pas. Comme je vous le dis, lorsque vous commencez à calculer, il y a les jeunes aussi issus de territoires limitrophes qui viennent dans nos collèges et lycées, dans les centres de formation. C'est peut-être la raison pour laquelle nous arrivons à ce genre de chiffre.

M. COUDRY.- Pour l'université, on comprend bien, mais si l'on est très pourvu en CFA...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous avons de nombreux apprenants sur notre territoire. Une chose est certaine. Heureusement que nous avons ces filières apprenantes, c'est-à-dire de formation, qui nous permettent d'alimenter aussi notre territoire avec des jeunes.

M. MICHAUD.- J'ai une question concernant la tranche d'âge des 20-40 ans qui ont tendance à quitter le territoire. Il serait intéressant de voir la répercussion sur les territoires voisins, si les gens s'en vont sur des territoires proches autour de nous. C'est certainement le cas par rapport au patatoïde orangé, mais c'est intéressant à connaître pour notre territoire, étant en charge de l'aménagement du territoire, par rapport à notre offre foncière, pour voir si cela a un impact pour connaître les raisons de ces départs. Il y a sûrement une raison pour laquelle les personnes de cette tranche d'âge quittent le territoire.

M. KAUFFMANN.- Je ne peux pas vous répondre ce soir, mais je m'engage à vous produire une petite note que je ferai passer à Madame la Présidente. Je pense que pour une partie de ce que nous voyons, des jeunes commencent leurs études dans des centres universitaires de Grand Besançon et Dijon Métropole et partent par la suite pour des études plus longues (bac +5 et plus). Je pense qu'une partie des étudiants part. Cela dit, tout le monde ne fait pas un master. Il faudrait regarder sur la tranche 20-40 ans où ils sont partis. C'est probablement autour de Grand Besançon Métropole, comme je l'ai montré sur les « croissants fertiles » du Tigre et de l'Euphrate, du Doubs et de la Loue, et une autre partie part probablement vers les gros pôles d'emplois que sont l'Auvergne-Rhône-Alpes (Lyon), Paris ou l'Occitanie. Il faudrait un peu décortiquer tout cela pour voir parmi ces partants, combien restent dans l'hinterland de Grand Besançon et combien partent vraiment loin. Je vous préparerai cela.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Avez-vous d'autres questions ?

Mme PRESSE.- J'ai une question concernant l'attractivité de GBM. La population est de 196 000 habitants, je crois, au dernier recensement, mais en réalité, c'est la population INSEE. Pourrait-on connaître la population jour de notre territoire ? Cela montrerait l'attractivité et l'essor économique de notre territoire en particulier, et cela nous permettrait aussi de comprendre les chiffres de consommation par rapport à notre plan Climat, puisque ces personnes résidant toute la journée

consomment, utilisent des transports, fabriquent des déchets, etc. Il serait donc intéressant pour nous d'avoir ce chiffre. L'auriez-vous ?

M. KAUFFMANN.- Non, car nous n'avons pas mis de puce RFID (radio-identification, de l'anglais « Radio Frequency Identification ») sur chacun d'entre nous, et il n'y a aucune ironie dans mes propos. Connaître au jour le jour la population qui réside dans un territoire est impossible. Les gens vont et viennent pour une formation, pour le travail, et ils repartent. Non, il n'y a pas de chiffres plus précis que ce que nous avons là. Pour essayer de répondre à votre question, il y a eu des tentatives d'utiliser les données Orange de téléphonie mobile — si je faisais un sondage à la main levée en demandant qui n'a pas de téléphone mobile, je pense que peu de mains resteraient sur leur pupitre — pour essayer de mesurer la population présente à un moment. Cela était utile lorsqu'il y avait des manifestations touristiques, des concerts, pour voir vraiment quelle était la population présente. Cela étant, nous n'avons pas de moyens plus précis que celui-ci que de connaître la population à un instant T.

Les gens naissent, décèdent, partent, viennent, heureusement en toute liberté sur le territoire. Je suis donc bien en peine pour répondre à cette question de population présente à un instant T. Non, cela n'existe pas. En revanche, je veux bien concevoir que les chiffres sont un peu anciens. Là, nous avons des chiffres de 2021 que nous avons publiés fin 2023. L'INSEE est en train de faire des travaux méthodologiques et nous espérons pouvoir publier des données avec un an de plus, c'est-à-dire uniquement avec un écart de deux ans. Nous essayons de faire ces calculs, mais cela reste relativement complexe.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui souhaite intervenir ?

Mme ÉTÉVENARD.- Merci de cette présentation. Vous parlez des familles monoparentales. Le recensement a eu lieu en 2020, au moment de la crise. Entretemps, il y a eu des confinements et tout ce que cela a dû représenter pour le poids des familles. Avez-vous quelques prospectives — nous en avons par rapport à la CAF — quant à une augmentation des familles monoparentales ? Par ailleurs, j'aimerais connaître la façon dont sont recensés les enfants. En effet, 12 % sont en garde alternée. Comment sont-ils recensés lorsqu'ils vivent une semaine sur deux chez l'un des parents et l'autre semaine chez l'autre ?

M. KAUFFMANN.- Oui, il y a une hausse tendancielle du nombre de familles monoparentales avec à leur tête des femmes dans 80 % des cas, les unions étant de plus en plus labiles, de moins en moins solides. Les gens ne se marient pas ou peu, ils se séparent de plus en plus en plus rapidement. Par conséquent, nous avons une population de familles monoparentales en augmentation, avec — vous le savez, madame — des taux de pauvreté de l'ordre de 30 %, contre 13 % pour la population générale. Ce sont donc des problématiques très particulières.

Concernant votre question des enfants en garde alternée (pure garde alternée 50-50), le recensement s'étalant sur quatre ou cinq semaines, nous les comptons là où ils dormaient la première nuit où nous avons démarré le recensement, soit le 18 janvier cette année, de mémoire. Nous demandons donc si les enfants sont en garde alternée et si tel est le cas, où ils dormaient le 18. Cela permet de les compter à un seul endroit. Cela étant, le recensement étant anonyme et par sondage, je ne vous cache pas que si chacun des deux parents déclare ses enfants chez lui, nous n'avons aucun moyen de contrôle. Cependant, c'est la règle que nous appliquons.

M. LAIDIÉ.- Je m'interroge sur la question des masters. Vous avez évoqué le cas des masters sur Grand Besançon Métropole et sur Dijon. Vous disiez que le solde était a priori négatif, et qu'en tout cas, les étudiants partaient pour faire leur master. À l'UFR de SJEPG (Sciences Juridiques, Économiques, Politiques et de Gestion), nous constatons que l'herbe étant toujours plus verte chez le voisin, les étudiants ont tendance à partir, le voisin étant plus lointain que Dijon et la Bourgogne. En revanche, en termes d'effectifs, nos masters sont toujours aussi attractifs. Les étudiants viennent de plus loin, d'ailleurs, et nous avons toujours le même nombre d'étudiants. Je ne sais pas comment réfléchir à cela par rapport au solde. Telle est ma réflexion.

M. KAUFFMANN.- Je ne sais pas si c'est une question ou une remarque, mais il n'y a pas forcément de réponse. Il faut bien voir aussi qu'un phénomène générationnel fait qu'une certaine classe d'âge arrive de plus en plus à des études supérieures. Avant, avec le bac, on était le roi de son village. Je ne dis pas que tout le monde a le bac aujourd'hui, je ne vais pas faire mon vieux « réac' ». Même si les

générations sont en attrition, de plus en plus de jeunes arrivent. C'est donc peut-être normal que les jeunes poussent leurs études, parce que l'on sait que plus on est diplômé, plus on est protégé contre le chômage, ce que les jeunes ont bien compris, et les filles aussi. En effet, auparavant, les femmes étaient assez peu diplômées et elles le sont de plus en plus aujourd'hui.

M. BODIN.- Ma question est un peu corolaire à celle de mon collègue. J'ai trouvé une statistique d'il y a dix ans, comme quoi la région Franche-Comté était la plus industrielle de France. Le poids de l'industrie en termes d'emploi était le plus élevé rapporté à la population. C'est toujours le cas pour la Bourgogne-Franche-Comté. Il y avait une autre caractéristique sur cette même région : le pourcentage de cadres était le plus faible. En résumé, est-ce toujours d'actualité ? Cela revient un peu à la question de Franck LAIDIÉ. On forme des gens à bac+5. Mais n'y a-t-il pas un manque d'emplois de ce type à l'intérieur de notre agglomération ou de notre région ?

M. KAUFFMANN.- Je vais essayer de faire court, parce que la réponse est complexe.

Avant j'étais en poste en Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) et on disait qu'elle était la première région industrielle de France. Je suis arrivé en Bourgogne-Franche-Comté et on m'a dit « c'est la première région industrielle de France ». C'est comme le cœur de l'Europe. Pourquoi dit-on cela ? Parce que pour l'Auvergne-Rhône-Alpes, c'était en nombre, et en Bourgogne-Franche-Comté, on regardait en termes de parts de l'emploi. Petit marketing territorial ! Oui, pour l'industrie, cela baisse. Dans ces affaires d'emplois industriels, il faut bien comprendre qu'il y a quelques dizaines d'années, les industries intégraient tous les métiers (femmes de ménage, comptables, logisticiens, chauffeurs). Aujourd'hui, nous avons une tertiairisation de l'économie, c'est-à-dire que tous ces métiers (comptables, femmes de ménage, employés chargés de la logistique, chauffeurs routiers) sont délégués à des entreprises extérieures à l'entreprise industrielle elle-même. Par conséquent, cette tertiairisation entraîne mécaniquement une baisse de l'emploi, les entreprises des secteurs tertiaires gagnant de l'emploi. C'est le premier point.

Deuxièmement, je n'apprends rien à personne en disant qu'il y a deux phénomènes. Il y a la délocalisation. En effet, certaines entreprises produisent dans des pays à bas coûts, ce qui fait baisser l'emploi industriel. Par ailleurs, nous avons des gains de productivité — et heureusement — qui font que nous produisons tout autant, voire plus, avec de moins en moins de personnels. Tout cela induit une baisse de l'industrie, ce qui fait que la Bourgogne-Franche-Comté reste aujourd'hui un bastion industriel extrêmement fort.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cela répond-il à ta question ?

M. BODIN.- Pas tout à fait. Je demandais si cette industrie n'était pas sous-encadrée en termes de nombre de postes de cadre.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Benoît VUILLEMIN souhaite apporter un autre élément.

M. VUILLEMIN.- Pour rebondir sur la question très intéressante de Nicolas BODIN, n'y a-t-il pas une corrélation aussi avec la perte de certains sièges sociaux ? Généralement, les cadres travaillent dans les grandes entreprises, et particulièrement aux sièges sociaux. A-t-on perdu ou gagné des sièges sociaux de grandes entreprises à Besançon ? Y a-t-il une corrélation avec la diminution du nombre de cadres ?

M. KAUFFMANN.- Madame la Présidente, si vous m'y autorisez, j'utilise mon joker. Honnêtement, je ne saurais pas répondre à cette analyse. Je ne sais pas, parce que nous avons tous types d'industries. Est-ce plus une affirmation qu'une question ?

M. VUILLEMIN.- Non, c'est une question.

M. KAUFFMANN.- Je ne saurais pas dire. Je n'ai pas en tête et je vous dirais des bêtises si je répondais à cette question. Nous pouvons regarder où sont les sièges sociaux et les taux d'encadrement. Il est certain qu'il faudra neutraliser l'Île-de-France, les activités de R&D et les sièges sociaux des grandes entreprises étant plutôt situés en Île-de-France. Il faudrait donc comparer GBM à des métropoles comparables. Nous allons regarder. Je vous apporterai une précision, mais pas ce soir.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous remercie. De toute façon, s'aventurer à présenter des chiffres et pouvoir répondre aux questions, c'est évident que l'on va vous interroger sur des chiffres que vous n'avez pas. Cela étant, vous voyez l'intérêt que nous portons à ce que vous nous présentez, parce que nous avons besoin de comprendre comment fonctionne notre territoire et quels leviers devraient pouvoir être animés pour voir si nous pourrions réorganiser les flux tels que vous les avez décrits, si cela a un intérêt. Quant à la question de l'encadrement, ce sujet nous interroge, mais nous devrons regarder et comparer avec des choses comparables. Même lorsque les sièges se déplacent, dans la mesure où l'habitude de voir perdre un certain nombre d'effectifs dans les sièges, dans les structures, même sur les services de l'État s'est prise depuis quelques années, je ne suis pas sûre que cela soit si significatif que cela. Cependant, cela peut être effectivement intéressant.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous remercie beaucoup, Monsieur KAUFFMANN, pour cette présentation que vous nous avez faite.

Applaudissements.

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 09 novembre 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous devons d'abord procéder à la vérification du quorum même si nous l'avons sans difficulté. Je vous ai communiqué les pouvoirs. Nous devons maintenant nommer un secrétaire de séance. Je vous propose Didier PAINEAU s'il en est d'accord. Merci.

Je vous invite à approuver le procès-verbal du Conseil du 14 décembre 2023. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci beaucoup.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- **ouvre la séance du Conseil,**
- **procède à la vérification du quorum,**
- **annonce les pouvoirs reçus pour la séance,**
- **invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.**

A l'unanimité, Le Conseil de Communauté :

- **nomme Didier PAINEAU secrétaire de séance,**
- **approuve le procès-verbal du Conseil du 14 décembre 2023.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

2. Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question et dans la mesure où il s'agit d'une prise de connaissance, je vous propose de passer au rapport n° 3.

Le Conseil de communauté prend connaissance de l'état des décisions du Bureau dans le cadre de ses délégations du Conseil.

3. Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires sur ces décisions ?

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Présidente. Je souhaite avoir des compléments d'information sur le chapitre 2 en matière de marchés publics concernant l'appui au conseil en mobilité à hauteur de 39 000 € HT sur quatre ans de l'association Les Manivelles à Besançon. En quoi les services de Grand

Besançon Métropole ne sont-ils pas suffisamment charpentés pour faire l'appui au conseil en mobilité ? Je souhaite avoir des informations complémentaires. Merci.

Mme ZEHAF.- Notre conseil en mobilité travaille sur tout GBM. Il est en train de travailler sur les plans de mobilité entreprises. Il a déjà quand même beaucoup de choses dans son emploi du temps. Il n'est donc pas en mesure de venir en soutien aux Manivelles pour le Plan de Mobilité (PDM).

Mme LA PRÉSIDENTE.- Les Manivelles viennent donc en soutien au Plan de Mobilité.

Mme ZEHAF.- Oui, par exemple pour des actions de remise en selle, des actions vélos, etc. C'est la raison pour laquelle nous nous appuyons sur cette association pour compléter le travail que fait notre déléguée en mobilité qui travaille surtout avec les entreprises pour les plans de mobilité. Lorsque nous avons d'autres actions à mener au niveau de la mobilité, Les Manivelles viennent en soutien de notre conseillère en mobilité.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Il s'agit de prendre connaissance de ce dossier. Je vous remercie.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

4. Installation de conseillers communautaires et désignation de nouveaux représentants au sein de diverses structures

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous avez une première liste de personnes désignées au sein du SIEVO (Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon). Auparavant, suite à la démission de Madame Françoise GALLIOU que nous avons saluée lors du dernier Conseil Communautaire pour son départ à l'ouest et qui était maire de la commune d'Audeux et conseillère communautaire titulaire de Grand Besançon Métropole, à compter du 30 janvier 2024 et en attente d'élections municipales partielles, Madame Agnès BOURGEOIS, 1re adjointe de la commune d'Audeux et candidate suivante sur la même liste, devient conseillère communautaire titulaire de la commune d'Audeux.

Bienvenue à Agnès BOURGEOIS qui nous rejoint ici, en Conseil Communautaire.

De ce fait, les représentations sont transformées. Vous avez un certain nombre de nouvelles situations, en particulier celle de Jean-Louis BAULIEU aujourd'hui titulaire au sein du SIEVO. S'il n'y a pas de question, je soumets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, Le Conseil de Communauté :

- **prend acte de l'installation de Mme Agnès BOURGEOIS en qualité de Conseillère Communautaire titulaire représentant la commune d'Audeux.**
- **se prononce favorablement sur la désignation de M. Jean-Louis BAULIEU pour représenter GBM dans le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon en tant que titulaire.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

5. Syndicat Mixte de Micropolis (SYMM) – Désignation de délégués

Mmes Marie-Jeanne BERNABEU (1) et Marie LAMBERT (1) et MM. Jacques KRIEGER (2), Christophe LIME (1) et Fabrice TAILLARD (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Dans le respect de la charte, si vous en êtes tous d'accord, il est proposé de désigner les représentants de GBM au SYMM.

Nous vous proposons donc :

- en tant que titulaires
  - Christophe LIME,
  - Gabriel BAULIEU,
  - Fabrice TAILLARD,
- en tant que suppléants
  - Marie LAMBERT,
  - Jacques KRIEGER,
  - Marie-Jeanne BERNABEU.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne au sein du Syndicat Mixte de Micropolis :

- **en tant que membres titulaires :**
  - **Christophe LIME**
  - **Gabriel BAULIEU**
  - **Fabrice TAILLARD**
- **en tant que membres suppléants :**
  - **Marie LAMBERT**
  - **Jacques KRIEGER**
  - **Marie-Jeanne BERNABEU**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 7

6. Etat annuel des indemnités perçues par les Conseillers Communautaires de Grand Besançon Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit de prendre connaissance du dossier. Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au rapport suivant.

Vous avez tous reçu un email vous proposant que le rapport n° 7 concernant le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2024 soit traité en fin de séance. En effet, Gabriel BAULIEU est dans le train. Il doit arriver normalement à 19h26 en gare TGV et il nous rejoindra le plus rapidement possible. Je vous propose de passer directement au rapport n° 8.

Le Conseil de Communauté prend connaissance de l'état annuel des indemnités perçues par les Conseillers Communautaires au titre de leurs mandats communautaires et des mandats exercés au sein des syndicats mixtes et pôles métropolitains, ainsi que dans les sociétés d'économie mixte ou sociétés publiques.

8. Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je soumets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

9. Plan d'action sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024-2026

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je suis sûre que ce sera notre exercice préféré. En effet, nous allons utiliser la « zapette ». Auparavant, je propose à Aline CHASSAGNE de prendre la parole.

Mme CHASSAGNE.- Merci, Madame la Présidente. Bonsoir à toutes et tous. Avant de voter avec la « zapette », un petit propos pour parler des rapports n° 8 et 9 en cette veille du 8 mars. Le rapport annuel sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes est maintenant devenu obligatoire pour un certain nombre de collectivités. Cela nous permet d'avoir une observation sur l'évolution de ces rapports et, nous l'espérons, leur diminution sur tout. Il reste encore un peu de chemin à faire.

Nous voyons des choses intéressantes se dessiner dans ce rapport n° 8, notamment sur les différentes catégories socioprofessionnelles, quelque chose qui s'harmonise un peu plus sur les catégories A, B et C. Néanmoins, on peut encore s'interroger sur les catégories A. Comme cela a été précisé par le directeur de l'INSEE, de plus en plus de femmes accèdent à ces postes, mais sur les postes de direction, on peut encore tout à fait se poser la question. Aussi, sur ce rapport n° 8, il y avait des éléments intéressants sur le temps partiel. Nous savons que c'est une problématique. Même s'il y a des demandes de temps partiels, elles sont majoritairement faites par des femmes, mais elles ne sont pas toujours issues d'un vrai choix, ou en tout cas, on voit que cela vient pallier aussi une nécessité d'endosser une charge, souvent le travail domestique encore très souvent attribué aux femmes.

Différentes actions ont été mises en place. Vous les avez dans ce rapport n° 9. Elles concernent notamment la lutte contre les violences et les discriminations, ce qui va vraiment dans le bon sens. Je n'énumère pas tout ce qui a pu être fait. Le prochain plan d'action qui va se dérouler sur les années à venir propose de s'intéresser un peu plus précisément au lien entre justement la vie professionnelle et la vie personnelle, ou comment cela s'inscrit dans une trajectoire de vie et comment, en tant que collectivité, on peut accompagner aussi nos professionnels, nos agentes et nos agents, sur des moments de vie importants (naissance, maladie, accompagnement d'un proche en fin de vie). Tous ces éléments sont très importants. C'est donc très pertinent. Dans ce rapport n° 9, vous avez aussi des propositions plus genrées, qui relèvent par exemple de difficultés particulières attribuées aux femmes, notamment en cas de règles douloureuses, d'endométriose, de PMA (procréation médicalement assistée), de ménopause.

Certaines collectivités ont fait un certain nombre de pas et je pense notamment à Lyon avec le congé menstruel. Aujourd'hui, nous sommes quand même assez sidérés de voir que pour certaines élues — cela a fait le tour des médias — des maires (par exemple la maire de Poitiers), des difficultés persistent entre le fait d'être élue, de devenir maire et de pouvoir obtenir un certain nombre de droits, notamment le droit à la parentalité. Toutes ces difficultés sont quand même fort regrettables. Nous voyons bien que dans cet accès à l'égalité, il y a la question aussi de la parité lorsque l'on est élu. Il n'y a pas que la question de la parentalité pour accéder à une forme d'égalité.

Sur cette parité, il y a 25 ans, je crois, au Congrès, Gisèle HALIMI avait porté ce projet juridique et éthique d'un accès à l'égalité. Nous nous réjouissons qu'il y a quelques jours au Congrès, à Versailles, on ait porté quelque chose d'historique et de fort sur la liberté en tant que femme de pouvoir choisir d'interrompre volontairement une grossesse. Il y a 25 ans, c'était aussi quelque chose de très fort qui a beaucoup changé la position, le rapport entre les femmes et les hommes en politique. Bien sûr, des combats doivent encore se mener. Gisèle HALIMI avait déjà entamé des propositions avec d'autres dès les années 80. Aujourd'hui, après 25 ans, cette parité nous semble évidente. À l'Assemblée, dans les conseils communautaires et municipaux, on ne verrait pas du tout remettre en question ce principe. Pourtant, lorsque l'on regarde d'un peu plus près, un certain nombre d'écarts persistent et on le sait, par exemple, chez les maires.

Nous avons la chance d'avoir une maire présidente sur notre territoire, d'avoir des femmes maires dans cette assemblée. Nous savons que lors du dernier mandat, les élections de 2020 ont permis proportionnellement à beaucoup plus de femmes de devenir maires d'un plus grand nombre de communes de plus de 100 000 habitants, ce qui est une tendance intéressante. Nous pouvons nous interroger aussi sur la répartition au sein de ce Conseil Communautaire. Je vois tous les vice-présidents en face, et là aussi, il y a beaucoup plus d'hommes. C'est la même chose pour les conseillers communautaires délégués. Nous sommes plutôt à un quart qu'à la moitié, ce qui pose question. Pour terminer, pour imposer ce cadre de la parité, pour que l'on puisse avoir accès au lieu de la prise de décision, à ce débat, qu'ils deviennent accessibles et légitimes pour toutes les femmes. Les femmes ont mille raisons d'être freinées dans ce choix de devenir élues de la République. Alors, comment pouvons-nous agir collectivement pour la cause des femmes ? Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il des commentaires ?

Mme GAGLIOLO.- Merci. Bonjour à toutes et tous. Je voulais vous dire que j'ai été très sensible de voir l'initiative de certaines élues de monter une tribune que j'ai signée assez naturellement et que je vous engage à trouver et à signer si cela vous parle justement pour revendiquer des droits plus clairs et plus pertinents pour les mères élues. Vous savez que j'ai été élue à sept mois de grossesse. Par conséquent, en tout début de mandat, j'ai pris un congé maternité de trois mois. En me rapprochant des services de la Ville et de Grand Besançon, je me suis aperçue que j'étais la première élue à venir les voir pour solliciter une interruption du versement de mes indemnités d'élu, puisqu'il me paraissait assez naturel de ne pas les recevoir pendant mes trois mois de congé maternité. Finalement, les services m'ont regardé avec de grands yeux en me disant : « on n'a jamais été confrontés à ce cas-là, mais on va regarder ce que l'on peut faire. Êtes-vous sûre ? » C'est finalement un parcours assez inédit et je suis assez fière d'avoir amorcé cela.

Je ne suis pas la seule élue à être devenue maman pendant ce mandat et parent au sens large. Je pense que c'est une vraie fierté de faire bouger les lignes sur ce sujet. En même temps, heureusement que j'étais simplement membre d'une équipe, puisque j'avais au-dessus de moi la maire et présidente qui a pu reprendre certaines responsabilités à ma place, et à mes côtés, trois conseillers communautaires délégués qui ont pu assumer une partie de mon mandat à ma place. C'est vrai que le cas de la maire de Poitiers me touche particulièrement, parce que je vois bien qu'il lui restera toutes les responsabilités, sans ressources financières et sans cadre vraiment prévu pour tout cela. Je pense que dans le cadre du travail sur le statut de l'élu, il est grand temps de prendre pleinement en main ce sujet du statut de la femme élue et de la mère élue. Si vous vous retrouvez dans ces choses-là, sachez qu'une tribune plaide en ce moment pour que ce travail soit vraiment pris en main par les parlementaires.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Mme ÉTÉVENARD.- Je tenais à parler de notre assemblée tout particulièrement, puisqu'en début de mandat, notamment avec la naissance de ta fille, Lorine, nous avons pu faire passer une délibération pour le remboursement des frais de garde, ce qui était déjà décidé par la loi, mais ce qui n'avait pas encore pu être délibéré et ce qui, par la même occasion, favorise le remboursement aussi des frais de garde pour les personnes aidantes lorsqu'en l'occurrence, il s'agit de garder ses parents.

Je voulais revenir sur la parité. En effet, demain, c'est la journée internationale de la défense des droits des femmes. C'est également un événement historique 40 ans après : l'inscription dans la Constitution du droit à disposer de son corps. Lorsqu'on lit l'œuvre de Gisèle HALIMI qu'elle a rédigée avec l'aide d'une journaliste quelques mois avant son décès, elle nous fait part du fait que les combats sont nombreux à mener et qu'il y a une recrudescence aussi du conservatisme dont il faut absolument se méfier. Il y aura de nombreux événements demain. L'agenda est en ligne sur nos sites. J'espère que nous serons nombreuses et nombreux, parce que nous avons besoin évidemment du soutien d'hommes que nous représentons.

Comme l'a dit Aline CHASSAGNE, nous n'avons pas la parité ici. Nous ne l'avons pas dans notre Conseil de Développement Participatif, ni à l'Assemblée, contrairement à ce qui a pu être dit, ni au Sénat malgré tous les efforts qui sont menés. Les combats et la sororité doivent rester incarnés par celles qui viennent de prendre la parole. Avec cette sororité, il s'agit de sensibiliser les plus jeunes, parce que c'est lorsque les enfants sont les plus jeunes que nous devons les accompagner dans cette sororité et cette égalité. Quant aux deux documents qui viennent d'être présentés, c'est une obligation de la loi. Je pense qu'en tant qu'élus, avec nos services, nous devons aussi intervenir lorsque, que ce soit nous ou tous les habitants, nous sommes témoins de manière très modeste, même d'une petite blague souvent anodine, mais qui froisse énormément.

L'exercice suivant est intéressant, à savoir de se demander si l'on aurait fait cette petite blague devant un homme qui occupe les mêmes fonctions. Cet exercice nous questionne dans notre introspection et dans ce que nous avons reçu depuis tout petit. Je nous invite donc à faire cet exercice en tant qu'élu pour montrer l'exemple.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. CROIZIER.- Merci. Je voulais quand même ajouter qu'il est simplement incroyable que ce soit seulement en 2024 que nous nous apercevions finalement qu'une élue en congé maternité ne touche pas ses indemnités. Pour moi, c'est assez symptomatique. Cela signifie premièrement que certaines femmes considéraient que cela pouvait être normal, alors que je trouve cela totalement anormal, deuxièmement que certaines femmes avaient aussi peut-être baissé les bras devant le fait de porter ce sujet. Je suis ravi qu'aujourd'hui, la maire de Poitiers ait pris ce sujet à bras-le-corps et de façon évidemment transpartisane. L'Assemblée Nationale et le Sénat ont déjà annoncé qu'ils rectifieraient cette anomalie absolument inacceptable. Je voulais ajouter cette précision.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme AEBISCHER.- Merci, Madame la Présidente. Je rejoins les commentaires qui ont pu être prononcés par les uns et par les autres. Je reviens sur un point et je vais peut-être parler au nom de Gabriel BAULIEU et du mien, puisque nous assurons le binôme, lui pour Grand Besançon Métropole et moi pour la Ville de Besançon, qui mène la politique en matière de ressources humaines. À un moment donné, tu parlais des postes de direction. Il faut déjà se dire que là, nous avons les chiffres de Grand Besançon Métropole, mais c'est vrai qu'il est plus souvent intéressant d'analyser les trois collectivités que sont le CCAS, la Ville de Besançon et GBM dans une globalité, parce qu'effectivement, nous voyons que nous avons une répartition très genrée des métiers sur ces trois collectivités, le CCAS étant encore très majoritairement féminin, la Ville de Besançon majoritairement féminine en termes d'effectifs et GBM au contraire plutôt masculin en tout cas sur les postes de direction.

Déjà, parmi les chefs de service, nous voyons une parité, voire une petite surreprésentation des femmes, mais il est vrai que sur les postes de directeur et de DGA, nous voyons aujourd'hui une sous-représentation des femmes. D'ailleurs, nous parlons ici de parité. Mais est-ce un indicatif intéressant lorsque l'on sait que finalement les personnels à la Ville de Besançon, à GBM et au CCAS sont plus nombreux à être des femmes ? Serait-il juste d'être à 50-50 ? Ou au contraire, observe-t-on qu'il y a un plafond de verre et que l'on n'y parvient pas ?

Je voudrais en profiter pour présenter une action menée par Grand Besançon Métropole via le Contrat de Ville, via la Direction Économie et la Ville de Besançon, qui aura lieu demain à la Maison de Quartier de Montrapon sur la mixité des formations. Je vous expliquais que nous sommes sur des métiers très genrés. Nous le savons, nous mettrons du temps avant de parvenir à remettre un peu plus de parité, à inciter des jeunes femmes à aller vers des métiers peut-être plus techniques auxquels on ne pense pas ou au contraire des jeunes garçons vers des métiers paramédicaux. Cette action est portée par nos différentes directions qui vont dans le bon sens, mais nous le savons, le chemin sera encore long. Nous savons que certaines mécaniques se passent dès le plus jeune âge dans les représentations, dans la manière d'aborder les différentes questions.

J'ai une dernière réflexion concernant la vie d'élu et les raisons pour lesquelles si peu de femmes s'engagent en politique, même locale. C'est vrai qu'il y a une vraie question sur l'articulation des temps professionnels et personnels. Nous en parlions pour les agents, mais c'est d'autant plus vrai pour les élus. On a des réunions qui finissent très tard, qui sont en total décalage, et là je cible très majoritairement des femmes, mais on voit aussi de plus en plus de pères qui prennent plus de responsabilités dans le partage des tâches familiales. Si l'on veut un rajeunissement de manière générale, comment concilier ces différentes problématiques du temps du politique et en même temps, des contraintes familiales ? Nous avons évoqué quelques pistes comme le remboursement des frais de garde pour les élus. Certes, la question se pose pour les élus, mais elle se pose aussi de plus en plus pour les cadres. On voit que dans nos collectivités, on a des cadres de plus en plus exigeants en matière de temps de travail, notamment pour que leur temps de travail ne dépasse pas une certaine heure, parce qu'elles ont aussi des contraintes familiales. C'est donc vrai que cela nous interroge aussi.

Aujourd'hui, je n'ai absolument pas la solution clé en main, mais le constat est là et c'est aussi un des principaux freins aujourd'hui de l'engagement des femmes, et de manière générale des plus jeunes des actifs dans nos vies publiques et politiques. C'est bien cette difficulté.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Je pense pouvoir aussi peut-être apporter des éléments qui vont dans le bon sens avec la mise en place du régime indemnitaire et la façon dont nous avons souhaité y travailler qui nous amènent finalement à réduire de plus en plus les écarts même s'ils restent. Je vais prendre quelques exemples. Entre deux chefs de service ingénieur principal et puéricultrice hors classe,

l'écart était de 1 à 4,6 à la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) en 2017. Il est maintenant ramené de 1 à 2,9. Nous progressons donc de manière significative. Entre deux cadres experts ingénieur et bibliothécaire, il était de 1 à 4,5 en 2017 et il est ramené de 1 à 3,1. Nous continuons donc là encore. Entre deux encadrants de catégorie B, par exemple entre un technicien principal de 1re classe et une infirmière de classe supérieure, l'écart est passé de 1 à 3,3 en 2017 à 1 à 1,9. Nous voyons encore que nous sommes parvenus à quelque chose qui commence à s'amoindrir. Entre deux agents opérationnels qualifiés, entre adjoint administratif et adjoint du patrimoine de 2de classe, on passe de 1 à 1,4, à 1 à 1,2. Nous sommes donc en pleine évolution et nous devons poursuivre dans ce sens.

C'est important de le montrer. En effet, ne nous le cachons pas, les filières sont encore très genrées. Nous avons encore des filières à dominante masculine qui bénéficiaient d'un régime indemnitaire plus favorable que celles à dominante féminine sur une appréciation des métiers. Ce sujet se travaille également au fil des années et c'est important que nous y arrivions aujourd'hui. Nous savons d'ailleurs que nous continuons à travailler dans le cadre du dialogue social et il est important que nous le fassions tous les jours. C'était une séquence importante de rappeler la question de la femme. Je dis toujours que nous avons un petit écosystème sympathique dans le secteur, puisque nous avons quand même une présidente de région, une présidente de département, une présidente du Grand Besançon qui est aussi maire d'une ville de plus 100 000 habitants, une présidente de l'Université, une rectrice. Il n'empêche que cet écosystème est assez singulier et je ne me l'explique pas. Il y a peut-être quelque chose de particulier dans l'air, je ne sais pas.

M. CRÉMER.- Pour parler de choses qui avancent, je pense aussi que cela marche par service, par entreprise. Tout le monde doit s'y mettre. J'ai un exemple. On parlait du temps partiel, qui est principalement utilisé par les femmes. Depuis la fin de cette année, au CCAS de Besançon, tous les titulaires sont à 100 %. Il y avait des contrats à 70 %. Nous les avons tous supprimés.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ils sont passés en 100 %. Merci beaucoup pour cette explication. C'était important que l'on puisse en parler. Cette fois, nous passons au vote avec la « zapette ».

Il est procédé au vote électronique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je clos le vote. Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le plan d'action sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, pour la période 2024-2026, joint au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

10.Actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à la Commission Annuelle Prospective des Emplois 2024 – Grand Besançon Métropole

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question particulière, je vous propose de soumettre au vote encore une fois avec la « zapette ».

Il est procédé au vote électronique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je clos le vote. Merci beaucoup.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- **adopte la création nette de 3 emplois d'attaché, de 11 emplois d'ingénieur, de 4 emplois de rédacteur, de 3 emplois d'animateur, de 2 emplois d'agent de maîtrise et de 5 emplois d'adjoint technique au sein des services de la Communauté Urbaine de grand Besançon Métropole,**

- **adopte l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte des créations et des recalibrages intervenant sur le budget principal,**
- **autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.**

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :
Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2 Conseiller intéressé : 0

11. Liste des emplois permanents au 1er janvier 2024 – Grand Besançon Métropole

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce rapport est l'actualisation au réel. Y a-t-il des questions ? Nous passons de nouveau au vote avec la « zapette ».

Il est procédé au vote électronique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je clos le vote. Je vous remercie.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :
- **adopte la liste des emplois permanents au 01/01/2024,**
- **autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.**

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :
Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 1 Conseiller intéressé : 0

12. Conseil de Développement Participatif : Bilan 2023, modification du Règlement Intérieur

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce rapport est présenté par Olivier GRIMAITRE.

M. GRIMAITRE.- Merci, Madame la Présidente. D'abord quelques mots sur le CDP qui est l'instance de démocratie participative de GBM, même si, bien sûr, la démocratie participative ne se limite pas aux travaux du CDP, les élus, à leur service, dans le cadre de leurs différentes délégations, mettant aussi en œuvre des modalités de démocratie participative suivant les projets qu'ils ont à leur charge. Cela dit, sur l'année 2023, le CDP a été saisi par le Bureau sur plusieurs sujets (« Territoire en Action » - TEA, les Assises Territoriales et les énergies) et il a mis en place un groupe de travail pour revoir le règlement intérieur qui datait de 2018.

Sur le premier de ces sujets « Territoire en Action », il s'agit d'une saisine suite à la demande de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Le contrat « Territoire en Action » 2022-2028 est une nouvelle politique contractuelle de la Région à l'échelle du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui concerne le territoire de GBM et de la Communauté de Communes du Val Marnaysien (CCVM). Pour ce qui nous concerne, la Région sollicitait l'avis d'une instance citoyenne sur la liste des projets qui pourraient être proposés à la Région dans le cadre de ce volet métropolitain. À ce titre, GBM a saisi le CDP sur les projets qu'elle comptait faire remonter à la Région pour qu'il porte un avis. Les membres du CDP ont effectué un classement des différents projets, notamment sur les priorités qu'il pouvait donner à la reconversion du site de l'ancien hôpital Saint-Jacques, à la construction de la Grande Bibliothèque, au centre de bioproduction, au projet « Attractivité Cœur de Ville » et à la création d'un tiers lieu à Planoise. Suite à ces travaux, le dossier rendu à la Région faisait part justement de l'avis émis par les membres du CDP.

S'agissant de la deuxième saisine concernant les Assises Territoriales 2023, lors des 5e Assises Communautaires organisées en 2022 à Besançon, il est apparu opportun que le CDP puisse participer aux Assises 2023 pour mettre en avant leurs travaux et mieux informer les élus sur les travaux réalisés. Le CDP a ainsi participé aux Assises Territoriales le 14 octobre 2023. À cette occasion, un stand de présentation montrant le fonctionnement du CDP, ses activités et ses travaux a été réalisé, ce qui a permis des échanges avec les élus et les personnes présentes sur ce même stand.

S'agissant de la troisième saisine, le Bureau de Grand Besançon Métropole a saisi le CDP sur le thème de la sobriété énergétique et du développement des énergies renouvelables. Cette thématique a fait l'objet de nombreux questionnements de la part du CDP en 2023 pour essayer d'apporter un éclairage pertinent à GBM. Néanmoins, les travaux sur cette saisine commenceront seulement en début d'année 2024 et ils porteront avant tout sur le ressenti des Grands Bisontins sur les énergies renouvelables et sur la sobriété énergétique. Le groupe de travail a ainsi été constitué et il est en cours.

Pendant cette même année, les membres du CDP ont souhaité mettre en place un groupe de travail pour réviser le règlement intérieur. Le règlement intérieur actuel du CDP date de 2018. Il apparaissait donc intéressant de pouvoir le toiletter, le mettre à jour et d'y apporter quelques modifications. Ces modifications portent avant tout sur la possibilité de renouveler les membres du CDP en cours de mandat si besoin en cas de démission ou de non-participation prolongée. Il y a eu quelques démissions en cours de mandat. A priori, certains membres ne participent plus, mais le règlement actuel ne permettait pas forcément d'interroger les personnes ne participant plus pour pouvoir éventuellement intégrer d'autres personnes qui avaient émis le souhait d'intégrer le CDP en cours de mandat. Plusieurs modifications ont ainsi été apportées pour justement renouveler et pouvoir maintenir une dynamique pendant le mandat. Par ailleurs, quelques points techniques ont été mis à jour.

La modification du règlement intérieur devant passer en Conseil Communautaire, ce rapport vous est présenté ce soir.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **Prend acte du bilan des travaux du conseil de développement participatif pour l'année 2023,**
- **se prononce sur la révision du règlement intérieur du CDP.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

13. Transfert partiel de la compétence lecture publique à GBM

M. ORY.- Bonjour à tous. Je vais vous faire grâce de la lecture de tout le document. Je vais simplement vous lister les principaux éléments. Je vous rappelle les objectifs qui sont les suivants :

- implanter au cœur du territoire bisontin un établissement culturel, la Grande Bibliothèque s'adressant à un large public, bénéficiant d'horaires d'ouverture étendus et proposant une offre de service élargie aux étudiants,
- consolider la dynamique de l'Université de Franche-Comté au centre-ville, qui rassemble environ 4 500 étudiants,
- protéger les riches collections patrimoniales de la Bibliothèque d'étude et de conservation,
- élaborer une politique intercommunale de lecture publique à la dimension du territoire de GBM.

Pour ce faire, la délibération du Conseil Communautaire du 24 mai 2018 doit être confortée et clarifiée :

- pour reposer le lien entre la Grande Bibliothèque et les deux bibliothèques existantes (la bibliothèque Pierre Bayle et la Bibliothèque d'étude et de conservation) ayant vocation à être transférées,
- pour expliciter le périmètre des actions de mise en réseau envisagé.

La délibération du 7 mars 2024 a pour objet :

- de déclarer d'intérêt communautaire la médiathèque Pierre Bayle et la Bibliothèque d'étude et de conservation, la réception des travaux de la bibliothèque d'agglomération étant prévue pour septembre 2027,
- de mettre en place une compétence « animation et mise en réseau de la lecture publique » à l'échelle du territoire communautaire au 1er janvier 2025.

Je vous rappelle que cette compétence est obligatoire de par la loi Robert de décembre 2021 pour les intercommunalités. Elle s'appuie sur un outil, le Contrat de Territoire Lecture, aidé financièrement par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) à hauteur de 40 % pendant trois ans, renouvelable une fois. Nous rappelons également que la médiathèque départementale est confortée dans ses missions (prêts de livres, formations) et les médiathèques du territoire de GBM demeurent de compétence communale.

Le calendrier sera le suivant :
- septembre 2024 et janvier 2025, transfert de la Direction, du correspondant informatique et de l'équipe du bibliobus sur laquelle s'appuie le partenariat intercommunal,
- automne 2024, validation par le Conseil Communautaire en concertation avec la DRAC et le Conseil Départemental du plan de développement de la lecture publique pour les années 2025-2028,
- automne 2024, signature entre GBM, la DRAC et le Conseil Départemental d'un Contrat de Territoire Lecture pour les années 2025-2028.

Le coût pour GBM pour 2025 concernerait un poste de catégorie B (40 000 €), plus la participation au Contrat de Territoire Lecture (environ 20 000 €).

Une délibération sera à prendre en septembre pour transférer la présidence. Ensuite, à réception du bâtiment de la bibliothèque d'agglomération, l'ensemble des personnels de Pierre Bayle et de la Bibliothèque d'étude et de conservation (+13 personnes) sera transféré, avec une ouverture les dimanches de septembre à juin. Les autres bibliothèques de la ville restent de la compétence Ville. Dans cette hypothèse, les coûts projetés en 2027 pour GBM sont les suivants : en fonctionnement, 1 530 000 €, résultant d'un coût de fonctionnement de 4,5 M€ diminué de l'AC Ville (2,9 M€) et en investissement pour 218 000 € résultant d'un montant de 640 000 € diminué de l'AC Ville de 423 000 €.

Concernant la délibération, sur proposition du Bureau, le Conseil de Communauté est invité à se prononcer sur :
- le transfert à GBM de la compétence supplémentaire suivante, dans les conditions évoquées ci-dessus :
  « 26. En matière de lecture publique :
    - Construction/aménagement, gestion, entretien et animation de la Grande Bibliothèque ;
    - Actions d'animation et mise en réseau de la lecture publique sur le territoire communautaire, en concertation avec les communes, à compter du 1er janvier 2025 ;
    - Gestion, entretien et animation de la Médiathèque Pierre Bayle à Besançon et de la Bibliothèque d'étude et de conservation à Besançon, à compter de la date à laquelle la réception des lots de travaux n° 1 à n° 21 de la Grande Bibliothèque aura été prononcée »,
- la modification des statuts intégrant cette nouvelle compétence.

Sachant que cette délibération sera notifiée aux 68 communes pour consultation et que la délibération du 24 mai 2018 est abrogée.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Mme CHASSAGNE.- Merci. J'interviens complètement dans la continuité de ce que vient de dire Gilles ORY que je remercie pour sa présentation. Je crois qu'aujourd'hui, nous avons une opportunité assez incroyable de construire un schéma de lecture publique intercommunautaire. Jusqu'à présent, c'est beaucoup structuré autour d'autres thématiques, comme j'ai pu le dire en commission n° 07 autour de la voirie et des mobilités, ce qui est important bien sûr, autour de l'eau et de l'assainissement, ce qui est aussi très important. Aujourd'hui, c'est un schéma de lecture publique intercommunautaire qui nouera potentiellement des liens particulièrement intéressants entre nous, entre les différentes communes.

Quelques mots plutôt sur les objectifs. Je ne vais pas tout reprendre, mais un des objectifs qui me semblait intéressant est de promouvoir une politique de lecture publique intercommunale. Aujourd'hui, nous sommes à une échelle d'expérimentation. Un travail se fait déjà sur le terrain entre les différents services, avec les acteurs déjà implantés dans le champ de la lecture publique. De plus, vous n'êtes pas sans savoir que nous avons déjà un événement de taille chaque année autour de Livres dans la Boucle qui apporte déjà une synergie autour de ce sujet, autour des livres. Il s'agit pour nous de poursuivre notre histoire commune et d'essayer de lui donner une coloration a priori très intéressante. Grâce à certains maires, notamment celui de Devecey Gérard MONNIEN qui m'a tendu une perche, nous avons pu organiser des rencontres et une exposition autour de l'écrivaine Colette. Cette exposition ira ensuite à Pouilley-Français.

Bien sûr, on peut imaginer décliner un certain nombre de sujets, et ce complètement aussi en complémentarité avec les services sur ce projet de lecture publique. On peut aussi imaginer accompagner la lecture d'autres domaines artistiques, comme nous l'avons fait avec les arts visuels et la photographie, mais cela peut aussi tout à fait se faire avec la musique. C'est plus pour faire un appel aux différents maires. Je voudrais remercier ceux qui sont déjà fortement motivés. J'imagine qu'il y a encore de nombreuses autres personnes motivées. C'est donc un appel pour continuer ce travail commun. N'hésitez pas à nous faire savoir si vous êtes intéressés par une exposition sur Colette ou sur Victor Hugo, nous avons aussi une possibilité, avec un accompagnement, des lectures de textes souvent aussi bienvenus. Les bénévoles des bibliothèques sont intéressés par ce travail. Il y a eu une très bonne réception des habitantes et des habitants à Devecey.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres éléments complémentaires, je vous propose de voter. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. Merci bien.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- **le transfert à GBM de la compétence supplémentaire suivante, dans les conditions évoquées dans le rapport :**

« 26. En matière de lecture publique :

- ***construction/aménagement, gestion, entretien et animation de la Grande Bibliothèque ;***
- ***actions d'animation et mise en réseau de la lecture publique sur le territoire communautaire, en concertation avec les communes, à compter du 1er janvier 2025 ;***
- ***gestion, entretien et animation de la Médiathèque Pierre Bayle à Besançon et de la Bibliothèque d'étude et de conservation à Besançon, à compter de la date à laquelle la réception des lots de travaux n°1 à n°21 de la Grande Bibliothèque aura été prononcée ».***

- **la modification des statuts intégrant cette nouvelle compétence.**

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :
Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 1 Conseiller intéressé : 0

14.Avenant n°1 à la convention pour la gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement et des milieux aquatiques

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il n'y a pas de présentation. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le projet de convention de subvention entre l'Agence de l'Eau, la Ville de Besançon, le Syndicat Mixte du Marais de Saône, la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Doubs et GBM,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :**
  - **signer l'avenant à la convention annexé au présent rapport,**
  - **solliciter les subventions allouées.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

15.Convention de vente d'eau potable en gros entre la Communauté de Communes du Pays Riolais et la Communauté urbaine du Grand Besançon Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :
- **approuve la convention de vente d'eau potable en gros entre GBM et la CCPR pour les communes de Voray-sur-l'Ognon, Etuz, Boulot, Montboillon et Bussières,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

16.Convention d'acceptation d'effluents à la station de traitement des eaux usées de Cussey-sur-l'Ognon entre la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole et la Communauté de Communes du Pays Riolais concernant les communes d'Etuz, de Boulot et de Bussières

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:
- **approuve la convention d'acceptation des effluents à la station de traitement des eaux usées de Cussey-sur-l'Ognon entre la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole et la Communauté de Communes du Pays Riolais concernant les communes d'Etuz, de Boulot et de Bussières,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

17.Avenant à la convention avec le SIVOM de Boussières pour la réalisation de missions techniques en eau et assainissement

M Jean-Paul MICHAUD (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :
- **se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention de prestations avec le SIVOM de Boussières intégrant les missions sur le territoire d'Osselle, joint au rapport, supprimant la mission d'exploitation du poste de refoulement de Routelle et modifiant le rythme de facturation des prestations,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

18.Autorisation de sollicitation de subvention pour l'instrumentation des sites d'eau potable de GBM

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la prise en charge du financement de la part résiduelle de cette opération,**
- **sollicite les aides auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

19.Convention de délégation à la SNCF pour la fourniture d'une prestation ponctuelle pour la réalisation d'une traversée de voies pour des eaux usées

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :
- **se prononce favorablement sur la convention donnant à la SNCF délégation pour la fourniture d'une prestation ponctuelle pour la réalisation de traversée de voies pour les eaux usées,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

20.Mission locale – Soutien 2024

Mmes Valérie MAILLARD (1), Carine MICHEL (1), Karima ROCHDI (1), Sylvie WANLIN (1), Christine WERTHE (1) et MM. Patrick AYACHE (1), Nicolas BODIN (1), Sébastien COUDRY (1), Olivier GRIMAITRE (1) et Jean-Pierre JANNIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il y a une présentation orale.

M. VUILLEMIN.- Merci, Madame la Présidente. En réalité, Nicolas BODIN est en charge de ce dossier, mais étant lui-même administrateur de la Mission Locale, il est en conflit d'intérêts. Par conséquent, je me fais son relais. Nous devons ce soir prendre acte du rapport et nous prononcer sur une subvention pour la Mission Locale. Le rapport porte donc sur le soutien de GBM pour l'exercice 2024 aux frais de fonctionnement de la Mission Locale, et plus spécifiquement sur le montant de cette subvention que nous allouerons à la Mission Locale. Les actions de l'association s'intègrent bien évidemment pleinement dans notre politique emploi et insertion menée par GBM. Le montant de la subvention est sur le même principe qu'en 2023. Il est proposé d'accorder une subvention de 196 278 €, soit 1 €/habitant du territoire après l'élargissement du 1er janvier 2020. Le versement de cette subvention est conditionné à la réalisation de certains objectifs et à la production de bilans et je vais vous en dire deux mots.

Bien évidemment, le rôle de la Mission Locale est de mettre en œuvre des actions qui ont pour objectif de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans qui le souhaitent d'accéder à un accompagnement personnalisé pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Les missions essentielles sont :
- d'informer, orienter, accompagner les jeunes en construisant avec eux leur parcours personnalisé vers l'emploi et l'autonomie,
- d'apporter un appui dans la recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits et à la citoyenneté.

Nous avons fixé quatre objectifs pour GBM permettant de mesurer l'efficacité et l'efficience de la Mission Locale :
- la mobilisation des structures de formation spécifiques présentes sur GBM,
- la mobilisation de la Mission Locale sur des actions emploi conduites par d'autres,
- le partenariat avec les entreprises signataires du Pacte,
- la capacité de la Mission Locale d'aller à la rencontre des jeunes ciblés.

Désormais, quelques éléments de bilan pour 2023. Ce sont :

- 3 091 jeunes accompagnés par la Mission Locale sur le bassin d'emploi, dont 2 685 sur GBM et 889 sur les quartiers prioritaires,
- 465 jeunes rentrés en formation, dont 430 jeunes résidant sur GBM et 174 sur un quartier prioritaire de la politique de la Ville (QPV),
- 1 885 jeunes entrés en situation d'emploi, dont 1 691 résident sur GBM et 524 sur un quartier prioritaire de la politique de la Ville,
- 484 jeunes qui ont intégré le dispositif « Contrat engagement jeunes » (413 GBM et 154 en QPV),
- 889 jeunes reçus dans les permanences des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

La Mission Locale intervenant aussi régulièrement en périphérie, et particulièrement à Saône et à Saint-Vit, ce sont près de 250 dossiers traités dans le cadre de nos partenariats avec les Maisons France Services de Saône et de Saint-Vit.

Sur proposition du Bureau, le Conseil de Communauté est invité ce soir à :

- se prononcer sur le soutien à la Mission Locale à hauteur de 196 278 € pour une participation aux frais de fonctionnement,
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention pour le versement de cette participation financière.

Merci de votre écoute.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci, Benoît. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le soutien à la Mission Locale à hauteur de 196 278 € pour participation aux frais de fonctionnement de la Mission Locale et à la réalisation des objectifs fixés par la convention pour l'année 2024,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la participation financière et tout acte nécessaire à sa réalisation.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 10

21. Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences- Soutien 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il y a une présentation orale.

M. BODIN.- Oui, très rapidement. Il y a une convention entre l'État et GBM sur le fait qu'il y ait adéquation entre les emplois disponibles et globalement potentiellement les candidats. Nous souhaitons vraiment aider les entreprises dans la recherche de salariés. L'association Réussite Emploi propose un certain nombre d'actions en direction des entreprises afin justement de modifier également leur processus de recrutement auprès des demandeurs d'emploi. Il y a donc un certain nombre de conférences ou de conférences-débats à la fois sur les piliers de la RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale), le PAQTE (Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises) qui incite un certain nombre d'entreprises à accueillir des stagiaires lorsqu'elles sont signataires, près d'une centaine d'entreprises étant déjà signataires sur l'ensemble de l'Agglomération, type « fort de planète » pour les entreprises pour qu'elles se sensibilisent à tout ce qui est lié au réchauffement climatique et à la transition environnementale.

Par ailleurs, des associations se regroupent, par exemple, sur le secteur de Lafayette à Planoise. L'objectif est vraiment qu'il y ait au maximum adéquation entre les postes vacants que proposent les entrepreneurs et plus globalement les futurs salariés. Cela oblige aussi les entreprises à s'ouvrir et à modifier leur processus de recrutement. Je vous propose donc de financer cette action.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci bien. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le soutien de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à l'association REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE à hauteur de 30 000 € pour l'opération GPECT,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

22.Enseignement Supérieur et Recherche – Subvention à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA)

Mmes Pascale BILLEREY (1), Nathalie BOUVET (1), Claudine CAULET (2), Aline CHASSAGNE (1), Myriam LEMERCIER (1), Karima ROCHDI (1), Juliette SORLIN (1), Claude VARET (2) et MM. Patrick AYACHE (1), François BOUSSO (2) et Olivier GRIMAITRE (1), Damien HUGUET (1), Yannick POUJET (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Les rapports n° 22 et 23 sont présentés conjointement.

M. VUILLEMIN.- Il y a deux rapports, mais je peux faire une très rapide présentation après le vote de la subvention sur le deuxième rapport, ou maintenant pour les deux rapports.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est comme tu veux. Tu peux le faire sur les deux.

M. VUILLEMIN.- Très rapidement, le premier rapport consiste à délibérer sur une subvention à hauteur de 210 000 €, montant identique à celui de l'année dernière. Elle marque une fois de plus notre soutien à cette école.

Cela dit, je parlerai plus du deuxième rapport concernant l'intégration de GBM au Conseil d'Administration de l'ISBA. Je suis très heureux d'avoir pu travailler avec ma collègue Aline CHASSAGNE sur ce dossier depuis maintenant presque deux ans. Nous avions des difficultés, il y avait différentes choses à mettre en place. Le fruit de la collaboration avec Aline, mais aussi avec Mathieu DUCOUDRAY fait qu'aujourd'hui, l'ISBA a présenté un projet, une feuille de route tant sur le modèle économique que sur le modèle pédagogique, sur l'intégration aussi, sur le tissu culturel et économique du territoire, particulièrement sur le territoire de toute cette zone de Témis, de La Bouloie-Témis. Il vous est proposé ce soir d'intégrer le Conseil d'Administration de cette école communale. En effet, c'est un EPCC (Établissement Public de Coopération Culturelle). Nous viendrons donc sans doute en lieu et place de la Ville de Besançon. Il s'agira donc de voir comment nous aurons à discuter de la prise en charge et de la nécessaire rénovation de ce bâtiment majeur du patrimoine bisontin. Pour que nous puissions en échanger, le mieux est que nous intégrions directement le Conseil d'Administration, ce que nous avons discuté avec la présidente de l'ISBA. Cela justifie aussi cette subvention de 210 000 € essentielle à cette école.

Je le redis, vous connaissez l'ISBA aujourd'hui. Nous n'allons pas redétailler ce bel et grand Institut Supérieur des Beaux-Arts qui forme des licences jusqu'au master 2 désormais. De plus, cette école a un rayonnement non seulement régional, national, mais aussi international. Nous avons des élèves qui viennent de plusieurs pays et sa notoriété n'est plus à faire aujourd'hui. Nous avons la chance d'avoir cette grande école d'art à Besançon. Les métiers de l'art sont essentiels aussi à notre système économique et ce sont aussi — c'est le vice-président à l'attractivité qui parle — des points d'attractivité majeurs de notre territoire. Je vous invite donc bien évidemment à vous prononcer favorablement à cette subvention de 210 000 €, mais surtout, dans le deuxième rapport, à vous prononcer aussi favorablement à notre entrée au sein du Conseil d'Administration de cette très belle école. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. C'était important de présenter l'ensemble, parce que tout cela se tient, évidemment. Nous n'avons pas les effectifs, mais je pense que nous pouvons facilement dire que les élèves de l'ISBA sont très majoritairement extérieurs à notre territoire. Je ne sais pas si Aline peut répondre à cette question.

Mme CHASSAGNE.- Effectivement, sur les 200 élèves de l'ISBA, je dirais que les trois quarts viennent de l'extérieur.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Par rapport au dossier sur l'INSEE et l'attractivité sur notre territoire, nous avons typiquement une école qui joue son rôle, évidemment. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. AYACHE.- Je voudrais simplement préciser que je ne prends pas part au vote sur ces deux rapports.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous te rajouterons comme étant en conflit d'intérêts.

M. PAINEAU.- Je voudrais juste intervenir pour dire que sur le rapport n° 20 concernant la Mission Locale, en tant que président, il me semble que je ne puisse pas participer au vote, ce qui n'est pas précisé. Il est juste indiqué que c'est le cas de Sylvie WANLIN. C'est juste une petite erreur de frappe de quatre années.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, je pense qu'il y a une vieille histoire. *Rires.*

M. PAINEAU.- Cela fait juste quatre ans, mais ce n'est pas grave. J'en profite pour remercier l'ensemble des délégués communautaires de l'octroi de cette subvention à la Mission Locale, qui sera employée au mieux.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup, Didier. Heureusement que je t'ai désigné secrétaire de séance finalement. Cela rattrape un peu. *Rires.* Je recommence. Je mets au vote le rapport n° 22. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 210 000 € à l'ISBA selon les modalités précisées dans la convention jointe au rapport,**
- **se prononce favorablement sur la convention de financement jointe au rapport,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 94 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 17

23.Enseignement Supérieur et Recherche – Demande d'adhésion de GBM au sein de la gouvernance de l'EPCC ISBA

Mmes Pascale BILLEREY (1), Nathalie BOUVET (1), Claudine CAULET (2), Aline CHASSAGNE (1), Myriam LEMERCIER (1), Karima ROCHDI (1), Juliette SORLIN (1), Claude VARET (2) et MM. Patrick AYACHE (1), François BOUSSO (2) et Olivier GRIMAITRE (1), Damien HUGUET (1), Yannick POUJET (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Pour le rapport n° 23, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la demande d'adhésion de Grand Besançon Métropole au sein de la gouvernance de l'EPCC ISBA.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 94 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 17

24.Enseignement Supérieur et Recherche Subvention à l'uFC – animation du futur CMQE Santé

Mmes Frédérique BAEHR (1), Catherine BARTHELET (1), Pascale BILLEREY (1), Karine DENIS-LAMIT (1), Anne VIGNOT (2) et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (1), Anthony POULIN (2) et Benoît VUILLEMIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tu vas maintenant nous éclairer sur ce magnifique acronyme CMQE (Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence).

M. VUILLEMIN.- Non, je crois que je suis en conflit d'intérêts. Sinon, je l'aurais fait avec plaisir.

M. BODIN.- Je ne suis pas en conflit d'intérêts, mais globalement, si vous avez lu L'Est Républicain ce matin, quasiment tout était écrit. L'objectif des CMQ est justement de faire découvrir aux jeunes les différents métiers sur une thématique donnée. Dans ce rapport, il s'agit de la thématique Santé. C'est pour tous les diplômes qui vont du CAP au doctorat. Il existe déjà huit CMQ sur l'ensemble de la région. Celui-ci sera totalement dédié à la santé. Il sera porté par l'ISIFC (Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté), l'école d'ingénieurs en génie biomédical de Besançon, avec trois pôles différents :

- le premier sur la pharmacie et la chimie, qui sera porté par Dijon,
- le deuxième lié au génie biomédical porté par Besançon,
- le troisième lié au vieillissement de la population et aux soins à la personne porté par Nevers.

L'ensemble du projet est porté par l'Université de Franche-Comté. L'objectif est de créer un poste d'animation et de promotion de ces CMQ, et le Grand Besançon participe au cofinancement de ce poste.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 38 000 € à l'uFC en faveur du cofinancement d'un poste d'animation au sein du futur CMQ Santé ;**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 12

25. Enseignement Supérieur et Recherche Soutien contrats doctoraux uFC 2023 – Avenant 1

Mmes Frédérique BAEHR (1), Catherine BARTHELET (1), Pascale BILLEREY (1), Karine DENIS-LAMIT (1), Anne VIGNOT (2) et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (1), Anthony POULIN (2) et Benoît VUILLEMIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'avenant à la convention joint au rapport,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ledit avenant à la convention.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 12

26. Participation d'AKTYA au salon SIMI 2023

Mmes Frédérique BAEHR (1), Anne VIGNOT (2) et MM. Gabriel BAULIEU (1), Nicolas BODIN (2), Marcel FELT (1), Anthony POULIN (2) et Benoît VUILLEMIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la convention avec AKTYA pour formaliser sa participation financière au côté de Grand Besançon Métropole au SIMI 2023,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 11

27. Participation de SEDIA au salon SIMI 2023

Mmes Marie ETEVENARD (2) et Anne VIGNOT (2) et M. Gabriel BAULIEU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- De la même façon pour SEDIA, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la convention avec SEDIA pour formaliser sa participation financière au côté de Grand Besançon Métropole au SIMI 2023,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 5

28. Contrat de Ville – Quartiers 2030

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je donne la parole à Marie ÉTÉVENARD.

Mme ÉTÉVENARD.- Merci, Madame la Présidente. Quelques mots en préambule avant de présenter ce top départ des Quartiers 2030 de la politique de la Ville, dont le dispositif méthodologique est le Contrat de Ville. C'est une compétence EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), donc GBM, depuis 2014. Le sujet est abordé en Commission n° 03 de GBM. Je remercie les membres de la façon dont ils ont pu participer à la confection d'une présentation que nous nous sommes attardés à rendre dynamique. Le débat fut fort intéressant, puisque les problématiques qui seront évoquées dans ce dossier sont retrouvées dans la population de toutes les communes de Grand Besançon, avec une paupérisation notamment des problèmes de santé mentale, d'addiction qui ont de fortes répercussions sur notre jeunesse et notre parentalité.

Le Contrat de Ville s'inscrit dans le projet de territoire, dont Catherine BARTHELET présentera l'état d'avancement dans le dossier n° 49. Il s'inscrit dans l'orientation « Cohésion », Terre de solidarités, qui salue l'état d'avancement de préconisation à hauteur de 69 %, avec évidemment d'autres dispositifs que sont le Contrat Local de Santé (CLS), la consultation citoyenne abordée précédemment par Olivier GRIMAITRE et la convention territoriale globale avec la CAF. Beaucoup de choses ont déjà été réalisées grâce au vivier associatif local. La vitalité citoyenne a été réanimée : plus de dynamisme, plus de synergie, plus de simplification et de progrès, une méthodologie fine quartier par quartier sur le principe d'un diagnostic des besoins propres à chacun d'entre eux.

Voilà maintenant 50 ans que le terme « politique de la ville » est apparu. En 1999, il y a 30 ans, Simone VEIL créait les premiers contrats de ville lorsqu'elle était ministre des Affaires sociales. Puis il y a eu les ZRU (Zones de Redynamisation Urbaine), les ZFU (Zones Franches Urbaines), la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), la loi Borloo qui a créé l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), et 20 ans après, en 2014, la loi Lamy a ajouté plus d'humain à l'urbain. Aujourd'hui, en 2024, dix ans après, Quartiers 2030. Le Comité Interministériel des Villes (CIV) a été reporté pendant un an. Nous avons attendu les préconisations pendant un an. Il a ensuite été précipité par les émeutes de fin 2023 à Nanterre. Il en avait été de même en 1980 pour les Minguettes à Lyon, en 2005 à Clichy-sous-Bois. C'est lorsque 8 % de la population française s'exprime (5,5 millions d'habitants) que les annonces se précipitent. Pourtant, aujourd'hui, en 2024, aucune grande annonce en profondeur. Des poncifs d'une commission consultative tardive avec Mohamed MECHMACHE dans son collectif Pas sans nous, un critère unique pour définir les quartiers, celui des revenus, des moyens financiers

constants avec l'annonce faite hier ou aujourd'hui sur le budget 2025 sur une diminution de 20 Md€ de budget d'ici 2025 par le gouvernement.

À GBM, heureusement, nous avions un temps d'avance, avec des projets de quartier qui vont vous être présentés, des animations et des concertations déjà efficaces. Que ce soit la gauche ou la droite qui gouverne, aucun n'a réussi à empêcher la concentration de ces difficultés. Ce sont 92 % des logements sociaux dans GBM qui sont à Besançon, la moitié dans les quartiers prioritaires de la ville, dont un tiers sur Planoise. Nous nous efforçons de transcender les clivages politiques qui ralentissent des mesures en profondeur. C'est d'engagements plus que de militantisme dont les quartiers ont besoin. À l'heure où l'engagement le plus noble est celui du monde associatif et son pouvoir d'émancipation, de camaraderie, de compagnonnage dont nous avons bien besoin après l'isolement et le repli sur soi des crises successives, la capacité à développer l'adhésion, dont les valeurs forment les coopérations, elles fondent le principe et la règle.

Ces objectifs que nous partageons, que nous soutenons avec les autres collectivités et institutions, inscrivent les parents en tant que premiers éducateurs. La paupérisation majorée par les crises successives, l'inflation, la résignation se mêlent à l'augmentation du nombre des familles monoparentales – nous l'avons entendu tout à l'heure grâce à Monsieur le Directeur de l'INSEE qui a évoqué les familles monoparentales, dont le taux de pauvreté atteint 30 % sur le territoire. Lors de la convention territoriale globale, le diagnostic a été fait aussi que 40 % des familles avec enfants à Besançon sont monoparentales et 95 % sont des femmes. Les problèmes grandissants de santé mentale, d'addiction sont un facteur favorisant des violences intrafamiliales. Après les violences de juin, l'idée raccourcie que les femmes seules avec enfants ne sauraient pas assurer l'autorité est à déplorer. C'est un recul du conservatisme. J'espère que le déploiement du pacte des solidarités cette année pour lutter contre la pauvreté, qui sera déployé prochainement et qui est attendu, ne nous décevra pas encore.

Je vais vous présenter maintenant la méthode avec les moyens qui sont les nôtres à Grand Besançon Métropole. Je vais vous présenter ce qui va changer. Les partenaires du précédent Contrat de Ville qui a duré neuf ans sont ceux que vous avez sur cette diapositive. Les modifications apportées avec ce nouveau Contrat de Ville concernent notamment la signature du CCAS de la Ville de Besançon et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM). Vous retrouvez nos partenaires signataires et nos partenaires financiers comme précédemment, c'est-à-dire tous les services de l'État, la Préfecture, cheffe de file avec Grand Besançon, le ministère de la Justice, l'Académie de Besançon, les Chambres Consulaires, la Bourgogne-Franche-Comté, le Conseil Régional et le Conseil Départemental, la CAF sur ses compétences famille évidemment. Vous avez un nouveau terme, France Travail, le remplaçant de Pôle Emploi qui a de fortes ambitions aussi pour nos quartiers en difficulté. Vous retrouvez également tous les bailleurs sociaux, ainsi que l'Union qui les représente, la Banque des Territoires.

Ce qui change en termes de points à développer :

- une nouvelle géographie qui est différente et je vous expliquerai les modifications ultérieurement,
- une meilleure lisibilité qui a été demandée pour que ce soit moins technocratique et plus clair pour les habitants non initiés,
- un espace partenarial dynamique qui construit des solutions territorialisées, quartier par quartier, autour d'un diagnostic incontestable, puisque construit avec les habitants et l'ensemble des partenaires.

S'agissant de la nouveauté concernant le zonage, de la nouvelle géographie prioritaire, jusqu'à maintenant, nous avions des quartiers prioritaires (Planoise, Orchamps-Palente, Montrapon et Clairs-Soleils). Depuis le décret passé au Journal Officiel fin décembre 2023, le quartier de Battant et les Hauts de Saint-Claude ont été ajoutés en tant que quartiers prioritaires. Ce sont donc six quartiers prioritaires dorénavant et six quartiers « fragilisés » — je n'aime pas ce dernier terme, mais c'est celui utilisé par le Gouvernement — que sont ceux qui succèdent aux quartiers en veille et en observation de la dernière terminologie du précédent Contrat de Ville. Nous avons précisé les taux de pauvreté, puisque c'est le seul critère qui définit ces quartiers prioritaires. Nous avons 51 % sur Planoise et vous pouvez lire les autres. Pour le comparer au taux de pauvreté bisontin, il s'élève à pratiquement 22 %, contre 15 % pour GBM. Nous sommes donc sur des concentrations et c'est bien ce qui définit avec l'Agence de la Cohésion des Territoires, la nouvelle géographie ainsi qu'en partenariat avec l'INSEE.

Également pour parler de la loi, la commune doit avoir plus de 10 000 habitants et le quartier, plus de 1 000 habitants, ce qui représente une difficulté pour la Cité Curie à Novillars, le seul quartier de Grand Besançon Métropole qui ne se trouve pas sur la commune de Besançon. Ce quartier va attirer tout particulièrement notre attention, parce qu'il lui manquait justement ce critère des 10 000 habitants, ce qui fait qu'il n'a pas pu être prioritaire, mais il rencontre des difficultés grandissantes dont nous avons bien conscience. Avec les services de l'État, nous accorderons donc une attention toute particulière, d'autant que dans l'annonce de la circulaire de la ministre Madame AGRESTI-ROUBACHE, 5 % seront dorénavant déployés sur le budget de l'État pour ces quartiers fragiles. Nous avons calculé, cela ne représente que 30 000 € pour Grand Besançon Métropole.

Pour ce prochain Contrat de Ville qui sera signé avant la fin du mois de mars, l'objet de la délibération étant que vous autorisiez Madame la Présidente à le signer, une nouveauté concerne de meilleures lisibilités issues des enseignements d'une évaluation qui a eu lieu en 2022, des concertations avec les adjoints de quartier de la Ville de Besançon, les partenaires porteurs de projet et les habitants. Ce sont donc les enseignements que nous avons tirés. Ce sera une meilleure lisibilité pour les porteurs de projet, c'est-à-dire que dorénavant, la méthodologie sera beaucoup plus systémique. Jusqu'à maintenant, on instruisait l'appel à projets par thématique (culture, sport, etc.) ; dorénavant, elles seront faites avec les autres partenaires financeurs et signataires du Contrat de Ville par quartier.

Il y a une autre nouveauté, qui est également une préconisation annoncée par la circulaire, mais que nous faisions déjà avec le service culturel. Nous allons pouvoir financer et fidéliser les financements avec des contrats pluriannuels d'objectifs, ce qui permettra aux porteurs associatifs d'avoir plus de sécurité financière, plus d'audace et d'oser plus de nouveauté et d'expérimentation.

Une autre lisibilité concerne les habitants, ce que l'on peut intituler « aller vers, mais ensemble ». Lors du dernier COPIL, avec tous les partenaires, nous avons considéré que la médiation, la présence humaine devra être renforcée sur les quartiers prioritaires, puisque c'est bien de cela qu'on manque. Ceux qui interviennent doivent travailler dans la même synergie, dans les mêmes objectifs afin d'éviter les doublons. Tout le monde adhère à cette volonté de plus de présence humaine et de médiation sur nos quartiers en difficulté. Il doit y avoir aussi plus de communication.

Le troisième point sur la lisibilité concerne celle que nous devons avoir avec les partenaires signataires et financeurs pour améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants concernant la transition écologique, l'inclusion au logement, pour que tout le monde se sente bien et accueilli dans la rue, sur l'espace public et dans le quartier.

Concernant l'émancipation (autre point de lisibilité), il s'agit aussi d'accompagner les habitants tout au long de leur vie pour une émancipation. L'émancipation a été engagée par l'État sur Planoise. Un des axes majeurs consiste à faire système autour de l'éducation et de la parentalité, comme je vous le disais. Les parents sont les premiers acteurs de l'éducation de leurs enfants. Il s'agit aussi de faciliter l'accès aux droits et à la santé, de travailler vers l'emploi, notamment avec la Mission Locale, et de favoriser les solidarités sur ce volet « émancipation », avec des termes clairs pour que tout le monde puisse parler de la même chose, qu'il soit un habitant ou partenaire institutionnel avec des habitudes langagières comportant beaucoup plus d'acronymes. C'est important que tout le monde comprenne et parle bien de la même chose sur un dispositif compliqué.

Le troisième axe qui change par rapport au précédent Contrat de Ville concerne un espace partenarial vivant où se construisent les solutions. Ce Contrat de Ville sera animé et construit avec les habitants. Il sera évalué une à deux fois par an en continu, avec des revues des projets, à mi-parcours, ce qui est une préconisation, et par la suite en 2030, comme cela a pu être fait avant la prorogation de l'année dernière. Cela va permettre de travailler avec les signataires. Lorsque l'on évalue, tout le monde est concerné et a droit à l'expression. C'est aussi par projet, par quartier, ce seront des revues de projets avec les adjoints de quartier et les partenaires des collectivités territoriales signataires. Ce sera quelque chose d'animé, qui donnera envie de s'engager. Certes, avec les Conseils citoyens, ce dispositif était préconisé dans le précédent Contrat de Ville, mais il n'a pas perduré et c'est un fait national. Il s'agit d'aller chercher l'adhésion, ceux qui ont envie de venir s'engager, où commence l'engagement, à partir de quand je suis active pour mon quartier. Tout cela se fera autour de moments animés, conviviaux, où chacun trouvera sa place et on pourra proposer des actions en réponse avec les diagnostics réalisés.

Je passe au dernier axe qui change autour des projets de quartier. Comme je vous le disais, un diagnostic a été fait, un peu comme pour la santé, c'est-à-dire que nous avons des besoins, un diagnostic et nous allons chercher à les traiter avec des propositions propres à chaque quartier, avec de nouvelles actions qui devraient être innovantes. Nous allons chercher quelque chose qui ne soit pas hors sol, ni technocratique, ni beau sur le papier, mais qui soit bien de l'intelligence pragmatique, de la concertation avec les centres sociaux, les établissements de vie sociale, la vie associative et tous les partenaires qui le souhaitent sur l'espace commun.

Je vais faire maintenant quelques focus rapides sur les projets de quartier pour ne pas perdre votre attention, mais il est important que nous incarnions aussi la territorialisation dont nous vous parlons. Je vais vous présenter rapidement les six quartiers prioritaires. Du côté gauche, vous aurez les traits forts des diagnostics et de l'autre, les objectifs et les priorités travaillés pour chacun d'entre eux. À gauche, vous avez le diagnostic qui portait sur les données démographiques, la situation sociale, l'accès fondamental à la santé et au logement, l'éducation avec l'indice de positionnement social et l'emploi. Les projets de quartier sont construits en deux temps. Le premier concerne un socle commun avec les problématiques communes à tous les quartiers. Elles seront déclinées en fonction de chacun. Vous avez enfin les objectifs et les priorités propres pour chacun d'entre eux.

Pour le quartier d'Orchamps-Palente, l'adjoint de quartier est Monsieur Hasni ALEM. Ce quartier a une histoire ouvrière et une identité populaire forte. Il a l'avantage d'être bien desservi, avec des équipements éducatifs et sportifs. Son point fort est que c'est un parc social vieillissant avec certains secteurs très enclavés. Il faudra donc le travailler avec tous les outils que je vous ai décrits pour parvenir à une cohabitation entre les nouveaux arrivants et les habitants vivant dans ce quartier depuis longtemps et isolés. Il va falloir aussi transcender le boulevard qui traverse et qui enclave justement certains quartiers, tout cela autour de services et d'équipements que sont la future crèche qui sera rénovée, les espaces sportifs. Il s'agit donc de faire système autour de tous ces services et équipements pour Orchamps-Palente.

Nous avons ensuite le quartier des Clairs-Soleils, avec Monsieur Hasni ALEM comme adjoint de quartier. Il existe un point très fort sur l'identité de ce quartier : 40 % de la part des élèves de classe de 3e accusent un retard scolaire, soit trois fois plus que les élèves bisontins. C'est la raison pour laquelle il y a un projet d'une place des Lumières, projet un peu hybride de parentalité qui sera à la fois une bibliothèque, une médiathèque et une ludothèque, une halte-garderie et un espace petite enfance qui fera de la parentalité, tout cela étant construit avec le centre social associatif et les autres acteurs. Il s'agit pour ce quartier d'éviter le décrochage scolaire, le taux de monoparentalité étant de 34,5 %. Notez que ce quartier avait fait l'objet d'un PRU (Programme de Rénovation Urbaine) il y a quelques années.

Le troisième quartier est le quartier de Montrapon. Monsieur Damien HUGUET est l'adjoint de quartier de la Ville de Besançon en charge de ce quartier, avec les quartiers fragilisés. Ce quartier de Montrapon a des points forts avec le campus et les entreprises d'innovation à proximité, des équipements (salle Marie Paradis ou piscine). Paradoxalement, la proportion des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi est forte. Il va donc s'agir de dépasser cette barrière géographique qui est parfois plus dans la tête que sur le terrain. Ce sera le défi de Montrapon. D'ailleurs, se tient demain un événement avec l'association Fete pour favoriser l'emploi des femmes sur des métiers qui seraient stéréotypés trop masculins.

Le quatrième quartier est le quartier des Hauts de Saint-Claude dans la nouvelle géographie prioritaire. Pour ce quartier, nous avons moins de données. Étant donné qu'il n'est pas encore inscrit à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), nous n'avons pas accès aux données INSEE ni aux données de l'Observatoire sur ce quartier tout nouveau et pour lequel un espace de vie sociale est monté. Tout le monde a travaillé d'arrache-pied pour qu'il puisse se mettre en place, pour consolider le projet de quartier et pour accompagner les familles et les enfants.

Le cinquième quartier est le quartier de Battant. Monsieur Damien HUGUET est également adjoint de ce quartier. C'est un des quartiers les plus anciens de la ville, situé en centre-ville. Il regorge de vitalité associative et citoyenne, ce que nous avons encore vu hier lors d'une réunion. L'engagement citoyen y est important. Mais ce quartier connaît un processus de dégradation du climat social et de la qualité de vie. Nous pouvons y trouver un terreau commercial, une droguerie (la plus grande de la ville), ce qui est assez rare, de l'artisanat avec des merceries, des cordonneries, ce qui est assez rare, et une coopérative, tiers lieu très actif qui porte la voix citoyenne de manière très productive, notamment

concernant les addictions à l'alcool. Finalement, les habitants que nous avons entendus hier parlent des difficultés liées à l'alcool, peut-être encore plus que celles liées aux deals.

Le sixième et dernier quartier est le quartier de Planoise, avec comme adjoint de quartier Monsieur Yannick POUJET. Ce quartier a comme particularité la prise en compte dorénavant du collège Voltaire dans le nouveau zonage. Pourtant, une annonce gouvernementale n'avait pas été suivie d'action quant à la généralisation des cités éducatives. Dans la mesure où nous n'avons pas de moyens supplémentaires, il nous est impossible de proposer des crédits à la cité éducative de Planoise pour la généraliser si nous n'avons pas de moyens supplémentaires. Or, pourtant, son travail est remarquable, au même titre que la cité de l'emploi qui est renouvelée, qui garde l'effet d'annonce, mais dont le budget est divisé par deux. Une autre annonce n'a pas été suivie d'effet : l'alignement de la géographie REP (Réseau d'Éducation Prioritaire) avec la géographie QPV. Nous n'avons toujours pas d'annonce sur ce sujet. Pourtant, Planoise est très en avance par rapport aux autres projets de quartier, l'ANRU ayant permis, avec des moyens supplémentaires, de développer davantage.

Nous avons aussi le projet de la maison de santé avec une CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé). Elle met en lumière une crise de la coordination des acteurs en matière de santé qui sont en train de déployer vraiment des forces vives, surtout les soignants de Planoise, et qui sont en train de monter quelque chose de plutôt constructif pour l'accès à la santé. Par ailleurs, le totem du numérique sera aussi un moyen soutenu par l'ANRU pour changer l'image de Planoise que la presse ne cesse de décrier alors que de très belles choses se font notamment en matière de solidarité. Je ne vous ai pas parlé de la GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité). Nous y avons déjà travaillé et elle se fait déjà. Elle exonère les bailleurs sociaux de 30 % de la taxe foncière, ce qui permet en contrepartie d'améliorer leur cadre de vie. Nous allons donc retravailler aussi précisément ces points avec l'ensemble des bailleurs sociaux sur tous les quartiers.

En conclusion, comme en Commission n° 03, ce sujet bouscule et il raisonne dans chacune des communes, notamment en matière de santé, d'addiction et de sentiment d'impuissance. Il nous demande beaucoup d'humilité devant l'ampleur de la tâche de faire toujours plus avec moins, tout en restant progressistes, proactifs et soudés.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Merci beaucoup. Je vous propose de passer aux commentaires. S'il n'y en a pas, je te remercie pour cette présentation complète. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente ou son représentant à approuver et signer le contrat de Ville 2024-2030.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

29.Programme Centralités rurales en Région : convention entre la Région Bourgogne Farnch-Comté, Grand Besançon Métropole et la commune de Saint-Vit

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le projet de convention-cadre pour la revitalisation de la commune de Saint Vit entre la Région Bourgogne Franche-Comté, Grand Besançon Métropole et la commune de Saint-Vit,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant à signer cette convention-cadre.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

30.Taxe « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) » - Validation du montant du produit de la taxe pour l'exercice 2024

M. RACLOT.- Je vais faire une présentation succincte. Le montant du produit de la taxe doit être validé chaque année. Le présent rapport a pour but aujourd'hui d'arrêter le montant pour l'exercice 2024. Les dépenses concernent principalement :

- les contributions aux trois syndicats auxquels Grand Besançon Métropole a confié tout ou partie de sa compétence GeMAPI pour les territoires concernés,
- les études et les travaux,
- la rémunération des ressources humaines affectées à l'exercice de la compétence GeMAPI.

Les recettes sont constituées principalement par les subventions et la taxe GeMAPI.

Le budget 2024 est estimé à hauteur de 396 000 € en fonctionnement et de 265 500 € en investissement, soit un total de 549 701,80 €. Conformément aux dispositions précédentes, le montant du produit de la taxe GeMAPI est fixé à 549 701,80 € pour 2024, soit le maintien des montants 2022 et 2023.

Sur proposition du Bureau, le Conseil de Communauté est invité à :

- se prononcer sur les modalités de calcul et le montant du produit de la taxe GeMAPI d'un montant de 549 701,80 €, au titre de l'exercice budgétaire 2024,
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en place de la taxe et à signer les documents correspondants.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup, Franck. Y a-t-il des questions ou des commentaires ? S'il n'y en a pas, je soumets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur les modalités de calcul et le montant du produit de la taxe GeMAPI d'un montant de 549 701,80 €, au titre de l'exercice budgétaire 2024,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en place de la taxe et à signer les documents correspondants.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

31. Déploiement de nouvelles modalités de collecte des cartons au centre-ville de Besançon

Une présentation est projetée en séance.

M. HUOT.- Il faut savoir que c'est une affaire très ancienne, puisque ce ramassage existe depuis 1970. Franck avait souhaité que l'on passe le diaporama, parce que les photos sont assez parlantes. D'abord, c'était une collecte à la limite de la légalité, puisqu'on collecte pour des professionnels. Normalement, on a le droit de collecter pour des professionnels s'ils ont des déchets assimilés aux particuliers. C'est vrai que nous étions probablement « border line ». Cela veut dire que nous avions une sujétion technique particulière qui nous mettait plutôt dans l'illégalité et qu'il fallait trouver une solution.

Juste pour un petit clin d'œil, lorsque j'ai rencontré le service des déchets, ils m'ont emmené sur ces sites pour me montrer la situation qui était, comme on le voit bien, une situation dangereuse, parce que le ramassage de l'ensemble des cartons était compliqué, interdit par la réglementation. Il y avait aussi des risques urbains. Il y a eu en particulier quelques demandes du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de mettre un terme à ces empilages de cartons parfois contre les façades. Cela veut dire que nous aurions pu être confrontés à des incendies importants dans le centre-ville, comme dans la rue Claude-Pouillet ou dans la rue de Combe-Reine. Bien sûr, cela dévalorise le centre-ville et toute sa qualité architecturale, cela entraîne des nuisances visuelles, des incivilités et de l'insalubrité.

Nous avons travaillé pour sortir une solution pour la collecte des cartons. Nous avons ainsi fait développer par notre fournisseur de conteneurs un point d'apport volontaire (PAV) adapté à la collecte des cartons. Vous savez que dans le centre-ville, on collecte dans des PAV à la fois les déchets recyclables (bacs jaunes) et le verre. Il existait ainsi un potentiel d'endroits que l'on pouvait utiliser en

sachant que l'on avait beaucoup de difficultés avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) pour implanter ce genre de conteneur pour les apports volontaires, la nouvelle ABF étant assez hostile à ce type d'équipement que l'on met en centre-ville. En revanche, on avait décidé de faire un test sur cinq sites (deux emplacements rue Combe-Reine, rue Megevand, rue Claude-Pouillet et place de la Révolution). Nous avons ainsi déployé 11 PAV dans la phase de test. Nous voulions voir à partir de ce premier maillage la réaction des commerçants concernés, ceux qui étaient intéressés étant les plus proches de ces PAV. Il est évident qu'il y a une amélioration du cadre de vie, de l'esthétique. Nous revenons à une salubrité normale. De plus, cela s'appuie sur ce qui existe en centre-ville en termes de PAV pour l'ensemble des déchets.

La qualité du gisement des cartons est tout à fait correcte pour une valorisation directe. Cela veut dire que derrière cette collecte des cartons, nous percevons une recette. Il faut souvent le penser et nous le disons avec nos collègues du SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets), les déchets pouvant devenir une ressource. À l'issue de ce test, nous avons une validation de la collecte en PAV en substitution de la collecte en pas de porte, ce que l'on voyait sur la première diapositive. Bien évidemment, c'est à destination des commerçants et des ménages, ce qui signifie que nous revenons dans la légalité par rapport à la collecte des déchets, cette collecte étant également ouverte aux particuliers, comme aux commerçants dans la limite où c'est assimilable à des déchets de particuliers. Nous proposons de réaliser cette collecte à partir du 1er juillet 2024. En effet, nous avons aujourd'hui un arrêt du marché de collecte avec une entreprise. Nous revenons en régie pour cette collecte. Nous aurons besoin d'un camion-grue et d'un chauffeur supplémentaire. Le périmètre retenu est la Boucle et Battant. Nous arrêterions les collectes dans les rues périphériques, car elles s'étaient largement étendues sur la rue de Vesoul, un peu sur les rues de Belfort, de Dole et de Châteaufarine.

Pour pouvoir étendre notre test sur cinq sites et 11 PAV, il y a eu une longue négociation avec l'architecte des bâtiments de France. Nous avions obtenu son accord. Il y a une négociation pour permettre des substitutions de flux. En effet, nous avons une centaine de conteneurs dans le centre-ville, que ce soit pour le verre ou les bacs jaunes. Nous avons regardé comment, sur les sites existants, nous pouvions remplacer des conteneurs sur ces deux flux par des conteneurs pour le carton. Bien évidemment, l'intérêt de pouvoir mettre ces conteneurs est de mailler l'ensemble du territoire. Il s'agit donc de placer 15 conteneurs en les substituant à l'existant par rapport à l'architecte des bâtiments de France, cet accord étant un peu plus ancien et datant de 2019 ou 2020. Cela ne posait donc pas de problème. De plus, dans la négociation, l'ABF a validé l'ajout de 22 conteneurs. Cela veut dire qu'aujourd'hui, nous maillons l'ensemble du territoire avec des conteneurs pour le carton, pour un total de 48 conteneurs, ce qui nous permet de faire un maillage dans le centre-ville et pour partie sur Battant. La négociation a été très longue.

Je pense qu'il y a eu une implication importante du directeur de la Direction Générale des Déchets (DGD), puisqu'il y a eu quatre réunions avec l'ABF pour obtenir ces accords. Je crois que nous avons trouvé le bon modèle. Cela veut dire que nous réglons proprement à partir de juillet 2024 une solution qui existait depuis 1970. Nous étions contactés régulièrement par la présidente qui nous disait : « qu'est-ce que c'est que ce bazar ? C'est moche ! » Normalement, à partir de l'été, nous serons sortis de cette situation qui n'était bien sûr pas acceptable.

Vous avez ensuite le financement prévu. Pour ce déploiement, le génie civil est à la charge de la Ville de Besançon. Nous prenons en charge l'ensemble des conteneurs, c'est-à-dire qu'ils sont fournis et pris en charge par la DGD. Il faut savoir que ce coût de collecte des cartons est estimé aux alentours de 120 000 €/an pour la DGD. Bien évidemment, nous l'accompagnerons, puisque cela démarrera le 1er juillet 2024, d'une communication très importante. Nous avons un plan de communication, des communiqués de presse dans le magazine BVV (Besançon Votre Ville), une information ciblée via mails et commerçants chartés. Précédemment, les commerçants devaient respecter une charte, mais nous savions que cette charte était peu respectée. Nous aurons un appui avec l'Union des Commerçants de Besançon (UCB), une mise à jour du site Internet pour l'identification de ces sites de tri par les habitants. Nous rencontrerons l'ensemble des structures. Les réunions sont prévues avec les élus de la Ville en charge de ce domaine. Nous compléterons ensuite les rues périphériques, la rue Chaprais, la rue de Belfort, la rue de Vesoul. Les commerçants que nous avons déjà rencontrés reviendront sur une collecte standard avec des bacs jaunes. Nous leur proposerons ainsi de mettre des bacs jaunes, ce qui signifie que nous maintenons la gratuité avec la possibilité d'aller également dans les déchèteries.

Sur proposition du Bureau, le Conseil de Communauté est invité à se prononcer sur la proposition de déployer cette nouvelle modalité de captation des cartons par des points d'apport volontaire selon ce que nous vous avons décrit. Bien évidemment, nous mettons à jour le règlement de collecte pour intégrer cette modification de collecte des cartons. Une charte nous liait aux commerçants. Nous devons donc nous prononcer également sur la fin de la charte qui sera supprimée. Il y aura ainsi des modifications au-delà de ce seul point, mais ce point fera l'objet d'une modification du règlement de collecte qui se fait par arrêté pris par la présidente. Voilà ce que je voulais vous présenter.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci, Daniel. La présentation est extrêmement précise. Franchement, merci, parce que j'ai un souvenir, dans le mandat précédent, du concours de fleurissement de la ville sur lequel je travaillais. Les jurys parisiens nous avaient dit qu'ils refusaient de nous donner la ixième fleur sur l'entrée de la ville, parce que trop de cartons traînaient dans la rue, ce qui était très moche. Du coup, cela avait mis par terre le moral de nos jardiniers. D'ailleurs, je me suis retirée de ce concours depuis, parce que je trouvais cela difficile. Il n'empêche que dans la ville, nous avions régulièrement tous ces tas de cartons. Je me rappelle qu'un jour, nous recevions la Maison Loiseau. Ce jour-là, il y avait des cartons partout place de la Révolution. Nous voyions que cela devenait vraiment urgent de trouver une solution à ces cartons, outre les problèmes de sécurité. Merci encore. Y a-t-il des questions ?

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Présidente. Je voulais juste vous faire part de quelques points. Premièrement, je suis ravi que nous ayons pu expérimenter le dispositif auparavant sur un panel de commerçants. Je trouve très bien de démarrer par cela. Deuxièmement, j'étais cet après-midi au téléphone avec le président de l'Union des Commerçants qui découvrait que nous votions le rapport aujourd'hui. Il n'était pas tout à fait au courant du calendrier. Il y a eu des discussions, mais il n'était pas au courant que tout était finalisé. Il m'a même dit qu'il y avait une réunion où il pensait encore pouvoir échanger avec vous le 22 mars. Je trouve tout simplement que c'est maladroit. On ne peut pas travailler sans être étroitement liés avec l'Union des Commerçants lorsqu'il s'agit d'avoir un impact sur les commerçants du centre-ville. Vous l'avez fait, je ne dis pas que vous ne l'avez pas fait, mais on ne peut pas être maladroit comme cela, avec des commerçants qui découvrent que finalement, on a déjà voté, que les décisions sont déjà prises, sans avoir pris le soin d'avoir leurs retours et de voir que ce dossier est bien ficelé. C'était la remarque que je voulais faire et j'aurai une remarque à peu près identique sur le dossier n° 35.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la proposition de déployer une nouvelle modalité de captation (collecte) des cartons par points d'apport volontaire selon les modalités décrites (dispositif, financement, information aux usagers),**
- **se prononce favorablement sur la mise à jour du règlement de collecte intégrant la fin de la charte carton citoyens et l'intégration de cette collecte en apport volontaire dans le niveau de service du centre-ville.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

32. Fonds Climat : attribution de fonds de concours aux communes de Torpes, Pelousey, Bonnay et les Auxons

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires ? S'il n'y en a pas, je soumets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'attribution de fonds de concours :**
  - **de 60 000 € à la commune de Torpes dans le cadre de l'axe 3 pour le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente de la commune,**
  - **de 36 965 € à la communes de Torpes dans le cadre de l'axe 4 pour le projet de chaufferie bois et la pose de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente de la commune,**

- **de 5 549 € à la commune de Pelousey pour la création des 4 terrains de pétanque et leurs aménagements (arbres, bancs),**
- **de 21 740 € à la commune de Bonnay pour la déconstruction puis la reconstruction de la fontaine du bas du village,**
- **de 22 181 € à la commune des Auxons pour la réhabilitation de 3 fontaines,**

- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes annexées au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

33. Acquisition d'un châssis cabine 26 tonnes avec grue, bras polybenne et caisson polyvalent

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le marché avec l'attributaire retenu par la commission d'appel d'offres.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

34. Validation du Programme de requalification et de création de voirie

M. GUYEN.- Comme vous le savez, nous devons nous prononcer sur la validation du programme de requalification de la voirie. Cette validation est proposée par les communes lorsque je fais le tour des secteurs. Ensuite, le Bureau décide de retenir un certain nombre de chantiers. Bien évidemment, les communes seront sollicitées dans le cadre de la requalification à hauteur des pourcentages qui leur sont dédiés. Ces pourcentages seront bien évidemment adoptés sur le montant HT déduit de toute subvention. Vous avez exprimé vos besoins et nous avons regardé quand même aussi quelques opérations d'études afin d'anticiper des programmes annuels, notamment ceux de 2024.

Je vais aller très vite, comme d'habitude. Sur la partie périurbaine, nous avons programmé 14 opérations pour un montant de 2 470 000 €. Ce seront des opérations :

- sur le Plateau à Larnod et Gennes,
- sur le secteur Nord à Châtillon-le-Duc,
- sur le secteur Est à Thise, Deluz et Roche-les-Beaupré,
- sur le secteur Sud-Ouest à Avanne-Aveney et Grandfontaine,
- sur la Dame Blanche à Chevroz,
- sur le Saint-Vitois à Roset-Fuans,
- sur le secteur Ouest à Pirey et Audeux.

Nous avons une réserve de 50 000 € pour des études.

Dans le cadre de la centralité et dans le PDM, nous aurons des opérations à Saône sur le Plateau pour un coût de 300 000 € et à Roche-lez-Beaupré sur le secteur Est pour un coût de 250 000 €. Un montant de 50 000 € a été notifié a été identifié afin d'engager ou de poursuivre des études en vue de préparer la programmation et la réalisation d'opérations dans les années futures. Ce crédit pourra notamment permettre les études :

- sur Bonnay pour l'aménagement abords des écoles,
- sur Pirey rue du Moulin,
- sur Saône rue de la Fontaine,
- sur Champvans-les-Moulins rue de la Nouvelle,
- sur Vieilley route de Cromary,
- sur Champagney chemin du Grand Mont.

Nous pouvons également signaler que si nous voulions réaliser toutes les demandes, nous en aurions pour 10 M€. Pour la Ville de Besançon, un fonds de concours sera demandé par GBM à hauteur de

50 %. La Ville de Besançon participera ainsi, déduction faite des subventions. Nous avons retenu comme lieux de travaux :

- Querret Bougney,
- îlot Saint-Jacques/Arsenal,
- îlot République
- Saint-Ferjeux/Bascule
- îlot Battant,

pour un total de 3,6 M€.

Au titre des amendes de police, nous aurons la rue de Dole et de la rue de la Cassotte pour 0,7 M€. Au titre du PDM, nous aurons la route de Gray (0,5 M€) et la rue de Belfort (0,1 M€). Vous êtes invités à vous prononcer sur la validation de ce programme.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ?

Mme BARTHELET.- Tu as oublié de citer Pelousey, le principal étant que c'est bien précisé dans le rapport. Néanmoins, j'en profite pour dire qu'il n'y a pas de route de Miserey à Pelousey. Je vous remercie donc de corriger.

Mme LA PRÉSIDENTE.- En plus, tu nous l'avais déjà dit. Tu as raison. Y a-t-il d'autres commentaires ?

M. CROIZIER.- Je suis arrivé à la réunion de secteur en retard la semaine dernière. L'information a peut-être été donnée, mais évidemment, je ne pourrai pas voter ce rapport, puisque je vois un certain nombre de travaux sur la ville de Besançon, dont je ne connais pas le contenu, sauf si une présentation a été faite en réunion de secteur. Qu'est-ce qui sera fait sur l'îlot de la République ? Pour l'îlot Battant, j'ai à peu près une idée. Pour la rue de Dole, je ne sais pas du tout. Rue de la Cassotte, 9 places de stationnement sur 18 seront supprimées devant un commerce, ce qui n'est pas une bonne idée, je pense, que ce n'est pas une bonne idée, puisque nous mettrons les commerces en difficulté. Pour la route de Gray, je ne sais pas. Pour la rue de Belfort, je ne sais pas non plus. Vous comprenez bien que devant aussi peu d'informations, il est évident que je ne peux pas voter ce rapport.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Effectivement, nous faisons des réunions de secteur pour répondre justement à un certain nombre de questions. Nous en reparlerons à la Ville de Besançon. Y a-t-il d'autres remarques ?

Mme VARET.- À la suite de Monsieur CROIZIER, j'interviens sur ce rapport, parce qu'il faudrait quand même que les choses soient dites une fois par toutes. Cela fait seulement deux fois que nous sommes invités aux réunions de secteur. Lors du dernier Conseil Municipal et celui d'avant, effectivement, il n'était pas question de l'îlot République. Nous nous étions raccrochés à un rapport pour demander si c'était à ce moment-là que nous pouvions parler de cet îlot. Nous ne savons toujours pas ce qui sera fait. J'ai été sollicitée en tant que riveraine pour des déambulations au mois d'octobre 2023. Je m'y suis rendue. On nous a présenté un projet. Je n'étais pas seule. D'autres riverains ont fait des remarques en disant « on n'est pas d'accord ». Vous maintenez la présence des bus dans le centre-ville. Il est clair que cette rue de la République peut être requalifiée, ce qui est très bien, mais il faut le faire autrement.

J'ai également parlé de la DSP (Délégation de Service Public) qui est en renégociation, qui devra être bouclée avant l'année 2024, pour que l'on puisse faire quelque chose de correct et en mettant les choses dans l'ordre. On ne sait pas exactement ce qui sera fait rue de la République, mais les riverains ont voulu mettre en avant le fait qu'il fallait trouver une solution pour les bus. On ne peut pas, dans une ville qui se dit écologiste, faire passer 700 bus rue de la République, place Saint-Pierre, des bus qui gênent, qui font du bruit et qui polluent. Il y a d'autres manières de voir les choses.

À la suite de cette déambulation et des remarques faites par les riverains, nous avons eu une réunion de restitution qui était la même chose, avec un autre nom. Les riverains ont à nouveau fait des remarques en disant que ce n'était pas satisfaisant. Des associations étaient également présentes pour dire que le centre-ville méritait quand même beaucoup mieux que ce que l'on veut en faire. Je voudrais aussi me faire l'interprète des gens que vous avez dû voir ce soir, devant la Chambre de Commerce et d'Industrie, qui souhaitaient vous interpeler en disant « stop au transit des grands bus polluants, bruyants et dangereux dans la zone de rencontre de l'hypercentre ». Ces associations, qui sont en lien avec vous en général, ont tenté de vous sensibiliser. Elles n'étaient pas au courant du fait que la DSP

devait être renouvelée, ce qu'elles ont appris de manière fortuite et elles viennent vous expliquer et vous demander de trouver une solution, de faire en sorte que les grands bus ne traversent plus la ville qui pourrait être plus apaisée, comme cela se fait dans d'autres villes comme Dijon, Orléans, Bayonne, Colmar, Denain où un service de bus permet de desservir la ville, mais l'hypercentre reste piéton et les gens peuvent marcher.

On a fermé le pont de la République pour en faire un endroit piétonnier et les gens peuvent venir au centre-ville depuis l'autre côté du Doubs. On peut mettre à disposition des navettes électriques gratuites qui vont permettre une plus grande flexibilité, qui vont faire en sorte que le centre soit effectivement rendu aux piétons, aux commerçants. Mais apparemment, vous ne voulez pas du tout examiner cette solution pourtant réclamée par de nombreuses personnes. Tout cela se rencontre avec le rapport n° 35 que nous examinerons tout à l'heure concernant l'adoption de la charte d'InTerLUD (programme d'Innovations Territoriales et de Logistique Urbaine Durable). Je veux bien, vous voulez supprimer les camions et les camionnettes qui viennent livrer en centre-ville, qui viennent alimenter les commerces et permettre aux commerçants de travailler et on va continuer à faire passer 700 bus dans le centre-ville. Où est la cohérence ? La cohérence serait de mettre en perspective, comme je l'ai déjà souvent dit, le plan de circulation, le réseau Ginko et d'aménager le centre-ville pour qu'il soit piéton. Les commerçants n'y verraient certainement rien à redire, parce que tout le monde sait très bien qu'une ville piétonne est en général une ville où le commerce est favorisé.

Il y a des parkings, on le sait. On sait très bien faire le parking à un 1 € le samedi après-midi pour les samedis piétons et les gens viennent à Besançon. Par conséquent, essayons de faire quelque chose de cohérent, mais arrêtez de prendre des décisions comme celles-là, qui s'empilent les unes sur les autres, qui ne veulent rien dire. Pour la rue de la République, on va engager de la requalification, très bien. Vous allez faire une rue toute droite, bien large, où les gens vont rouler vite. Il n'y aura plus une place de stationnement ou de livraison. Ce n'est pas ce qu'il faut faire. Il faut faire des chicanes...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je crois que vous avez dépassé les cinq minutes.

Mme VARET.- D'accord.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il d'autres remarques ?

M. BAILLY.- Pour compléter les propos de Madame VARET et de Monsieur CROIZIER, on nous demande de nous prononcer sur 3 M€ de travaux de programme de requalification. Aujourd'hui, il y a cinq ou six lignes. Vous comprendrez que c'est difficile pour nous de nous prononcer dans ces conditions et nous l'avions déjà dénoncé. J'étais aussi en retard à la réunion de secteur, mais mes collègues me disent que lorsque nous posons des questions, nous n'avons pas de réponse et nous n'avons pas les tenants et aboutissants des projets. C'est pour cela que nous voterons contre ce soir.

Mme ZEHAF.- Je voulais juste répondre sur les navettes au centre-ville. Cela peut être une solution, mais cela nécessite plus d'un an pour y réfléchir, parce que nous sommes obligés de revoir tout le réseau de bus et sa conception. Nous avons des lignes traversantes qui vont d'un bout à l'autre et nous savons très bien que lorsque l'on a une rupture de charge, on perd les usagers sur le transport en commun. Cela se réfléchit, oui, mais cela prend beaucoup de temps pour y réfléchir, parce que vu la conception de notre réseau de bus, ce que vous verrez dans le rapport où je parlerai de l'avenant n° 16, il fonctionne très bien. Si nous voulons continuer à avoir des gens dans le bus, parce que nous n'avons pas que des Bisontins, mais nous avons aussi des Grands Bisontins qui le prennent d'un bout à l'autre de la ville, nous ne pouvons pas imposer des ruptures de charge. En effet, cela complique les trajets des gens, et du coup, on les perd sur les transports en commun.

Il est vrai que nous pouvons imaginer une ville apaisée avec des navettes électriques. Nous avions fait l'essai de ces navettes électriques après la mise en service du tramway. Cela n'a pas du tout fonctionné. Les gens qui descendent à un endroit vont souvent à pied. En plus, il faut que l'on retrouve des zones de retournement et d'échange des bus de part et d'autre de la boucle. Nous avons Chamars d'un côté. Nous nous apercevons maintenant que Chamars est trop petit. En effet, nous avons des problèmes avec Saône, parce que nous devons faire venir un peu plus de bus en provenance de Saône et nous ne savons même pas où les stocker sur Chamars. De l'autre côté, nous n'avons pas d'endroit pour réceptionner les bus, où les gens peuvent descendre et prendre une navette pour traverser la Boucle.

Nous avons une ville différente. Elle est encerclée dans une boucle du Doubs. Il faut donc tenir compte aussi de la topographie de la ville lorsque l'on fait un réseau de bus.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. ANDRIANSEN.- C'est tout de même très fatigant de toujours entendre ce débat qui est vraiment ciblé sur la ville de Besançon. Je vais tout de même vous dire une chose. Au niveau des réunions de secteur, dans nos secteurs, dans le secteur Saint-Vitois par exemple, c'est excessivement bien préparé par les services. Il y a une réelle discussion et on est à l'heure. Cela dit, si vous ne voulez pas réaliser certains travaux à Besançon, nous nous mettons à genoux pour avoir des travaux dans nos communes. N'hésitez pas, vous pouvez transférer les budgets sur les communes. Nous pourrons ainsi avancer d'une manière un peu plus conséquente et résoudre certains de nos problèmes.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Là, je ne suis pas d'accord. *Rires.* Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. CROIZIER.- Jacques, si tu me permets, nous sommes en train de voter pour 4 M€...

M. ANDRIANSEN.- Je ne te permets pas de ramener le débat sur Besançon !

M. CROIZIER.- C'est parce que c'est le sujet !

M. ANDRIANSEN.- Nous en parlerons en aparté si tu le souhaites, nous nous entendons bien, mais cela commence à bien faire !

M. CROIZIER.- Jacques, ce n'est pas une question de rapporter. Explique-moi une chose. Si dans ta commune tu dépensais 4,9 M€ sans en parler aux élus de ton Conseil Municipal et qu'ils ne savaient pas ce qu'il y a dedans, comment cela serait-il pris ? Est-ce que dans une commune ici...

M. ANDRIANSEN.- Nous sommes en Conseil Communautaire.

M. CROIZIER.- ...vous auriez une délégation, vous proposeriez 5 M€ de dépenses sans avoir parlé du contenu à vos élus ! Je suis arrivé en retard, oui, mea culpa, mais si j'entends bien, pour les élus qui étaient présents, je suis désolé, j'ai aussi un autre mandat, mais les projets n'ont pas été présentés, mon cher Jacques. Si le projet avait été présenté, j'aurais fermé ma bouche ! Mais là, ce sont 5 M€. Je suis désolé, mais je suis un élu responsable et je ne donne pas carte blanche à qui que ce soit et quelle que soit son étiquette politique pour 5 M€. Je suis désolé, cela s'appelle la transparence et c'est la moindre des choses. Dans vos communes, dépenseriez-vous 10 € sans en avoir parlé aux élus ? Je ne crois pas.

M. ANDRIANSER.- Je reviens sur ce que j'ai dit. Nous sommes en Conseil Communautaire et non en Conseil Municipal.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose d'arrêter ce débat qui doit avoir lieu effectivement à la Ville de Besançon.

Mme VARET.- Non, non, non !

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pardon, excusez-moi, mais c'est encore moi qui donne la parole si vous en êtes d'accord.

Mme VARET.- Oui. Alors, je vous la demande.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, Madame VARET.

Mme VARET.- Merci, Madame la Présidente. Il va falloir clore ce débat entre la Ville et le Conseil Communautaire. C'est au Conseil Communautaire que nous allons voter ces budgets. On parle de secteur. Le secteur de Besançon est un secteur comme les autres. Vous avez la chance, dans votre municipalité, de faire les choses en toute transparence, ce qui n'est pas notre cas ! Nous ne voterons donc pas, mais nous pouvons quand même nous permettre de faire part de notre position.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions avant que je soumette ce rapport au vote ?

M. MICHAUD.- J'ai juste une observation à faire. Je crois qu'il est normal que des débats qui viennent de la Ville viennent au Conseil Communautaire, parce que nous avons des compétences transférées. À partir du moment où les compétences sont transférées, si certains élus, quelle que soit leur tendance politique, ne sont pas au courant pour une raison ou pour une autre, il est normal qu'ils s'expriment et qu'ils disent « on voudrait être au courant du dossier ». C'est tout. Il n'y a rien d'anormal là-dedans. Effectivement, de temps en temps, nous trouvons le débat lourd, mais il est normal que chacun puisse s'exprimer ici. Il est heureux que chacun puisse s'exprimer, même quand on n'est pas d'accord entre nous, surtout lorsque l'on n'est pas d'accord entre nous.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous remercie de cet échange. Je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des oppositions ? Je compte 10 oppositions. Combien y a-t-il d'abstentions ? J'en compte 4. Très bien.

A la majorité des suffrages exprimés, 10 contre, 4 abstentions, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la validation du programme de requalification/création de voirie,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la délibération.**

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :
Pour : 97 Contre : 10 Abstentions : 4 Conseiller intéressé : 0

35. Adoption de la Charte Logistique Urbaine Durable dans le cadre du programme InTerLUD

M. Jean-Marc JOUFFROY (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme ZEHAF.- En juin 2021, Grand Besançon Métropole s'est engagé dans le programme InTerLUD, programme d'Innovations Territoriales et de Logistique Urbaine Durable aux côtés du Cerema (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et de la société Rozo par l'intermédiaire d'une convention tripartite. Cela a permis le subventionnement d'un chargé de mission logistique urbaine et de bénéficier de l'appui technique du Cerema et de Logistic Low Carbon dans la démarche. En complément, la Ville de Besançon, engagée dans Action Cœur de Ville, a permis par le programme Cœur de Ville un financement de l'état des lieux quantitatif et qualitatif de la logistique urbaine sur le cœur de ville bisontin. Cette démarche inscrit plus largement avec les outils de planification locale :

- le Projet de Territoire,
- le SCoT,
- le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal),
- le Plan de Mobilité,
- le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial),
- le Plan Alimentaire Territorial (PAT),
- le schéma d'implantation des zones d'activités économiques.

Entre juillet 2021 et juin 2022, un diagnostic en matière de logistique urbaine a été réalisé. Fin 2022 à mars 2023, des ateliers de concertation ont été organisés avec les acteurs économiques en abordant quatre volets :

- la réglementation d'accès au centre-ville et occupation de l'espace public,
- les enjeux fonciers et immobiliers,
- la transition énergétique et cyclologistique ;
- la communication et la gouvernance.

Une feuille de route a été définie entre mars et novembre 2023 et un plan d'action s'articule autour de trois axes :

- réglementer et partager l'espace public,
- faire émerger et valoriser de nouvelles pratiques logistiques,
- communiquer et gouverner,

La charte logistique est un document partenarial entre la collectivité et les acteurs économiques volontaires. L'ensemble des parties prenantes s'engage à mettre en œuvre des conditions favorables pour des actions concrètes et mesurables et les fiches actions sont détaillées en annexe dans le rapport.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions ou des commentaires ?

M. CROIZIER.- Je voudrais juste vous lire un passage de la p.590 du rapport (action 6) : « La mise en œuvre et la pérennité d'un projet d'Espace de Logistique Urbaine (ELU) sont complexes, car ils constituent généralement pour les professionnels du transport une charge supplémentaire dans leur organisation. Sa réussite est ainsi conditionnée par la mise en œuvre d'une réglementation plus stricte pour l'accès au centre-ville. »

Je vous disais tout à l'heure que j'échangeais avec le président de l'Union des Commerçants cet après-midi, qui connaissait de grosses difficultés, qu'il avait appris par mon intermédiaire que le dossier avait été voté au Conseil Municipal précédent et qu'il allait être voté à ce Conseil Communautaire. Il reconnaît la mise en œuvre complexe, que cela va occasionner une charge supplémentaire pour les commerçants. Il parle d'un problème juridique (qui sera responsable de la marchandise entre cet ELU et les commerces ?) C'est évidemment une charge supplémentaire pour les consommateurs, puisque si c'est une charge pour le commerçant, ce dernier va répercuter évidemment cette charge sur les prix des articles de son commerce. Sa remarque était que l'on crée encore une concurrence déloyale supplémentaire entre le commerce de centre-ville et les zones commerciales où les stocks sont dans les magasins, où les parkings sont gratuits et où l'on ne va pas obliger les commerçants à stocker leurs marchandises à l'extérieur de la ville. Il craint que cela restigmatise encore le centre-ville et que finalement, cela n'amène qu'à renchérir encore davantage les prix au centre-ville.

Je crois qu'il y a une volonté de rajouter contraintes sur contraintes sur contraintes à tout ce qui pourrait se dérouler à la Ville de Besançon et je crois que les habitants de la périphérie seront également impactés par ce genre de mesures, qu'il faille réfléchir sur des problématiques, évidemment. Encore une fois, il faut le faire avec les commerçants et non pas contre eux. Je ne suis pas sûr que vous mesuriez toutes les conséquences qu'un tel dispositif pourrait avoir sur la bonne santé de nos commerces de centre-ville.

Mme ZEHAF.- Nous l'avons bien fait avec les commerçants, avec tous les acteurs du transport. L'UCB était bien présente aux réunions et aux ateliers. Concernant la crainte que vous pouvez avoir, Monsieur CROIZIER, et je vous l'ai dit, il y a peut-être parfois un surcoût, mais il y a d'autres fois où l'on s'y retrouve. Amener un seul véhicule pour livrer quatre ou cinq commerçants dans la même rue coûte moins cher que d'amener quatre ou cinq véhicules pour les livrer. On arrive à regrouper les livraisons et à travailler autrement, ce qui parfois baisse le prix de livraison pour les commerçants.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres commentaires ?

Mme LEMERCIER.- Les commerçants en avaient déjà entendu parler en 2021. J'avais posé une question au Conseil Municipal de Besançon. J'avais fait remarquer que tous les élus allaient voter pour Besançon et on m'avait ri au nez. Aujourd'hui, cela arrive. Je redis que c'est une question bisontine. Le Contrat de Ville est une question bisontine. Dans ces conditions, cela ne vous gêne pas de voter pour les Bisontins.

Mme LA PRÉSIDENTE.- En tout cas, une chose est certaine. Nous sommes très fiers de notre centre-ville, parce qu'il est très dynamique. Les résultats montrent combien on traverse quelque chose d'extraordinaire. Vous savez, et c'est dit au niveau national, qu'il y a une vraie crise du commerce du textile, des chaussures, etc. Je vais prendre le contre-pied et je vais saluer le travail des commerçants, parce qu'ils rebondissent finalement sur l'offre qu'ils doivent apporter. Nous pouvons constater combien la Ville de Besançon a su garantir finalement un renouvellement des cellules commerciales, voire une montée en gamme des cellules commerciales et c'est ce qui est remarquable. C'est vraiment un beau travail. Bravo ! Nous savons que ces personnes suivent les marchés, qu'elles se disent à un moment donné qu'il faut retrouver finalement d'autres produits, d'autres façons de travailler, et notre centre-ville est un centre très vivant.

Finalement, j'ai la chance d'être là où je suis et de rencontrer de nombreux élus qui viennent d'ailleurs et qui sont toujours à saluer le dynamisme de ce centre-ville. J'aime bien le dire, car nous retravaillerons

les uns les autres sur la question de l'attractivité de notre territoire. Je me demande si à force de répéter qu'il pourrait y avoir un problème de dynamisme et de vitalité de cette ville au cœur de ce territoire que nous représentons tous ici, nous ne serions pas en train de lui apporter une image qui n'est pas la sienne. Vraiment, je le regrette. Je vous le dis quand même, parce que c'est important de le dire.

Tout à l'heure, Monsieur KAUFFMANN a présenté des éléments chiffrés. Je vous invite à regarder un certain nombre d'analyses réalisées et mises sur le site INSEE. Ils démontrent qu'en France, pour les territoires qui ont des communes capitales comme la ville de Besançon, c'est le facteur de dynamisme et d'attractivité. Dès que vous avez des villes des 50 000 habitants, celles-ci ont aussi bien des difficultés. Je le dis, Monsieur MESLOT fait un travail extrêmement intéressant sur Belfort, mais il n'empêche qu'en ayant une ville de 30 000 habitants, il a bien des difficultés à avoir cette dynamique positive. Nous constatons que nous avons une force importante, à savoir la structuration de notre ville. Elle a la chance, ce que nous pouvons saluer, de rassembler des fonctions métaterritoriales comme l'enseignement supérieur et la recherche, avec des entreprises et des filières bien structurées sur notre territoire. Finalement, par rapport à des secteurs beaucoup plus monospécifiques, c'est une chance pour nous d'avoir une caractéristique avec des filières économiques (horlogerie, microtechniques, biothérapie, etc.), mais en même temps, cela s'appuie sur un tissu d'entreprises, ce qui nous rend plutôt agiles et capables de rebondir.

Je tenais quand même à rappeler qu'en début de réunion de cette assemblée, il a été dit que nous avions un territoire actif, positif, dynamique, attractif. L'objectif n'est pas de nous tirer une balle dans le pied, mais de continuer à travailler à cette attractivité et à cette force structurante d'un territoire comme le nôtre. Je tiens quand même à le dire, à le rappeler, parce que nous le savons. En plus de cela, un même village de 300 habitants situé dans la sphère d'influence d'une ville de plus de 100 000 habitants et un village dans une autre campagne très loin ne vivront malheureusement pas de la même façon. Nous avons donc l'avantage d'avoir un territoire qui bénéficie de cette influence et de cette structuration. Nous pouvons tous saluer le fait d'être dans ce territoire et c'est la raison pour laquelle nous sommes aujourd'hui une communauté urbaine. Je tenais quand même à le dire, parce que finalement, on passe des assemblées entières à entendre des propos qui laissent entendre ce genre de choses. J'espère que plein de gens ne sont pas en permanence en train de nous écouter et je pense qu'ils ne le font pas, parce qu'ils doivent vraiment se demander dans quel territoire ils se trouvent. Je tiens quand même à le dire et le répéter.

Qui souhaite reprendre la parole sur cette question d'InTerLUD ?

Mme GAGLIOLO.- Je voulais rebondir lorsque, chers collègues, vous disiez que c'était une question bisontine. La question de l'impact des transports sur notre territoire est bien territoriale. Je rappelle que les transports représentent 32 % de la consommation d'énergie de notre territoire, à égalité avec le secteur résidentiel, et bien largement devant le secteur du tertiaire ou de l'industrie. En termes d'émissions de gaz à effet de serre, le transport est largement devant avec 42 % des émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire issues de ce secteur, largement devant le résidentiel (20 %), l'industrie (13 %) et le tertiaire (11 %). Vous voyez qu'il y a un sacré décrochage. Ces émissions de gaz à effet de serre du transport sont largement poussées vers le haut par l'impact du transport routier. Certes, nous sommes traversés par une autoroute, il y a un certain nombre d'enjeux liés à tout cela.

La question maintenant est, lorsque l'on est sur un territoire de ce type : comment faire dans les zones où l'on a la possibilité d'y travailler, pour amener une évolution des types de véhicules de livraison ? Comment travailler sur notre territoire pour structurer des espaces logistiques de proximité pour que les camions n'aillent plus jusqu'au cœur de ville ? Je pense que nous avons aussi un enjeu d'attractivité du cœur de ville. J'entendais cette idée de la concurrence déloyale entre le centre-ville et les zones d'activité. Je pense que les gens ne cherchent pas la même chose lorsqu'ils viennent flâner en centre-ville que lorsqu'ils vont dans une zone d'activité. Flâner en centre-ville le matin et être confronté à énormément de camions de livraison, des semi-remorques, etc., qui prennent parfois toute la largeur de la rue, c'est un vrai sujet. C'est donc un travail que nous avons décidé de mener.

J'étais présente aux côtés de Marie ZEHAF et d'autres collègues élus dans ces ateliers avec l'ensemble des acteurs de la logistique qui partagent tous ce constat que nous devons faire évoluer les modes de livraison au centre-ville, ce qui passe à la fois par un travail sur les horaires, les modes de livraison et les types de véhicules qui fréquenteront le centre-ville. Cela nécessite vraiment aussi un travail d'aménagement du territoire pour que les véhicules s'arrêtent à un certain moment et que les

marchandises, quand elles le peuvent, puissent passer dans des véhicules plus petits, plus propres, voire des triporteurs. De nombreuses villes font ce genre de choses, quelles que soient leurs couleurs politiques. À mon sens, c'est simplement du bon sens. Il s'agit donc ici d'y travailler avec les acteurs de la logistique qui sont volontaires sur ces sujets. Il s'agit bien d'un enjeu territorial pour nous d'avancer sur ces sujets.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. La parole est à Jean-Paul MICHAUD.

M. MICHAUD.- Je regrette simplement que le SCoT et son président n'aient pas été associés à la démarche. J'avais déjà fait la remarque en bureau. Je la renouvelle ici. Il me semble que c'est important. En effet, une partie du travail est consacrée aux besoins fonciers. Je vous rappelle quand même que le SCoT a un document qui s'appelle Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL). Il aurait donc été bien qu'il soit associé, parce qu'il y a peut-être des choses que nous devrons écrire dans notre document pour qu'elles puissent être réalisées en opérationnel dans le PLUi.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avant de soumettre au vote, y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. JOUFFROY.- Je voudrais juste signaler que je ne prendrai pas part au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. CROIZIER.- Évidemment, je ne vais pas vous laisser dire qu'il n'y a que vous qui aimez la ville de Besançon, que nous avons une ville formidable et extraordinaire. Je ne peux pas vous laisser avoir cette acrobatie langagière qui voudrait faire croire que nous tenons certains propos, parce que nous avons uniquement envie de rabaisser la ville de Besançon. En effet, c'est tout le contraire. Nous aimons la ville de Besançon et nous avons la chance d'y vivre. Le dynamisme est exceptionnel. Je ne vous laisserai pas dire que nous pensons le contraire, parce que tout cela est faux, et vous le savez. C'est juste une péripétie langagière. Je voulais rappeler absolument cela.

J'ajoute qu'évidemment, il faut aller au centre-ville. J'appelle tous les Bisontins et les Grands Bisontins à se rendre au centre-ville et y faire leurs courses, et pas seulement le matin, mais aussi l'après-midi, et d'abandonner ces logiques et réflexes d'achats dans les grandes surfaces pour aller faire les courses dans ces petits commerces, dans les commerces de quartier. Mais je sais que Benoît VUILLEMIN n'est pas tout à fait d'accord avec cela. On n'oppose pas l'un avec l'autre. Ma crainte est que nous créions des conditions défavorables à force de mettre des contraintes et des coûts supplémentaires.

Vous l'avez dit tout à l'heure, certains commerces sont fragiles, notamment ceux du textile. Oui, les commerces du textile sont fragiles aujourd'hui. Ajouter quelques euros supplémentaires sur les articles, parce que nous aurions mis des contraintes supplémentaires sur l'accès au centre-ville qui vont se répercuter de fait sur la note des consommateurs que sont les habitants, cela peut avoir un impact non négligeable et je pense que vous n'avez pas suffisamment mesuré les conséquences de cette proposition. C'est la raison pour laquelle j'invite tous les collègues à au moins s'abstenir sur le sujet, parce que le dossier n'est pas suffisamment travaillé avec les acteurs. Il y a eu quelques acteurs, quelques ateliers, mais la réflexion n'est pas suffisamment aboutie. Deuxièmement, nous ne mesurons pas suffisamment les conséquences aujourd'hui.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des réactions ?

M. VUILLEMIN.- Si vous me le permettez, présidente, je voudrais dire deux mots. Tu as raison, Laurent, cela me hérisse le poil quand j'entends que l'on oppose encore les zones commerciales au centre-ville. En effet, il faut faire tout le contraire. Si justement on peut reprocher une chose dans l'organisation et les relations avec les commerçants, c'est de ne pas avoir mis autour de la table les commerçants aussi des zones d'activités commerciales et des quartiers pour les problèmes de logistique du centre-ville, et je vais te dire pourquoi. Parce que ce sont souvent les mêmes. Aujourd'hui, le commerce change, on l'appelle « omnicanal ». Je pourrais vous donner l'exemple d'un opticien qui est présent Grande Rue à Besançon et qui est aussi présent en zone commerciale à Châteaufarine. C'est parce qu'il est présent en zone commerciale à Châteaufarine qu'il va réussir à résoudre une grande partie de ses problèmes logistiques de centre-ville.

On ne peut pas dire que ce n'est pas normal et que c'est concurrentiel ou déconcurrentiel d'avoir des facilités de stationnement dans les zones d'activités et de ne pas les avoir en centre-ville. Non, je ne peux pas vous laisser dire cela pour une raison simple : dans les zones commerciales, les zones de stationnement sont payées par les commerçants et elles coûtent très cher. Un terrain de 20 ou 30 ares à Châteaufarine coûtent excessivement cher et la moitié sert à faire du stationnement. Non, le stationnement n'est pas déconcurrentiel par rapport au centre-ville, au contraire. Les loyers sont aussi très élevés en zone commerciale, mais c'est très complémentaire. Nous aurons des centres-villes dynamiques, parce que nous aurons des zones d'activités périphériques elles aussi dynamiques. L'un ne va pas sans l'autre.

En termes de logistique, le pire du pire qui pourrait arriver est ce qui est en train de se passer aujourd'hui aux États-Unis. Dans les barres d'immeubles et dans les quartiers, il y a d'immenses « drives » de box où les gens vont directement chercher leurs colis Amazon, Temu ou Alibaba le soir, en bas de leur immeuble, dans un casier. Ils ne vont ni en zone commerciale ni en centre-ville.

Je partage ton opinion, mais je vais au-delà. Nous devons mettre aussi autour de la table les acteurs du commerce de la périphérie. De plus, le président de l'Union des Commerçants le sait très bien, il est commerçant de centre-ville et il l'a été aussi en périphérie, à Valentin, à Châteaufarine. Ce sont donc souvent les mêmes. Il n'y a pas que Carrefour et Casino. Il y a aussi des commerçants indépendants en périphérie qui sont des Bisontins, qui ont envie de voir prospérer le commerce bisontin dans son ensemble, et c'est le cas. Je le dis quand même, le commerce bisontin se porte plutôt bien en centre-ville, comme en zone d'activités.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup, Benoît, pour cette démonstration. Je tiens simplement à dire que nous avons invité l'ensemble de ces logisticiens et ce sont souvent les mêmes. Je vais vous dire aussi comment cela s'est passé et je vais revenir sur un épisode. Souvenez-vous. La maire de Besançon a décidé un jour d'écrire un arrêté interdisant le transport en transit sur la RN57, parce que c'est là qu'arrive la RN83. C'était pour soulever justement la question de ces transits que nous ne parvenons finalement pas à réguler sur le secteur, même si en ce moment, des consultations permettront peut-être — je l'espère — de régler ce problème. À ce moment-là, l'ensemble des transporteurs avait dit : « Madame VIGNOT, vous faites un arrêté, mais cela pourrait impacter notre propre activité ». En effet, faire la différence entre ceux qui sont dans le transit international et ceux qui sont sur le territoire pose problème. Avec Marie et le Comité, nous les avons rencontrés et nous avons bien dit que toutes ces réflexions devaient être menées ensemble.

Ce groupe de travail a été constitué même avec l'idée de départ que nous devions décider ensemble, parce qu'il y a un autre endroit où il y a un champ concurrentiel extrêmement important, celui de la livraison. Aujourd'hui, elle impacte très lourdement aussi nos entreprises de livraison sur le territoire. Nous voyons bien que nous avons besoin de mener une politique collective pour garantir non seulement une bonne gestion sur notre territoire, mais aussi un soutien aux entreprises de transport sur notre territoire. Je tiens quand même à le dire, parce qu'il y a une très forte restructuration de ces métiers et de ces entreprises qui les mettent en difficulté. La preuve, ils nous expliquaient qu'en fonction du tonnage, les réglementations les concernant sont différentes et finalement, lorsqu'ils ont des tonnages beaucoup plus importants, ils ont énormément de réglementations sur ce qu'ils doivent présenter en termes de temps de circulation, en termes de qualité de leurs transporteurs, etc., alors que d'autres en provenance de certains pays étrangers viennent avec des tonnages moindres et passent sous les radars des réglementations.

Je vous raconte cela, parce que nous sommes en train de travailler avec les filières, les métiers du transport et de la livraison. Nous travaillons avec eux, parce qu'ils sont les premiers interlocuteurs et intermédiaires avec les commerçants, puisqu'ils travaillent ensemble. En effet, nous discutons de toute une filière. Oui, ce travail est réalisé sur l'ensemble de la filière. Je tiens à remercier l'équipe qui suit ce dossier. Un bureau d'études nous accompagne, il sait le faire et cela demande une forme de très grande technicité. Je remercie bien sûr l'ensemble des équipes qui le font et l'ensemble des élus qui suivent ce travail. Évidemment, expliquez-moi quel élu en responsabilité rêve de faire s'effondrer un centre-ville. Quel élu aurait envie de mettre en place des dispositifs qui mettraient en difficulté le commerce alors même qu'on les rencontre très régulièrement pour discuter justement d'une trajectoire à adopter ensemble ? Soit, il y a toujours des élus attentifs, qui se demandent comment cela va basculer, parce que des bascules de pratiques se mettent en place.

Je tiens quand même à dire qu'une structure comme Monoprix décroche et n'arrive pas avec 350 t sur la ville de Besançon. Or ils sont en plein cœur de la ville. Lorsque le propriétaire de la librairie L'Intranquille a installé son magasin en plein centre-ville, dans un bâtiment historique avec un tout petit porche, il s'est demandé s'il allait occuper l'ensemble de la rue des Granges pour ses livraisons. Non, ces commerçants ont fait un choix. Par exemple, L'Intranquille décroche à Valdahon, il démonte ses cartons de livres et de fournitures, il transfère le tout dans des bacs qui rentrent dans des petites voitures, puis dans ses magasins, avec une forme d'agilité pour transporter tout cela. C'est cela l'intelligence collective. Ce travail est en train de se faire avec l'ensemble des équipes et nous parlons de cela, de l'intelligence collective pour parvenir à ce que tout le monde trouve la bonne place, la bonne solution.

J'ajoute qu'aujourd'hui, nous pouvons tous parler de plein de choses, mais que venons-nous de vivre ? Nous vivons actuellement l'hiver le plus chaud depuis longtemps, le mois de février le plus chaud depuis longtemps et les océans sont les plus chauds depuis longtemps. Je veux bien, mais à un moment donné, nous devrons trouver des trajectoires pour sortir de celle qui va frapper très fort et nous le savons tous. Les commerçants le savent aussi. Nous devons nous poser ces questions et nous nous les posons collectivement. Nous trouverons une trajectoire ensemble. Certains trouveront peut-être que ce n'était pas judicieux, mais je me rappelle que lorsque la rue piétonne a été mise en place, l'ensemble des commerces a considéré que cette trajectoire les ferait mourir. Rappelez-vous, relisez tous les articles de journaux parus à ce moment-là. À un moment donné, qu'est-ce que l'ambition d'un territoire ? C'est la nôtre. On regarde régulièrement la Ville de Besançon et le territoire du Grand Besançon pour sa qualité de vie, parce qu'ils trouvent des solutions en matière de transition.

Je tiens quand même à souligner que nous passons de plus en plus souvent au niveau national, parce que nous prenons des mesures importantes et fortes. Qui souhaite intervenir ?

M. FELT.- Je ne suis pas tout à fait d'accord avec la complémentarité entre le centre-ville et les zones d'activités. Dans ma réflexion personnelle, je pense que nous sommes allés un peu trop loin avec le développement des zones d'activités. D'ailleurs, le législateur s'est emparé du sujet, parce qu'il a fermé les robinets. Aujourd'hui, on vient avec un beau projet en CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) ou en CMAC, mais on se fait balloter. C'est clair ! Il y a eu une prise de conscience comme quoi les centres-villes doivent être valorisés, parce qu'il y a un problème avec ces zones d'activités.

Je vais vous raconter une anecdote qui a quelques heures. Cet après-midi, j'ai eu l'occasion d'aller à Gray, ville qui m'est chère. Cela faisait longtemps que je n'y étais pas allé. Je m'y suis presque perdu, j'ai commencé à tourner en rond. Il y avait des zones à la place des champs lorsque j'y allais naguère, et aujourd'hui, il y a plein de commerces divers et variés. Je me suis arrêté, parce que j'avais besoin d'acheter quelque chose en centre-ville, il n'y a plus rien. J'ajoute que je vais en ville tous les samedis et je n'achète jamais rien à l'extérieur, même si j'ai pu soutenir des projets, mais c'est autre chose. Cela dit, dans ma démarche de consommateur, j'achète en centre-ville. L'exemple de Gray nous rappelle à l'ordre, parce que cette ville est aujourd'hui défigurée. Le cœur de cette ville avait un certain caractère et aujourd'hui, c'est fini. S'agissant de la complémentarité, le marché a « déconné » !

M. VUILLEMIN.- Non, le marché n'a pas « déconné », rassure-toi. Le marché s'adapte aux besoins des consommateurs. Il sait s'adapter aussi aux problèmes environnementaux, tout comme les commerçants, et je rejoins les propos de la présidente quant à l'implication des commerçants. Pourquoi dis-je qu'il y a de la complémentarité économique globale entre les zones d'activités et les centres-villes ? Parce que malheureusement, tu ne pourras pas mettre en centre-ville un concessionnaire automobile, un magasin de meubles ou un magasin d'électroménagers. Ils existaient et ils ne peuvent plus exister. C'est premièrement à cause de la taille dont ils ont besoin. Il faut au moins 3 000 m² à un concessionnaire, ce que peu de centres-villes peuvent proposer, et c'est pareil pour l'équipement de la maison. C'est pour cela que je le dis.

Mettez bien l'ensemble des commerçants autour de la table de ce type de négociations et je dis bien « l'ensemble », c'est-à-dire ceux des zones périphériques, ceux des quartiers, parce qu'il n'y a pas que le centre-ville et les zones périphériques. J'ai lu un article cette semaine concernant la rue de Belfort du quartier Chaprais qui était pourtant un des quartiers les plus dynamiques en termes de commerce bisontin. Je le dis, mettez bien tout le monde autour de la table, tous les secteurs d'activités, parce qu'effectivement, nous avons comme difficulté en centre-ville d'avoir perdu des pans d'activités, ce qui

est le cas par exemple de l'équipement de la maison. Nous devons donc trouver des solutions pour faire revenir des marchands de meubles, d'électroménagers, parce que des habitants en ville en ont besoin et cela leur évite d'aller en zone commerciale. C'est important et ce n'est pas uniforme. C'est là où je dis qu'il y a de la complémentarité entre les zones d'activités et les centres-villes. La preuve en est, dans ta zone de Miserey-Salines, il y a une très grosse boulangerie Ange et pourtant, les boulangeries se trouvent plutôt dans les quartiers et dans les centres-villes que dans les zones d'activités, mais celle-ci fonctionne bien.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous remercie. Cela permet de parler d'un dossier qui nous concerne tous : c'est la dynamique de notre territoire et de nos commerces et la dynamique des transformations qui sont en train de s'opérer. En revanche, une transformation entraîne parfois des moments de rupture.

François, je vois que tu souhaites intervenir.

M. BOUSSO.- Je vais être bref. On parlait d'élus et on demandait quel élu ne défendrait pas un centre-ville actif. Non content d'être un élu qui veut que le centre-ville bouge, je suis en plus commerçant du centre-ville de Besançon, sur le quai Vauban. Je témoigne, à l'instar de Benoît VUILLEMIN, du dynamisme de ce centre-ville. Il ne faut jamais oublier que ce centre-ville a quand même un physique assez particulier, façonné par la nature et par les hommes depuis l'Antiquité, avec Vauban par la suite. Il a donc un physique propre et ce n'est pas toujours simple pour y circuler. Il est évident qu'il faut organiser toute cette circulation. Je me félicite de ce travail, d'autant que j'ai des fournisseurs dans mon bar qui me demandent assez souvent un peu plus d'organisation pour eux aussi, pour qu'ils puissent être plus efficaces le matin lorsqu'ils livrent.

Je me félicite de ce travail pour un centre-ville qui, en effet, vit et qui est actif. Nous avons encore un voisin qui s'est installé il y a peu de temps sur le quai Vauban. Il y a de plus de plus de commerces. Qui dit plus de commerces dit plus de livraisons. Il faudra donc organiser tout cela, mais en tout cas, nous avons la chance d'avoir un beau centre-ville, et réchauffement climatique oblige, les terrasses sortent plus vite désormais dans l'année. Les commerçants demandent à avoir des terrasses plus grandes sur la voirie. J'adore voir tout ce monde sur les terrasses l'après-midi, mais elles sont forcément sur la voirie. Il faut donc organiser les circulations des piétons, des véhicules, etc. Cela s'organise, cela demande de l'organisation et ce programme est plein de bon sens, comme cela a été dit tout à l'heure.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Tu poses des questions intéressantes, qu'il faudrait revoir aussi un jour. Je suis contente lorsque l'on parle de la vie de la ville. Que dit-on ? Si les terrasses se mettent à se déployer comme on les voit se déployer, une autre question se pose. Qui veut continuer à vivre, dormir dans les rues de Besançon avec des terrasses partout ? Je peux vous assurer que si quelqu'un trouve une solution, je la prends tout de suite, parce que ce n'est pas simple. Faut-il interdire les terrasses alors que c'est une ville pétillante ? Bien sûr que non. Mais comment faire pour rendre tout cela compatible ? Il y aura toujours quelque chose à dire et redire, et tant mieux, nous en parlerons. Toutefois, ce qui m'intéresse est que nous discutions bien de cette vitalité que nous avons à assurer.

Je vous propose de soumettre ce rapport au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 18 abstentions. La « zapette » serait bien utile et me faciliterait bien la vie pour comptabiliser pour ce genre de vote. Je vous remercie.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 18 abstentions, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'adoption de la charte logistique urbaine durable annexée au rapport,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la charte annexée au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :
Pour : 92 Contre : 0 Abstentions : 18 Conseiller intéressé : 1

36. Concession de service relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le recours à la concession de service relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires telle que mise à jour dans le rapport,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à lancer la procédure telle que décrite dans le rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

37.Eclairage Public Programme de travaux 2024 Demande de subventions

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je soumets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le programme d'éclairage public.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

38.Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications – Lieu-dit « Cayenne » à Châtillon-Le-Duc

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité,**
- **se prononce favorablement sur ladite convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvragede l'ensemble des travaux définis dans le rapport,**
- **autorise madame la Présidente ou son représentant à signer :**
  - **la convention de mandat de maitrise d'ouvrage jointe au rapport,**
  - **la convention financière jointe au rapport relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle,**
  - **avec Orange les conventions nécessaires au bon déroulement de cette opération.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

39.Enfouissement de réseaux Rue Beaupré à Roche-Lez-Beaupré

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité,**
- **se prononce favorablement sur ladite convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis dans le rapport,**
- **autorise madame la Présidente ou son représentant à signer :**
  - **la convention de mandat de maitrise d'ouvrage,**
  - **la convention financière relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle,**
  - **avec Orange les conventions nécessaires au bon déroulement de cette opération.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

40.Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications route de la Gare à Larnod

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité ;**
- **se prononce favorablement sur ladite convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis dans le rapport ;**
- **autorise madame la Présidente ou son représentant à signer :**
  - **la convention de mandat de maitrise d'ouvrage ;**
  - **la convention financière relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;**
  - **avec Orange les conventions nécessaires au bon déroulement de cette opération.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

41.Convention avec la SNCF pour la réalisation de travaux dans le cadre du Pôle d'échange multimodal (PEM) de Saône

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne comprends pas pourquoi nous avons ce rapport à l'ordre du jour. En effet, il est encore en discussion. Ce rapport est donc reporté.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

42.Autorisation de lancer et de signer l'accord-cadre pour les prestations de détection de réseaux secs

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec les attributaires retenus.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

43.Autorisation n°16 à la délégation de service public des lignes de cœur de l'agglomération du réseau de transport public Ginko

Mme ZEHAF.- Je ne vais pas détailler l'avenant qui permet de réintégrer des choses dans la DSP, mais je voudrais juste vous faire un petit bilan de santé de notre réseau de transport. Concernant la semaine du 5 au 11 février 2024, le réseau a comptabilisé plus de 500 000 voyages, ce qui représente une augmentation de plus de 8 % par rapport à février 2023. La fréquentation de toutes les lignes est en progression, voire en forte hausse, sauf pour la ligne 10 qui est impactée par des travaux.

Par rapport au bilan de fonctionnement de Ginko Access (nouvelle formule), le nombre de voyages a augmenté de plus de 6 % entre septembre 2023 et janvier 2024, avec 11 % des réservations réalisées le jour même. Concernant la liste d'attente, toutes les réservations sont placées grâce aux nouvelles modalités de réservation plus flexibles et aux optimisations de l'algorithme. Nous avons un usage des nouveaux canaux digitaux en augmentation avec 25 % des demandes de réservation qui se font par les canaux digitaux, 126 installations d'application et nous avons une note de 4,7/5 concernant l'application.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. S'il n'y a pas de questions particulières, je soumets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'avenant n°16 à la délégation de service public des lignes de cœur de l'agglomération du réseau de transport public Ginko,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°16 annexé au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

44. Travaux d'entretien courant de la voirie – Autorisation de signature de l'accord-cadre

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec les attributaires retenus par la commission d'appel d'offres.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

45. Réalisation d'analyses dans les structures de chaussées sur le territoire de Grand Besançon Métropole Autorisation de signature de l'accord-cadre

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec les attributaires retenus par la commission d'appel d'offres.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

46. Fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements d'abris à vélos et de boxes à vélos sécurisés Autorisation de signature de l'accord cadre

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les lots 1 et 2 de l'accord-cadre pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements d'abris à vélos, et de boxes à vélos sécurisés avec les attributaires et pour les montants développés, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres du 1er mars 2024. La signature du lot 3 entre dans le champ de la délégation accordée par le Conseil de Communauté à Mme la Présidente.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

47. Prolongation de la gestion transitoire des bornes de recharge IRVE (Infrastructures de recharge pour Véhicules électriques) par le SYDED

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la prolongation du transfert de compétence « Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » au SYDED pour une durée de 6 mois et à contribuer financièrement au fonctionnement du service jusqu'en juin 2024.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

48. Marché d'affrètement – Exploitation des services de transport public réguliers de voyageurs périurbains et scolaires du réseau Ginko – Autorisation de lancement et de signature

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les marchés relatifs à l'exploitation des services de transport réguliers de voyageurs périurbains et scolaires pour les secteurs géographiques Sud-Ouest et Sud-Plateau.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

49. Bilan du Projet de Territoire Action Grand Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous devons prendre connaissance du bilan du Projet de Territoire. Je donne la parole à Catherine BARTHELET.

Mme BARTHELET.- Merci, Madame la Présidente. J'ai le plaisir ce soir de vous présenter un bilan à mi-parcours, bilan qui tient compte de l'ensemble des actions que nous avons menées depuis le début de la mandature et des objectifs que nous nous étions fixés lors de l'actualisation du Projet de Territoire en 2022.

Rapidement, sur la méthode, nous avons choisi de « bilanter » les 19 projets structurants en évaluant l'état d'avancement de chaque projet selon la progression aussi des actions liées. C'est un travail conséquent qui a été mené et que vous retrouvez en annexe à la délibération. Les informations ont été fournies tout d'abord par tous nos services. Ce travail a été amendé par la Direction Générale et les différentes Directions, par les porteurs de délégation et les porteurs d'actions du Projet de Territoire et présenté lors d'un bureau-débat au cours duquel les échanges furent franchement constructifs et nombreux et ils ont permis un réel échange sur la progression, sur les freins et les limites, ou au contraire sur l'aboutissement total des projets.

En comité restreint, nous avons souhaité ensuite, d'un commun accord, sortir de la classification logique que nous avons depuis le début par projet structurant, pour vous offrir une lecture peut-être plus aisée et plus agréable aussi. Dans le document que nous vous avons remis à l'entrée ce soir, l'idée — je pense que vous l'avez vu — de ce parti-pris était vraiment de ne parler que des grandes orientations, et d'aller par la suite directement plutôt sur des données factuelles qui permettent de véritablement s'approprier les réussites, les avancées de notre communauté urbaine et de les mettre en lumière. Cela n'empêche évidemment pas la poursuite du travail et le suivi, action par action, par nos équipes au sens large. J'en profite pour les remercier chaleureusement, car vous avez bien compris que la DST (Direction de Surveillance du Territoire) a sollicité l'ensemble des directions et énormément le service Communication ces dernières semaines.

Si vous prenez une fiche bilan annexée à votre rapport, vous retrouvez un rappel de chaque projet structurant auquel est adossée une évaluation de la progression de chacune des actions et vous avez en marge une explication synthétique rappelant où nous en sommes, ainsi que les préconisations en bas de page. Ce travail a donc été conséquent. Ainsi, par ce travail précis et largement partagé, nous avons pu fournir un indicateur de progression globale à 62 %. Sans surprise, l'orientation Alliances obtient le score le moins élevé, mais c'est quand même 54 %. Cela s'explique par le fait que ces actions sont davantage partagées et dépendent aussi davantage de partenaires extérieurs. Sans entrer trop dans le détail, parce que je crois que l'horaire ne s'y prête pas trop, je pense que l'on peut citer dans chacune des orientations, des belles réussites. Mais je vais vraiment raccourcir mes propos, car nous devons encore parler un peu d'argent juste après dans les orientations budgétaires. Je pense que vous avez hâte que nous avancions.

Dans la partie Alliances, nous pouvons citer le Projet Alimentaire Territorial, le travail mené sur l'attractivité, l'investissement très important sur l'enseignement supérieur et la recherche, les stratégies

avec le pôle métropolitain, toutes les alliances qui ont été construites pour se mobiliser, pour une meilleure mobilité par exemple, l'Arc Horloger, etc.

Pour la partie Cohésion, nous pouvons évoquer bien sûr toute la mobilisation et l'avancement dans nos schémas, nous l'avons évoqué en Conférence des Maires juste avant, avec bien sûr le plan de l'habitat, le plan des mobilités, le plan Climat, l'adoption du PLH, la poursuite du travail en cours pour parler par exemple de mixité sociale et de stratégie de peuplement. Bien sûr, le grand dossier de la rénovation énergétique est en cours. L'accompagnement des actions communales a très bien été présenté par Marie ÉTÉVENARD tout à l'heure, avec les grandes réussites, dont la signature de la convention territoriale globale et du Contrat Local de Santé, et le très important Contrat de Ville et du Programme National de Renouvellement Urbain.

Pour la partie Transitions, nous sommes dans les meilleurs scores d'avancée (65 %). Nous savons que nous ne parlons que d'accélération de la stratégie énergétique à travers des schémas directeurs comme nous sommes en train de les vivre avec celui des ZAER (Zones d'Accélération d'Énergies Renouvelables) et le schéma, qui nous est propre aussi, des EnR (Énergies Renouvelables). Nous avons également les projets qui débutent, comme celui de production solaire aux Andiers, Planoise Solaire, l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour l'installation de méthaniseurs, etc. Ce sont les réussites aussi de la poursuite du projet de la Coopérative du Numérique, et bien entendu une très grande prise en compte de la transition dans l'ensemble de nos politiques communautaires, comme nous l'avons évoqué ce soir aussi concernant les déchets. Nous évoquons souvent la gestion de l'eau, la politique des achats responsables, tout ce que nous faisons au travers de l'urbanisme opérationnel, mais aussi de la planification dans l'urbanisme et la construction et tous les acteurs dans la délégation de Lorine GAGLIOLO sur le Club Climat avec les démarches comme 3,2,1...BBC et bien d'autres.

Nous avons parlé tout à l'heure du développement du PDM avec des réussites, dont des accompagnements y compris des entreprises pour des plans de déplacement à l'échelle de l'entreprise. Nous avons également révisé notre plan cyclable, baissé le tarif des abonnements pour les étudiants, ce qui a été une réussite, et développé les parkings relais, les pistes cyclables, les installations pour les véhicules électriques qui sont aussi à développer.

Dans la partie Effervescence, nous sommes aussi à 64 %, avec des réponses apportées pour l'accompagnement des entreprises, les projets d'investissement, en direction notamment de tous nos écosystèmes de pointe. Nous avons parlé tout à l'heure de tout cet écosystème très particulier aux côtés de nos universités et de nos communautés de savoirs. C'est aussi la poursuite du développement de nos spécialisations économiques et le succès de Bio Innovation dont nous avons souvent parlé ici, la poursuite du « Hacking Health », le développement de Témis Santé. Rien qu'en citant quelques projets comme ceux-là, nous voyons que nous en avons quand même, que c'est très riche. Bien sûr, c'est tout le soutien porté par Gilles ORY à la qualité culturelle. Nous avons parlé tout à l'heure du schéma de lecture qui va arriver, mais il y a aussi bien sûr tout ce qui est autour du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) et des écoles de musique intercommunales. C'est notre affirmation aussi du positionnement de l'écotourisme, l'aménagement de la base d'Osselle, etc., et bien sûr le succès grandissant du festival Grandes Heures Nature.

Je vais m'arrêter là avec toutes ces réussites pour dire qu'elles ne masquent pas non plus le fait que nous avons encore du travail à accomplir pour atteindre tous nos objectifs. Nous ne sommes pas à 100 % partout, ce qui est normal, parce qu'il nous reste quelques années de travail. Ce travail d'évaluation est là aussi pour nous inciter à poursuivre ce qui est engagé et programmé, mais également intensifier ce qui est en phase d'ébauche comme le travail sur l'hospitalité dont j'ai parlé, qui est mené dans le cadre de la stratégie Attractivité ou la définition de stratégie que nous avons évoquée et pour laquelle nous devrons reprendre le travail. Je veux parler d'une stratégie économique en incluant l'ESS (Économie Sociale et Solidaire). Cela peut être une stratégie portée sur l'horlogerie, une stratégie du numérique, une stratégie universitaire qui nous permettrait encore d'agrandir la lisibilité de nos politiques et d'adresser des messages forts à tous nos partenaires.

Ayons en tête aussi le passage à l'opérationnel, par exemple au niveau des zones d'activités économiques, de l'adoption du schéma des priorités dont nous avons parlé également. Il y a les phases d'études. Nous allons pouvoir maintenant accueillir de nouvelles entreprises, ou, sur d'autres dossiers, la réalisation des méthaniseurs lorsque nous aurons la suite de l'AMI. Le bilan révèle aussi des obstacles rencontrés. Ils ne sont pas cachés, ils sont dans votre document aussi. C'est le cas par

exemple de la difficulté de trouver de nouveaux porteurs de projets d'hébergement touristique. Là aussi, ce point d'étape doit nous aider à redéfinir nos priorités et les axes sur lesquels nous pouvons progresser.

Bien sûr, comme je l'ai dit dès le départ, il est impossible pour moi d'être exhaustive ce soir et le document ne peut pas l'être non plus. Vous avez bien compris que notre volonté est de valoriser surtout ces réussites auprès de nous tous ici, parce que nous sommes, bien entendu, les meilleurs ambassadeurs et nous l'avons tous redit ce soir. Nous le sommes aussi auprès de nos conseillers municipaux, de nos habitants, auprès des acteurs du territoire — c'est aussi à cela que nous voulons dédier ce bilan à mi-parcours — sans mettre sous le tapis nos difficultés, les freins sur lesquels nous devons tous nous accorder pour redoubler nos efforts afin de faire aboutir ce qui ne l'est pas encore.

J'ai essayé d'être la plus synthétique possible, Madame la Présidente.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Vous avez le document qui a été distribué. Il est aussi à votre disposition si vous souhaitez vous en servir et le distribuer par ailleurs. Pour ce rapport, c'est une prise de connaissance. S'il n'y a pas de commentaire particulier, je vous propose de poursuivre avec l'activité de l'AUDAB.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **prend connaissance du bilan projets structurants d'Action Grand Besançon et échanger sur son avancement,**
- **prend connaissance de la synthèse du bilan du projet de territoire.**

50. Programme de travail 2024 avec l'Agence d'Urbanisme Besançon centre Franche-Comté (AUDAB) et avenant à la convention pluriannuelle 2023-2025

Mmes Catherine BARTHELET (1), Nathalie BOUVET (1), Lorine GAGLIOLO (2), Laurence MULOT (2) et MM. Patrick AYACHE (1), Sébastien COUDRY (2), Marcel FELT (1), Gilbert GAVIGNET (1), Aurélien LAROPPE (1), Jean-Paul MICHAUD (1), Anthony POULIN (2), Pascal ROUTHIER (1), et Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Une présentation est projetée en séance.

M. MAGNIN-FEYSOT.- Bonsoir à tous. C'est à moi que revient l'honneur de vous présenter ce rapport. Je vais essayer d'aller très vite. Nous allons passer directement à la diapositive n° 4. Le Directeur de l'AUDAB Michel ROUGET passe lui-même les diapositives. Nous connaissons tous la présidente de l'AUDAB, Catherine BARTHELET. Je ne vais pas détailler cette première diapositive sur laquelle vous voyez le détail des objectifs de l'association et la gouvernance.

Vous avez ensuite la description des différents collèges :

- le premier collège constitué de quatre membres principaux,
- le deuxième collège constitué des membres de droit, dont font partie Grand Besançon Métropole, le SM SCoT Besançon Cœur de Franche-Comté, la commune de Besançon et l'État,
- le troisième collège constitué des membres adhérents après agrément dit « territoire élargi »,
- le quatrième collège constitué des membres adhérents après agrément dit « partenariat élargi ».

Vous avez ensuite une diapositive importante qui nous permet de comprendre l'importance de l'Agence d'Urbanisme du Grand Besançon dont il est question. La première de ces cartes nous montre l'aire d'attraction de Besançon qui correspond à 283 127 habitants, et les territoires membres de l'AUDAB qui comptent 886 746 habitants. Le budget prévisionnel 2024 fait apparaître au niveau des recettes, la somme de 2 005 652 €, le même montant en dépenses. La participation 2024 de Grand Besançon Métropole est indiquée à hauteur 390 000 €, avec pour précision 217 243 € de cotisation, soit 1,10 €/habitant et une subvention de 172 757 €.

Sans rentrer trop dans les détails, les trois grandes orientations sont les suivantes :

- l'intelligence territoriale au service de l'innovation locale,
- l'adaptation aux évolutions pour des transitions réussies,
- les sobriétés accélératrices d'un nouveau modèle de développement.

La diapositive suivante (diapositive 10) est importante, parce qu'elle nous montre le socle commun et permanent d'activités que je vais me permettre quand même de détailler. Les missions reconduites tous les ans et profitant à l'ensemble des membres de l'Agence sont :

- le recueil, la gestion et le traitement des bases de données,
- l'atlas transfrontalier des montagnes du Jura,
- la réalisation et l'actualisation des posters communaux et territoriaux,
- les publications partenariales thématiques et prospectives, dont les publications départementales qui sont une nouveauté 2024,
- le suivi et la communication, par exemple les 30/30, l'AUDAB'actu, etc.,
- les rendez-vous de la Prospective,
- le service permanent de conseil et d'expertise,
- les grands cycles d'observation,
- la participation aux grands débats, aux animations et aux consultations en réseau,
- la recherche-développement.

Nous vous en présentons quelques illustrations comme le poster communal de Serre-les-Sapins ou encore la carte extraite de la première publication départementale concernant l'évolution de la densité urbaine 2015-2021.

La première de ces orientations correspondant à l'intelligence territoriale au service de l'innovation locale nous permet de voir des missions attribuées qui sont les suivantes :

- les observatoires sociaux et infra communaux tels que l'Observatoire Socio-Urbain (OSU), l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS), les effectifs scolaires, mais également le logement des étudiants, les Îlots de Chaleur Urbains (ICU) et de la ventilation urbaine, l'observatoire départemental de la consommation des espaces, l'observatoire des friches à l'échelle régionale, etc.,
- les animations pédagogiques du jeu modèle Notre territoire, la coanimation du groupe de travail transfrontalier au niveau de la transition écologique.

Vous en avez deux illustrations, une première concernant l'animation autour du jeu modèle Notre territoire et la seconde concernant la couverture de la publication « L'Îlot de Chaleur Urbain – la nature en ville ».

Concernant la deuxième orientation, l'adaptation aux évolutions pour des transitions réussies, les missions attribuées sont :

- les projets de territoires, dont celui de GBM, l'appui aux politiques thématiques (Plan de Mobilité, covoiturage, changement climatique et urbanisme de santé), l'ingénierie en urbanisme durable, les projets urbains communaux, le dossier relatif à l'attractivité en région, etc.,
- les documents d'urbanisme et de planification :
    - les sept SCoT, celui de Besançon Cœur Franche-Comté, du Pays Graylois, du Haut-Jura, de Loue-Lison, du Pays du Haut-Doubs, du Pays Horloger, du Pays Lédonien,
    - les six PLUi, celui de Grand Besançon Métropole, des Portes du Haut-Doubs, des Monts de Gy, des Portes du Jura, de Lons Agglomération et du Val de Morteau.

Vous avez quelques illustrations de cette deuxième orientation, comme l'image 3D issue de la mission d'ingénierie en urbanisme durable et le plan d'intention réalisé dans le cadre du projet communal de réaménagement de la place du 9 septembre à Miserey-Salines.

Pour la troisième et dernière orientation, les sobriétés accélératrices d'un nouveau modèle de développement, les missions attribuées sont :

- la transition et le développement énergétique dans les territoires et l'étude cartographique concernant les ZAER, dont GBM avec plus de 26 communes étudiées (je peux vous dire que ma commune est très heureuse d'avoir bénéficié de ces études pour nous permettre de répondre aux sollicitations importantes et rapides qui nous sont faites),
- l'optimisation des espaces avec l'outil d'identification et de qualification des friches, leur réhabilitation, l'observation, etc.

Vous en avez quelques illustrations également, comme la couverture de la publication présentant l'outil d'identification et de qualification des friches et la cartographie de travail extraite de l'étude ZAER.

L'ensemble des études et des missions citées précédemment ne pourraient être réalisées sans l'encadrement et le travail fourni par les salariés de l'Agence d'Urbanisme que j'aime à nommer « l'Agence d'Urbanisme dont on a besoin ». Je les remercie tous et je les félicite pour les très précieuses actions dont nous profitons tous à tous les niveaux. Merci de votre attention.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup de cette présentation. Avez-vous besoin de précisions ? Y a-t-il des commentaires ? Sinon, il s'agit d'une prise de connaissance de ce rapport. Merci encore de cette présentation.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **prend connaissance du programme de travail AUDAB pour l'année 2024,**
- **prend connaissance du montant de l'avenant à la convention de financement et de partenariat pluriannuelle 2023-2025 entre Grand Besançon Métropole et l'AUDAB, prévoyant notamment le concours financier de Grand Besançon Métropole à hauteur de 390 000 € pour 2024.**

51. Commune de Saint-Vit – Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Modalités de la concertation préalable sur le projet d'extension de l'entreprise ULOG

M. VUILLEMIN.- Très rapidement, il s'agit d'une révision allégée du PLU pour l'extension de l'entreprise U LOG à l'est de la commune.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est très succinct, merci beaucoup. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté étend la concertation en cours sur la révision allégée du PLU de Saint-Vit au projet d'extension porté par l'entreprise ULOG et adopte les modifications proposées aux modalités et objectifs de la concertation en cours.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

52. SMPSI – ZAC TEMIS – Modification du programme des équipements publics

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je soumets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la modification proposée du programme des équipements publics de la ZAC TEMIS ;**
- **autorise la réalisation des travaux sur les emprises et équipements en vue de leur incorporation dans son patrimoine ;**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents afférents.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

53. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Adaptation du dispositif de collaborations avec les communes

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin d'informations ? Sinon, je soumets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement :

- **sur l'adaptation des modalités de collaboration entre GBM et les communes pour l'élaboration du PLUi initialement définies par délibération du 28 février 2019 (en application de l'article L 153-8 du code de l'Urbanisme) et telle que figurant en annexe,**
- **sur la désignation des conseillers communautaires de la ville de Besançon pour siéger au COPIL : Hasni ALEM, Kevin BERTAGNOLI, Damien HUGUET, Yannick POUJET et Nathan SOURISSEAU et à la commission « Rayonnement, Aménagement du territoire prospective et coopérations » élargie : Hasni ALEM, Kevin BERTAGNOLI, Pascale BILLEREY, Damien HUGUET et Marie Thérèse MICHEL.**

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

54. Modification du règlement intérieur de Grand Besançon Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la proposition de modification de l'article 54.b du règlement intérieur de Grand Besançon Métropole (la nouvelle version du règlement intérieur qui intègre cette proposition de modification est jointe au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

7. Débat d'Orientations Budgétaires 2024

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Comme vous attendiez tous avec beaucoup d'impatience, nous passons au débat sur les orientations budgétaires. Nous avons un dossier qui peut durer toute la nuit. Nous pouvons donc commencer pour une présentation à deux voix.

Je vais commencer par un grand classique. Nous avons ici un dossier concernant ce DOB. Nous sommes très contents de pouvoir débattre, parce qu'en l'occurrence, nous parlons du projet de notre territoire et c'est important de nous le redire. C'est bien là que nous adoptons des orientations absolument nécessaires pour que nous puissions chacun travailler dans une forme de visibilité importante. C'est un temps où nous avons vu un bilan qui en marque une étape. Je veux parler du bilan du Projet de Territoire, avec cet avancement de plus de 60 % des engagements pris. Ces orientations budgétaires marquent la volonté de GBM d'accélérer dans la réalisation du Projet de Territoire. Cela se matérialise par un budget 2024 projeté à plus de 355 M€, en hausse de 9 M€ par rapport à l'année dernière. Près de 111 M€ sont prévus en matière de dépenses d'équipement. Il faut le saluer, c'est important et c'est d'autant plus essentiel quand on sait que près de 70 % des marchés passés par GBM sont attribués à des entreprises régionales, ce dont nous nous réjouissons.

Ensuite, pour ne pas trop être longue à cette heure-ci, parce que je pense qu'il serait intéressant que nous rediscutions de la manière dont nous structurons finalement ces orientations budgétaires, il est important de retenir qu'avec ce projet de budget, Grand Besançon se donne les moyens de son ambition pour innover et ouvrir de nouvelles voies, pour consolider son attractivité, ce que nous allons vous démontrer.

S'agissant des axes de renforcement de notre action en 2024, je cite en premier lieu le domaine des mobilités. Sur la question des mobilités, quels sont les éléments importants ? Ce sont évidemment 17 M€ dédiés aux investissements, au renouvellement et à la requalification de la voirie, aux ouvrages d'art, ainsi qu'à l'éclairage public. Nous mobiliserons cette année 2 M€ supplémentaires en investissement au titre du Plan de Mobilité qui vont s'ajouter également aux 3 M€ annuels dédiés aux itinéraires cyclables. Ce Plan de Mobilité prend en compte bien sûr les besoins importants de nos territoires, ce que nous avons dit et Yves GUYEN nous l'a expliqué. En effet, il nous faudrait encore bien plus de millions d'euros si nous voulions avancer beaucoup plus rapidement, parce que ce sont

vraiment des domaines importants. Pour autant, nous avons largement avancé sur la question de la sécurité et du stationnement cyclable, des aires de covoiturage, des parkings relais, des pôles multimodaux avec celui de Saint-Vit évidemment, celui de Saône/Roche-lez-Beaupré prochainement. L'abondement de crédits prévu en 2024, qui est nécessaire et sur les années suivantes, est destiné à répondre à ces besoins évidemment cruciaux.

Nous poursuivrons parallèlement nos efforts pour notre transport en commun avec un investissement sur les cinq nouvelles rames de tramway pour un montant actualisé de plus de 18 M€. En 2024, ce sont déjà 5,5 M€ investis et la nécessaire modernisation et décarbonation du parc de bus auquel nous dédions annuellement entre 2 et 3 M€, trajectoire carbone qu'il est absolument nécessaire de prendre.

Un autre axe particulièrement soutenu en 2024 concerne la maîtrise énergétique et les énergies renouvelables. Nous avons vu combien c'était essentiel. Bien sûr, les transports en commun en sont un levier important, mais c'est aussi l'habitat. GBM s'est ainsi doté en décembre 2023 d'un nouveau Plan Local de l'Habitat sur la période 2024-2029, avec plus de 28 M€ qui seront investis sur les prochaines années. Ce nouveau PLH affiche des objectifs ambitieux que je rappelle : produire 900 logements/an et rénover 270 logements chaque année. Cela a conduit à majorer de 6 M€ le budget consacré à ce PLH. C'est évidemment un effort considérable qui va dans le sens de la trajectoire que nous nous sommes donnée non seulement en matière de transition, mais aussi en matière de lutte contre la précarité énergétique. En effet, nous ne pouvons faire que le constat que vous connaissez tous, mais nous le répétons quand même : ce sont souvent les personnes les plus en précarité qui sont touchées par des problématiques d'énergie, en particulier des bâtiments.

De la même façon et toujours dans la philosophie d'aller sur une transition en matière d'énergie, l'extension du réseau de chaleur à l'ouest avec plus de 18 M€ mobilisera encore fortement cette année notre collectivité. Pour cette année 2024, c'est une inscription de 7,7 M€ pour ce réseau de chaleur avec, en parallèle, la réflexion qui se poursuit évidemment à l'est. En 2024, que se passera-t-il aussi en matière d'énergie ? Ce seront les projets d'ombrière sur les parkings et nous commencerons par une centrale photovoltaïque sur les Andiers et d'autres parkings viendront par la suite.

Le dernier axe de renforcement, qui très symbolique et très fort, à l'image de notre territoire concerne la thématique des Jeux Olympiques et Paralympiques, et plus largement de l'outdoor qui fait partie désormais de notre identité, avec bien sûr :

- le festival Grandes Heures Nature,
- l'organisation d'une manche de la Coupe du Monde de para-triathlon,
- la poursuite du renouveau de la base de loisirs d'Osselle-Routelle qui représente un investissement de près de 5 M€, dont environ 2,7 M€ en 2024,
- le retour toujours si attendu et très populaire de la Classique Grand Besançon qu'il faut saluer,
- la rénovation du camping de Chalezeule avec un investissement de près de 0,8 M€ en 2024 pour une optimisation des fonctions, une amélioration énergétique et l'accessibilité du bâtiment accueil et restaurant qui était absolument nécessaire, mais aussi avec un nouveau gestionnaire qui enverra une nouvelle image, ce qui était important, puisque nous savons que le tourisme se développe à nouveau énormément sur la dimension plein air, mais avec des offres un peu différentes et il était important que notre territoire réponde à cette aspiration,
- la participation de la base outdoor des Prés-de-Vaux qui devrait ouvrir au printemps prochain, avec une contribution totale de 1,8 M€.

Comme vous le savez, GBM sera présent pour l'accompagnement de la flamme olympique. Nous consacrerons à l'accompagnement des Jeux Olympiques plus de 70 000 € auxquels s'ajoutera l'ensemble des prestations nature qu'apportera GBM pendant ces différents événements. Je vous invite à en parler à l'ensemble de vos habitants. Je suis sûre que ce sera un très grand moment de fête le 25 juin. C'est vraiment un appel auprès de tous.

Nous lançons également une étude sur les possibilités d'extension de la salle Marie-Paradis qui rencontre énormément de succès. Cette association réunit maintenant 17 salariés. C'est un engouement extrêmement fort, un facteur d'attractivité, parce que nous avons non seulement des sportifs de très haut niveau, mais aussi une diversité d'actions et de cibles en quelque sorte pour cette salle d'escalade. Il faut saluer le travail d'une association extrêmement active. Je tiens à le dire, parce que si justement il y a une extension, c'est aussi parce que cette salle avait été conçue pour répondre à des désirs de développer ce sport, mais il rencontre tellement de succès que de plus en plus de

championnats s'y déroulent. Or nous n'avions pas de salle adaptée au public. Tout cela va donc nous amener à une transformation du lieu. Effectivement, c'est un très beau joyau sportif que nous avons sur notre territoire avec cette salle d'escalade.

Très clairement, nous avons des événements comme le festival Livres dans la Boucle qui a attiré 33 000 visiteurs en 2023, les Mardis des Rives qui rencontrent un succès populaire extrêmement important et qui diversifient l'offre sur l'ensemble de notre territoire. Il y a même l'organisation de congrès. Nous avons bien sûr un événement tout à fait exceptionnel qui se déroulera cette année, Les Terres de Jim. Ce sont les jeunes agriculteurs au niveau européen qui réunissent un événement extrêmement important. Cet événement devrait regrouper entre 70 000 à 100 000 personnes. C'est donc une sacrée ingénierie que nous devrons déployer. Avec les jeunes agriculteurs que Gabriel BAULIEU et moi avons reçus, l'enjeu est de tout maîtriser. Je mets la barre haute, parce que cela demande de travailler sur les mobilités et sur l'ensemble de l'accueil.

Je tairai le nom du lieu où elles se sont déroulées auparavant, mais quand ils sont partis, ils ont laissé un champ de déchets. Les jeunes agriculteurs nous ont dit qu'en Franche-Comté, cela n'allait pas se passer comme cela, qu'ils travailleraient pour montrer que l'agriculture prend tout en considération. Nous les accompagnerons ainsi sur la mobilité, sur les déchets, sur la question de la ressource en eau, sur de nombreux volets qui accompagnent une agriculture telle que nous l'aimons. Cet événement se tiendra le premier weekend de septembre, et il nécessitera une très grande logistique. J'en profite déjà pour remercier l'ensemble des acteurs, parce que c'est un événement tout à fait exceptionnel.

Ensuite, nous serons sur nos grands projets. Revenons sur un grand projet sur lequel nous étions ce matin. D'ailleurs, je tiens à saluer que ce matin, j'étais avec la représentante de la Commission européenne qui visitait un certain nombre de nos sites. Nous étions sur le site des serres du jardin botanique, parce qu'avec les fonds FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), Interreg et d'autres fonds européens, nous avons un soutien exceptionnel de l'Europe. Il faut le dire et le rappeler. Parfois, l'Europe paraît loin, éloignée, presque indifférente et peut-être même contraignante, alors qu'en fait, elle est un véritable levier pour vraiment orienter des politiques comme celle ici de la rénovation énergétique, ailleurs des projets sociaux, encore ailleurs sur la restauration de milieux naturels (ils étaient hier dans le Haut-Doubs). Je salue donc ce travail qui est réalisé et je salue bien sûr aussi le travail qui est fait par nos services pour aller capter le maximum de moyens pour justement mobiliser les fonds européens. Nous savons que l'Europe nous accompagne aussi sur un certain nombre de domaines.

Néanmoins, rappelons-nous que nous avons investi 81 M€ et que GBM a investi en maîtrise d'ouvrage, ce qui est tout à fait exceptionnel du fait d'avoir finalement l'occasion de mobiliser beaucoup d'investissements. Il n'aurait pas fallu laisser l'Université toute seule face à tous ces chantiers qui devaient s'ouvrir. C'est la raison pour laquelle le choix avait été fait de les accompagner dans cette maîtrise d'ouvrage et il faut saluer nos équipes, parce que nous mettons nos équipes en défi. Que se passe-t-il ? Nous demandons à nos équipes de prendre des maîtrises d'ouvrage sur d'autres chantiers et nous leur demandons d'être aussi très actives sur tous les chantiers que nous voulons ouvrir. Lorsque Catherine BARTHELET présentait tout à l'heure le Projet de Territoire, c'est parce que nous avons ouvert énormément de chantiers. Il faut donc saluer l'activité de nos équipes.

Je ne donnerai pas plus d'éléments concernant la Grande bibliothèque. Vous savez que c'est un projet de plus de 85 M€, avec en construction, évidemment, 6 M€ prévus au budget de cette année. C'est un signe annonciateur du commencement des travaux qui se feront dans ce quartier. Ce sera bientôt aussi la déconstruction de la Mère et l'Enfant fin mai prochain. Nous vous invitons à venir à ce moment tout particulier. Nous avons calculé que plus de 100 000 enfants étaient nés dans cette maternité. Je suis sûre que vous êtes tous plus ou moins concernés. J'entends un silence dans la salle, cela vous concerne. Nous avons décidé d'en faire un événement, parce que nous avons tous peut-être une petite histoire qui nous lie à ce bâtiment. Nous voulons donc rendre cet événement festif.

Ensuite, il y a ce que vous a dit Marie ÉTÉVENARD, quelque chose d'essentiel. Vous vous souvenez du projet de l'ANRU de Planoise, et c'est un élément fort. Il s'agit de dire qu'à Planoise, nous avons des talents, nous sommes en connexion avec notre ville et notre territoire. Il n'est pas question de considérer ce territoire comme un territoire particulier. Oui, c'est un QPV, un quartier prioritaire, mais c'est surtout un quartier plein de richesses. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de poser un bâtiment totem qui s'appelle « le numérique à Planoise » et qui doit pouvoir commencer à engager des travaux à

hauteur de 3 M€, travaux qui devraient commencer assez rapidement, au moins en fin d'année. Je rappelle aussi que GBM s'est engagé pour plus de 22 M€ dans les prochaines années. C'est dire l'effort que nous mettons sur ce quartier en particulier, mais vous avez vu que quoi que nous fassions, ce quartier reste quand même le quartier pauvre de notre ville. Il y en a d'autres, mais le taux de pauvreté y est extrêmement important et excessif. Nous nous devons de travailler au renversement de ce quartier étant donné la qualité des personnes qui y vivent.

En matière de développement économique, nous consacrerons — et je tiens à le saluer — près de 5 M€ en 2024 à l'aménagement et à la réhabilitation des zones économiques, qu'elles soient existantes avec des besoins de requalification et de visibilité ou qu'elles soient à créer dans le cadre du schéma directeur adopté. Je tiens à le dire, parce que ce sont des débats là aussi dans la reconversion et la manière dont nous devons nous assurer d'avoir des zones d'activités correspondant à l'image que nous voulons avoir de l'entreprise, non seulement nous, mais aussi l'entreprise elle-même qui a un désir très fort de montrer qu'elle rentre dans l'air du temps et qu'elle a bien envie de participer à un environnement positif. Même dans le cadre d'une politique de recrutement, elles ont besoin d'avoir un environnement de qualité. C'est pour cela que nous y participons.

Un dernier mot sur le fonctionnement de GBM qui poursuit également son action de fond en matière de qualité du service public au travers de ses différentes compétences, par exemple le transport, le cyclable, la voirie, etc., mais aussi auprès de nos agents et nous en avons parlé. C'est finalement une majoration de 0,8 M€ de la masse salariale, destinée à répondre aux besoins de pouvoir d'achat et surtout, nous avons choisi de rendre pérenne ce choix. Cela nous a d'ailleurs permis de retravailler sur des objectifs. Gabriel BAULIEU, Élise AEBISCHER et Sylvie WANLIN travaillent sur nos politiques avec l'ensemble de nos politiques pour que cette enveloppe permette de correspondre à leurs attentes, à leurs besoins. Nous avons obligation de prendre soin de nos agents, de considérer la situation de tension en matière de pouvoir d'achat qu'ils vivent au quotidien, de la tension du travail aux vues de l'ambition de nos projets de territoire. C'était donc absolument nécessaire, nous nous y sommes engagés et le dialogue social est en cours de route. Je tiens à saluer là encore le travail des équipes et des élus qui se sont engagés. C'est important et c'est encore une fois un signe de considération pour nos agents.

L'ensemble du budget que nous y mettons est un signe de considération pour tous les acteurs économiques et sociaux. C'est un budget pour la considération que nous avons pour notre territoire et pour la fierté que nous avons d'investir sur ce territoire. Je rappelle que 70 % de cette commande publique concernent directement la Région Bourgogne-Franche-Comté. Nous sommes dans une très haute proximité et nous en sommes très fiers.

Finalement, je suis très contente de pouvoir pratiquement arriver sur des conclusions d'une assemblée comme celle-ci, et Gabriel, tu vas aller sur l'ensemble des détails. Je ne voulais pas dire que je ne voulais pas te donner la parole, mais c'était quand même une façon de dire combien nous sommes un territoire actif. C'est parce que tout le monde ici s'y attelle. Je remercie aussi tous les élus, parce qu'on ne le dit pas assez, et du coup, j'en profite. J'entends souvent les élus dire « nous avons une charge de travail extrêmement importante, nous avons énormément de réunions, de besoins d'être dans des comités de pilotage, de groupes de travail, des représentations importantes ». Il faut dire que tous ces projets sont ambitieux, parce que vous êtes actifs, parce que vous êtes en relation avec les acteurs. C'est la raison pour laquelle vous revenez tous avec beaucoup trop d'idées d'ailleurs, je le dis quand même. C'est important et de temps en temps, on oublie peut-être de remercier, mais il faut le faire, l'engagement des élus à vouloir faire de ce territoire un beau territoire dont nous sommes très fiers.

Je te donne la parole, Gabriel, pour nous expliquer comment nous faisons tout cela.

M. BAULIEU.- Oui, parce que ce que je voulais dire et ce que je dis, c'est que finalement, ce n'est pas si mal que ce Débat d'Orientations Budgétaires arrive maintenant dans la séance. En effet, entre la présentation par Catherine BARTHELET, le point sur le Projet de Territoire et le rappel que tu viens de faire, les orientations budgétaires, c'est cela. C'est ce qui vient d'être dit par Catherine sur le moyen terme et par la Présidente tel que cela s'inscrit sur cet exercice 2024, mais qui est dans une aventure qui se poursuit. Ce qui reste à voir est de l'ingénierie financière et budgétaire, mais le sens politique de nos orientations budgétaires est ce qui a été dit à deux voix, parce que nous sommes bien dans la réalisation de notre Projet de Territoire. Ces orientations budgétaires, dont nous venons de parler au plan des démarches politiques, sur le plan de la construction de budget, sont également une aventure

et une action collective. Rendons hommage aux élus qui ont travaillé, puisque cette année encore plus que d'autres, nous avons fait jouer un rôle plus actif au groupe PPIF (Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement), ce qui est à souligner, puisqu'il y a eu une forte participation, une forte contribution à des ajustements, des choix, des arbitrages que je tiens à souligner.

Du même coup, je remercie également les équipes qui travaillent au niveau des finances et de la gestion pour leur expertise et quelquefois parce que nous les mettons à contribution sur ce plan-là également, pour leur imagination. Je l'ai dit et répété plusieurs fois ailleurs, je le dis donc également devant l'assemblée.

Nous sommes en train de parler d'orientations budgétaires 2024, mais vous le savez, dans toutes nos communes, l'histoire ne s'arrête pas au 31 décembre et depuis le 1er janvier, sur la base des engagements des années antérieures, nos budgets fonctionnent ici également. Vous l'avez vu dans le rapport, dont vous avez pris connaissance de manière détaillée, nous avons pour habitude de faire en sorte que ces orientations budgétaires ne soient pas finalement que quelques lignes sur une page, puisque cela pourrait se limiter à cela, mais c'est tout ce qui a été dit sur ce que nous portons comme projets et c'est y compris leur déclinaison sous la forme budgétaire de quasi-budgets que vous avez dans votre document. Une parenthèse néanmoins, s'il était besoin de s'y arrêter davantage, nous le ferons, mais nous y avons consacré une rencontre spécifique. Nous aurons des ajustements à faire suite au jugement du tribunal administratif sur ces questions de provisions dont nous avons parlé. Entre l'état du dossier tel qu'il est aujourd'hui et la présentation du budget, nous procéderons à ces ajustements d'écriture et de masse, bien évidemment.

Ce budget s'inscrit aussi dans un contexte de finances publiques assez compliqué, comme l'actualité l'a rappelé vivement. Nous sommes dans ce contexte, après le démantèlement de la fiscalité locale, termes que j'utilise plus volontiers que « la réforme », et nous pourrions y consacrer plus de temps si vous le souhaitez pour parler de démantèlement. Oui, la fiscalité locale est démantelée depuis des années, progressivement, mais sérieusement, de manière déterminée. Nous sommes donc dans un contexte très aléatoire où nos leviers d'action sur la fiscalité sont désormais des plus réduits. Je le dis régulièrement, cela existe encore dans nos communes. Le manche est très petit ici et nos amis des départements et des régions le savent encore davantage. Tout cela dans un constat de dégradation des finances publiques qui nous préoccupe.

Quand je dis que cela se télescope avec l'actualité, il suffit bien évidemment de la suivre dans un pays où nous sommes dans des situations des finances publiques de l'État plus que préoccupantes. Nous nous plaisons souvent à nous comparer à nos amis allemands. En matière de désendettement, c'est quasiment du simple au double. Nous faisons partie, je ne sais pas si c'est du peloton de tête des cinq plus endettés ou des cinq derniers au niveau européen, avec 112 % du PIB à la fin de l'année. Néanmoins, il faut nous rappeler que ce n'est pas seulement un pourcentage par rapport au PIB, mais c'est un tiers du budget de l'État qui est du déficit. En effet, ce sont 173 Md€ de déficit sur l'exécution du budget 2013. Cela a conduit bien évidemment, après un certain nombre de mesures que nous avons entendu annoncer et certaines vont impacter ici le fonds vert, ailleurs d'autres choses. Vous avez tout cela en tête.

C'est évidemment préoccupant et dans la loi de programmation des finances publiques de la fin de l'année dernière, à nouveau cette situation dégradée conduit l'État à dire « il faut associer les collectivités aux efforts nécessaires ». Mais c'est la quadrature du cercle qui nous est proposée, puisque nous sommes mobilisés sur tous les créneaux, et en même temps, on nous donne comme cap d'avoir une maîtrise de nos dépenses à hauteur de 0,5 % en dessous de l'inflation. Par conséquent, dans le cadre des orientations que nous présentons ce soir, le budget n'est pas tout à fait dans ce cadre, puisque nous sommes plutôt à 2,4 qu'à 2. Il faudrait être à 2, voire à 1,3 en 2027 si nous nous fions aux prévisions de l'inflation. C'est quasiment impossible à tenir. Lorsque nous échangeons avec les collègues sur un plan national, il semble bien que ce soit de même partout. Il ne faudrait peut-être pas casser la machine par des sanctions à ce petit non-respect du cadre fixé. Pour l'instant, il n'y a pas de mesure de sanction telle que celles que nous avions connues dans le cadre des contrats dits « de Cahors ».

Cela fait partie de ce contexte dans lequel nous inscrivons notre budget, comme tous les collègues. C'est donc assez compliqué et difficile, mais nous essayons, dans ce cadre, de nous tenir à avoir un cap de stratégie budgétaire. Ce n'est pas de pure forme que nous avons cette stratégie. C'est ce qui

nous permet précisément de tenir un cap sur la durée. Vous avez à l'écran des éléments importants que nous suivons habituellement et que vous avez dans le dossier sur l'évolution des niveaux d'épargne et sur l'évolution des dépenses d'équipement. Vous voyez que nous avons dû franchir des périodes un peu délicates en matière notamment de coûts de l'énergie et autres difficultés dans la crise traversée, peut-être hélas avant la suivante, mais nous nous rétablissons en 2023. Comme dit dans le propos introductif de la présidente, sur le plan des dépenses d'équipement, nous continuons à progresser. Concernant les indicateurs de taux de réalisation concernant le budget principal, nous sommes désormais un peu au-dessus de l'indicateur que nous nous étions fixé, ce qui est assez remarquable à souligner et c'est aussi à mettre à l'actif de nos équipes qui, comme cela a été dit, sont un peu « au four et au moulin » à la fois sur nos engagements que nous partageons avec d'autres et nos engagements propres.

Dans tout ce contexte, nous devons faire face avec les recettes dont nous pouvons bénéficier. Vous le savez, puisque je l'ai dit, la fiscalité dépendant de nos décisions devient maintenant la part congrue. L'essentiel maintenant est constitué de dotations de TVA. C'est vrai que nous avons connu des mouvements de yoyo en 2023, ce qui était assez désagréable, puisque nous démarrons à un niveau, on nous en annonce beaucoup plus important et il faut le corriger par la suite. C'est donc un peu désagréable, mais les choses se sont tenues à un niveau assez élevé sur 2023. Cela fait partie des choses que nous avions déjà dites devant cette assemblée. Nous nous retrouvons désormais dans une situation financière à peu près comparable à celle d'avant la crise. C'est donc un parcours que nous faisons. De ce point de vue, je crois qu'il faut le souligner et le niveau de l'investissement en témoigne.

Nous pourrions ajouter que ce niveau d'investissement nous a permis, année après année, de progresser, mais aussi de cumuler l'investissement. Cet indicateur vaut ce qu'il vaut, mais nous allons franchir, depuis que nous sommes en communauté, c'est-à-dire depuis 2001, le cap de 1 Md€ investis sur notre territoire. Nous avons un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) musclé pour les cinq années que nous traversons, avec 356 M€ au niveau du budget principal et 520 M€ si nous y associons les différents budgets annexes qui, pour un certain nombre, portent des opérations importantes également. Je ne reviens pas sur les taux de réalisation que vous avez à l'écran. Tout cela est le résultat d'une stratégie financière rigoureuse, qui permet une utilisation de tous les leviers dont nous disposons et avec l'intention toujours d'en avoir « sous le pied » et d'être dans une situation à la fois volontariste, ambitieuse et sécurisée. Il faut effectivement avoir les moyens de nos engagements, ce que nous essayons de faire régulièrement, et en matière de recettes, nous essayons de le faire sans solliciter plus qu'il soit raisonnable sur le plan de la fiscalité, ce que d'autres territoires ont dû faire dans cette période que nous venons de traverser, soit en relançant la fiscalité, soit en réduisant la voilure. Cela étant, ce n'est pas le cap que nous tenons jusqu'à maintenant et nous sommes, d'une certaine manière, assez fières de pouvoir l'afficher.

S'agissant du fonctionnement, il faut en permanence soutenir là aussi les équilibres financiers pour dégager les épargnes dont nous avons besoin à l'investissement, mais aussi assurer la ressource indispensable au bon fonctionnement de nos services. C'est ce à quoi nous nous employons régulièrement. Je ne vais pas faire de répétition par rapport à ce qui a été dit sur les efforts faits y compris en direction de nos services et avec le chantier qui est devant nous pour le mettre en œuvre. Ce sont des choses importantes. Nous parlons fonctionnement et investissement, mais lorsque nous décidons d'affecter 0,8 M€, et nous avons voté, je crois, unanimement d'ailleurs en bureau, c'est une affectation d'autofinancement que nous n'aurons pas par ailleurs. C'est donc un choix que nous faisons compte tenu des moyens humains que nous devons mobiliser. Toutefois, ce n'est pas anodin, puisque sur un mandat, c'est quasiment 5 M€. C'est donc de manière volontariste que nous procédons ainsi à dessein, comme cela a été fort bien dit.

Bien évidemment, nous tenons à tenir le cap de l'investissement, mais je ne vais pas répéter ce qui a été dit. C'est vrai que notre PPI a nettement progressé au cours des années. Je rappelle simplement qu'en 2020, nous parlions d'un PPI à hauteur de 266 M€ sur le volet investissement, alors qu'en 2023, nous parlons d'un PPI à 356 M€ pour le budget principal, ce qui est un engagement supplémentaire de 80 M€ toujours sur la trajectoire d'un taux de réalisation à 70 %. Nous en avons réalisé 72 % sur cette année 2023 écoulée. Par conséquent, de manière glissante, nous le réalisons à ce taux de réalisation.

Sur quelques parties chiffrées, mais vous l'avez vu largement dans votre dossier, nous pouvons mettre deux ou trois choses en avant. Comme cela a été dit, c'est un budget de 355 M€ net, c'est-à-dire le budget lorsque l'on a effacé la subvention du budget principal au budget annexe Transports. Si nous

faisons un peu de chiffres, nous voyons que le budget principal représente 53 % de nos dépenses. Les dépenses de fonctionnement représentent deux tiers de nos budgets. Toutefois, rappelons-nous simplement que nous avons un budget globalement à 355 M€ et nous avons presque 111 M€ affectés l'investissement. Lorsque nous parlons d'un tiers, la proportion est donc considérable. Sur ce territoire, nous disons souvent que nous devrions le faire, mais pour faire l'inventaire des investissements réalisés par les communes, grandes et petites, pour faire le total de l'investissement porté par le groupe local, c'est assez considérable. C'est de loin bien évidemment le premier investisseur sur ce territoire.

Sur le glissement du budget en termes de fonctionnement, nous sommes aux environs de 5 %, ce que j'ai évoqué précédemment. Nous avons le sentiment que c'est très maîtrisé, parce que nous faisons un effort très particulier. En effet, ce sont 5,4 % en matière de dépenses de personnel, nous avons dit pourquoi et nous l'assumons. Cet effort tout à fait particulier est donc à souligner. Nous arrivons à l'absorber plus facilement, et vous avez les éléments que nous avions très présents à l'esprit. Les dépenses d'énergie sont en baisse par rapport à 2023 dans nos prévisions 2024, mais supérieures à 2022. L'histoire ne nous fera sans doute pas revenir au niveau antérieur. Parmi les éléments que nous pouvons souligner aussi, nous avons un doublement du coût des assurances qui est passé à 0,6 M€. C'est aussi simple que cela. Sachez-le, pour trouver des assureurs, nous approchions en fin d'année dernière avec un dernier lot de couverture d'assurance immobilière avec un peu d'angoisse, puisqu'après une première consultation infructueuse, nous avons attribué le dernier lot à un groupe japonais. Pourquoi pas ? Mais c'est vrai que cela laisse un peu rêveur de ne pas avoir trouvé un assureur même européen.

Vous savez que le débat est largement ouvert sur un plan national, que le maire et président de Vesoul, Alain CHRÉTIEN est missionné pour porter ce problème qui est de taille, mais je ne sais pas s'il trouvera la solution. Aujourd'hui, certaines collectivités ne sont pas ou pas totalement assurées. C'est donc une vraie préoccupation, parce que nous avons eu quelques sinistres, un du côté de la Ville et un autre du côté de Grand Besançon, un à l'hôtel de ville et un à Planoise, lorsqu'il y a eu l'incendie des parkings souterrains, avec les conséquences sur le magasin au-dessus, et ce sont des ardoises considérables. Je ne suis pas un technicien des sinistres, mais lorsqu'il y a un incendie à l'hôtel de ville, c'est au centre-ville et on ne sait jamais où s'arrête ce genre de chose. Certaines collectivités courent le risque de l'autoassurance, mais c'est peut-être un peu fou. Voilà simplement ce que je pouvais peut-être dire.

Par ailleurs, dans ce contexte et grâce aussi à ces évolutions en matière énergétique, nous avons pu dégager un peu plus de crédits complémentaires, puisque nous abordions la démarche budgétaire avec 0,5 M€ dans la cagnotte et nous avons mis finalement 1 M€. Nous nous laissons un peu aller, et là, je m'adresse à notre directrice des finances qui va se ressaisir. Tout à l'heure, la présidente les a quasiment listés, y compris les accompagnements aux JO, etc. C'est donc grâce à cette enveloppe que nous avons pu dégager.

Que dire encore sur le plan des recettes ? En matière de fonctionnement, elles sont en hausse de 3,7 %. Vous voyez maintenant ce qu'est la structure de nos recettes : 60 % des recettes de fonctionnement, avec une enveloppe fiscale à 87 M€, dont les deux tiers sont formés par la compensation de la TVA. C'est ce que nous sommes devenus avec le démantèlement de la fiscalité locale. De plus, en matière d'orientations fiscales que vous les avez à l'écran pour 2024, nous avons une stabilité maintenue sur les taux de taxe foncière et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, puisque c'est le petit bout de taxe d'habitation qui demeure. Vous avez l'évolution du taux de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) pour un ajustement au plus près du taux moyen national, soit très en deçà du taux de notre strate, puisque nous sommes sur les taux à 26,53 et nous devrions passer à 26,61 % quand les communautés de notre strate sont à plus de 30 %. En matière de résultat, cela représente 3 M€ d'écart quand même, ce qu'il faut dire et répéter.

Quand nous ajoutons à cela le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) que nous payons pour 4,3 M€, je souffle peut-être la parole à quelqu'un qui souhaite intervenir sur le sujet, mais c'est pour dire que s'agissant de la structure de la fiscalité sur notre territoire il y a quelques années, sans faire le procès de nos prédécesseurs, mais soyons quand même conscients de cela, si nous avions eu une fiscalité plus élevée, en matière notamment professionnelle, nous n'aurions pas un FNGIR ou peut-être un FNGIR à notre bénéfice, le résultat du nouveau panier d'impôts après la réforme de la taxe professionnelle ayant conduit à cela. Je fais partie de ceux qui sont un peu stupéfaits que ce soit pérennisé, mais c'est ainsi. Certains auraient voulu même que ce soit actualisé. Toutefois, lorsque vous additionnez les 4,3 M€ du FNGIR, parce que nous ne payions peut-être pas suffisamment avant,

et les 3 M€ manquants de CFE, vous voyez que cela fait quand même la bagatelle de 7 M€. Si vous avez bien regardé le rapport, ce que vous avez fait, vous avez vu qu'il y a un polygone d'analyse de la situation financière du Grand Besançon. Vous avez pu voir que sur le plan des bases, donc de la ressource, nous sommes plutôt modestes par les faits, tout simplement. Pour autant, par la rigueur de gestion, nous parvenons à faire des choses plutôt d'un bon niveau, mais 7 M€ de plus dans l'encaissement, ce ne serait pas inintéressant.

Après avoir parlé des recettes du budget principal, nous pouvons peut-être également souligner quelques dépenses à 2,4 %, aux environs de 2,5 %. Nous sommes donc un peu au-delà de ce que les recommandations de la loi de programmation budgétaire nous autorisent. Nous allons essayer quand même de passer de cette manière. Comme je l'ai précisé, l'évolution du poste ressources humaines est importante. Nous avons également quelques autres charges à supporter. J'ai parlé des assurances. Pour notre contribution au SDIS par le jeu d'une évolution de la répartition de l'effort sur le territoire départemental, c'est une hausse de 0,6 M€. Nous ne sommes donc pas tout à fait à 10 M€, mais à 9,6 M€ pour 2023. Voilà la réalité des choses. Je ne pense pas qu'il y ait énormément d'autres choses à dire sur ce sujet concernant les dépenses d'équipement que nous retrouvons ici. Nous sommes sur le budget principal. Nous avons indiqué que nous sommes à 110 M€ de crédits ouverts pour l'ensemble de l'investissement.

Que dire sur les budgets annexes en quelques mots ? Comme je l'ai précisé, ils ne sont pas annexes au sens de secondaires. Vous en voyez les montants. Sur les budgets Transports, Eau et Assainissement et les investissements que nous conduisons en matière de chauffage urbain, et bien évidemment le budget Déchets, tout cela est très conséquent, avec un niveau d'engagement total des budgets annexes à hauteur de 174 M€, donc 42 M€ d'investissement, ce qui n'est pas du tout accessoire, mais ce sont des éléments à souligner et à avoir en tête. Ensuite, il y a un contenu que vous connaissez bien, avec les particularités des budgets qui, en tant que FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales), sont gérés avec comme ressources les prestations, donc les redevances ou les prestations payées par l'usager, et le budget Transports qui bénéficie d'un soutien du budget principal à hauteur de 15 M€. Voilà en quelques écrans et quelques commentaires ce qu'est notre ingénierie budgétaire au service des orientations, des ambitions que nous portons dans le rapport qui a été fait, dans la présentation du Projet de Territoire, dont la synthèse a été faite précédemment.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Je crois que c'est une présentation très complète. Y a-t-il des éléments que vous souhaiteriez discuter ou commenter ?

M. FELT.- Je suis globalement satisfait, la perspective que nous avons en termes d'impôts étant rationnelle. En effet, nous restons sur les acquis des années précédentes, ce qui est, à mon sens, satisfaisant. Gaby, tu perds un peu ta martingale, et c'est certainement sous la contrainte, mais c'est bien d'aller dans ce sens. En revanche, dans quelques petits détails, j'ai trouvé que pour le PLH, avec le maintien des 900 logements créés par an pendant la période, avec la situation que nous connaissons à l'heure actuelle dans l'habitat, je ne suis pas sûr que l'analyse soit pertinente.

Autre chose. Je crois qu'il y a deux façons de voir la performance par rapport à l'argent dépensé pour faire fonctionner la maison. J'ai noté que 0,8 M€ seront dégagés pour trouver une sorte de contrat social avec les salariés. Il y a deux façons d'apprécier la chose. La mienne est différente, c'est sûr. Je ne sais pas de quelle façon vous aborderez ce problème, mais je l'aborderais sous l'angle de la performance plutôt que sous un angle général où finalement, on essaie de faire en sorte que tout le monde soit content. Par conséquent, à mon sens, il faut privilégier la performance. C'est bien de le faire, mais avec un postulat qui, à mon sens, doit être différent. Puisque tu as évoqué le sujet très rapidement, je voudrais l'évoquer également pour que tout le monde ait le degré de connaissance du dossier de façon égalitaire par rapport à la décision du tribunal administratif de Besançon du 1er février. Je ne commente pas la décision de justice, mon habitude étant de ne pas le faire.

En revanche, je ferai quelques commentaires par rapport à l'analyse de cette situation. J'ai défendu pendant une année, le temps qu'a duré l'examen de la situation pour faire en sorte et mettre en place ce qui a été mis en place, bien évidemment, avec l'argent qu'il fallait dégager pour avoir des crédits à distribuer dans des compétences nécessaires et que je ne discute pas. Néanmoins, la méthode n'a pas été satisfaisante à mes yeux. C'est la raison pour laquelle nous avons fait cette action, puisque, et je le répète pour l'assistance, nous étions d'accord pour les 70-30, mais pour tous les permis délivrés à

compter du 1er janvier 2022. Cela nous apparaissait être la chose la plus juste, la plus égalitaire sans aller chercher derrière une recette facile. Le résultat est ce qu'il est, il y a le double degré de juridiction, les tribunaux jugent, la juridiction se prononcera et nous verrons bien ce qu'il en retournera.

Néanmoins, quand je lis les différentes choses qui ont été écrites, je suis un peu déçu. En fait, je ne pense pas qu'il y ait eu une acceptation du jugement par l'exécutif. Quand je lis par exemple que le tribunal avait fait partiellement droit à la demande de GBM, le tribunal a décidé sur la motivation principale de dire qu'il n'y aurait pas de rétroactivité. C'est le sens de la décision. Le restant, c'est de l'habillage. Cela fait partie des choses que l'on fait dans tous les procès où l'on essaie de trouver le maximum d'arguments. Quand je lis des choses horribles, que la décision va à l'encontre de la position de l'État, MONTESQUIEU se retourne dans sa tombe. La séparation des pouvoirs, cela existe ! Chacun a une position, chacun la défend. Si l'on veut me répondre, je reprendrai la parole par la suite.

M. BAULIEU.- Nous avons simplement remarqué que ce n'était surtout pas un commentaire du jugement que tu as fait.

M. FELT.- Non.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tu peux donc reprendre cinq minutes.

M. FELT.- Non, je n'ai pas fait de commentaire. J'ai juste montré qu'il y avait une injustice. Le mot est peut-être un peu fort, mais j'ai considéré que c'était un octroi. Tout le monde a en tête ce qu'est un octroi. C'est une taxe du Moyen-Âge, et j'ai trouvé moyenâgeuse la position que vous avez prise. C'est tout simplement pour cette raison que cela a été attaqué. En effet, on n'a pas tenu compte des arguments évoqués. Je poursuis quand même dans les commentaires qui ont été faits. J'ai entendu également que le tribunal n'avait pas suivi la décision du rapporteur public. Mais le rapporteur public n'est qu'un élément de la procédure. Il dit les choses comme il les a perçues. Heureusement que le tribunal a encore sa liberté d'appréciation par rapport aux commentaires du rapporteur public.

Sur les conséquences du jugement, bien évidemment, il y a des conséquences et j'en suis conscient. Il faut bien 1,3 M€, ce qui n'est pas rien. En revanche, je n'ai pas compris que l'on n'avait pas été écouté... En fait, il y a eu une forme d'arrogance dans la position prise et l'arrogance s'est poursuivie jusqu'à ne pas constituer de provisions. C'est là que je suis un peu étonné. Je ne dis pas que c'est un acte de mauvaise gestion, parce que je ne me permets pas de porter des jugements aussi forts, mais la prudence consiste quand même à tenir compte des éléments exogènes. J'ai fait ce que j'avais à faire au nom de la commune de Miserey. Je suis intimement persuadé que n'importe quel maire qui aurait été dans ma situation, avec les enjeux qui étaient sur la table, aurait fait la même chose. Évidemment, quand on voit la taxe d'aménagement de la Chevillotte, et ce n'est pas de nature à faire un procès, mais lorsqu'il y a 0,2 M€ sur la table, on essaie quand même de faire en sorte que l'exécutif suive le droit chemin.

M. BAULIEU.- Ce n'était pas une question d'argent. Je crois qu'Olivier GRIMAITRE souhaite intervenir.

M. GRIMAITRE.- Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais après avoir écouté Marcel FELT, je vais le faire tout de même ce soir sur les orientations budgétaires que je trouve ambitieuses et que je partage. Cela étant, comme je l'ai dit en commission et en bureau, je trouve aussi que sur certains sujets, nous aurions pu aller encore plus loin. S'agissant d'adapter les mobilités, comme cela a été cité, je pense que les transports en commun, sur l'amélioration de l'offre et la poursuite d'action sur la tarification, nous pourrions aller encore plus loin. Sur le soutien à la rénovation énergétique, même si un effort a été fait, je pense que nous pourrions aller encore plus loin. Sur la réunion que nous avons eue en amont du Conseil Communautaire sur la présentation du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) par rapport aux logements vacants, aux constructions qu'il faudrait rénover, je pense que nous pourrions faire certains efforts complémentaires. Sur l'accélération du développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie, je pense que nous pourrions aussi aller plus loin.

Lorsque l'on voit qu'il y a une affectation intégrale de toutes les marges de manœuvre jusqu'à la fin du mandat, même au-delà, je me dis aussi, à la différence de Marcel FELT, que nous aurions pu aller sur le levier fiscal pour justement avoir encore davantage de marge de manœuvre. Certains projets au niveau du PPIF ont dû être écartés. Forcément, lorsque l'on fait de la politique, il faut faire des choix et on ne peut pas non plus tout réaliser en temps et en heure, mais des projets importants ont dû être

écartés. Comme d'autres élus au sein de cette assemblée, j'étais partisan à ce que nous puissions agir sur la fiscalité à travers notamment la taxe foncière. L'an dernier, il n'était pas question d'augmenter la fiscalité, mais un débat avait été ouvert sur le fait de l'augmenter cette année justement pour aller peut-être plus loin sur certaines politiques. Ce choix n'a pas été fait. Je ne suis pas sûr que nous le fassions dans les deux prochaines années au regard des échéances électorales à venir. Néanmoins, je pense que nous décalons et nous reportons le levier fiscal sur le mandat suivant et ceux qui seront aux responsabilités. Je voulais quand même faire cette remarque.

M. BAULIEU.- Tes propos sont d'ailleurs tout à fait conformes aux échanges et au débat que nous avons pu avoir en comité PPI, en commission, etc. Je voudrais réintervenir à cet endroit, y compris par des éléments relatés. J'ai dû lire, je crois, dans un excellent quotidien, une ambition pour aujourd'hui et de hauts impôts pour demain. Pour préciser ce que j'ai dit à cet endroit, et cela fait partie également des éléments dont nous avons beaucoup débattu en PPI et en commission sur trois thèmes, si je reprends les orientations évoquées tout à l'heure, nous avons les opérations ponctuelles, comme la Grande bibliothèque. Mais il y a trois sujets, à savoir :

- l'évolution des mobilités,
- l'accompagnement des transitions énergétiques dans l'habitat,
- la ressource et la maîtrise de l'énergie.

Pour ces trois dossiers, nous rentrons dedans. Nous sommes loin de les avoir pris à bras-le-corps. Ce que j'ai dit en séance de travail, ce que j'ai laissé entendre hier dans les échanges avec les journalistes et ce que j'ai dit très clairement dans les micros qui m'étaient tendus et sur des dossiers aussi importants, dans ton propos, tu as dit les choses, nous nous y engageons. Nous avons indiqué encore les choses. Nous engageons des opérations en matière de production d'énergie, en matière de logement. Nous avons d'ailleurs gonflé les crédits PLH. En matière de mobilité, il y a une batterie d'opérations engagées, mais si nous voulons aller plus loin, tu l'as dit dans ton propos et nous sommes assez heureux d'avoir pu accélérer notre rythme de réalisation de nos opérations. Cela étant, nous savons que nous ne pouvons pas tout faire en un claquement de doigts. Nous devons en permanence essayer de gérer les moyens que nous sommes capables de mobiliser et ce que nous pouvons réaliser.

Nous ne voulons pas non plus charger la barque inconsidérément en termes d'ingénierie à supporter. C'est donc ainsi que nous essayons de naviguer avec ambition et avec notre stratégie financière et budgétaire que nous avons et qui nous a permis de faire beaucoup sans être endettés beaucoup, c'est exact. Cela signifie que nous avons des perspectives, mais par rapport à des enjeux de cette importance, cela peut être colossal. Je vais reprendre mon exemple habituel. Loge.GBM, rénovation d'un immeuble sur Planoise, 80 logements, coût de 40 000 € au logement (rénovation énergétique, etc.) Nous avons environ 100 000 logements à faire sur notre territoire, que ce soit en pavillon ou en appartement. Si vous faites la multiplication, cela fait 4 Md€. C'est ce qui est devant nous. Nous nous félicitons de traiter 270 logements/an, mais vous aurez fait rapidement la règle de trois. Nous serons nombreux à ne plus être là quand nous aurons fini l'opération. Néanmoins, si nous voulons aller plus vite et plus loin, il faudra mobiliser des choses.

Dans le rapport d'orientations budgétaires, vous avez même la caisse à outils, ce que nous avons évoqué longuement en PPI. Il a même été dit que si nous voulions faire 10 M€ d'emprunts supplémentaires, pour faire peut-être 10 M€ d'investissement supplémentaire une année, cela entraînerait un amortissement de 1 M€. Nous avons une taxe foncière à 4,7 M€, 5 M€, pour faire simple. Chaque fois que nous voulons 1 M€, il faut faire 20 %. Voilà la caisse à outils. Elle est là, sur la table. Il ne nous paraissait pas pertinent de l'activer cette année. Tu as tout dit dans ton propos, nous en avons encore sous le pied pour faire le programme que nous nous sommes fixé sur 2024, mais c'est vrai qu'en termes de perspective, sur ces trois enjeux majeurs, dont les équipes successives auront à se saisir avec l'ambition qu'elles souhaiteront, si elles veulent aller plus loin, il faudra évidemment aller chercher de la ressource. Le propos tenu de l'ambition aujourd'hui et des impôts supplémentaires pour demain est peut-être vrai. Ceux qui sont et qui seront aux affaires le décideront pour peut-être conduire ces politiques. Nous avons une orientation pour 2024 qui tient sans, qui n'obère pas l'avenir, mais qui, au contraire, ouvre des portes et ceux qui sont aux affaires pour les ouvrir en grand, mais il faudra aller chercher les moyens.

Je voulais quand même apporter cette précision pour que l'on comprenne bien ce que j'ai voulu dire dans ce que l'on m'a prêté et qui n'est pas faux.

M. GRIMAITRE.- Une différence encore avec l'intervention précédente de Marcel FELT. Je voulais saluer nos services. On voit le taux de réalisation qui a été fait et qui est en augmentation, et les services sont sous tension. Quand on dit qu'il faudrait encore augmenter la pression et rémunérer les personnes à la performance, je pense que nous voyons cette performance aujourd'hui. Il est important de reconnaître ce travail en augmentant les salaires. Si nous voulons rendre attractifs les emplois territoriaux et ceux de notre collectivité, il est important que les salaires augmentent. Il y a eu une prime, elle est pérennisée, ce qui donne quelques marges de manœuvre, mais je pense que sur ce point aussi, à l'avenir, il faudra sans doute aller plus loin. Nous voyons que nous avons des postes vacants que nous ne parvenons pas à pourvoir. Je voulais donc saluer le travail de nos services. Dans ce que je disais aussi sur le fait d'aller plus loin et de faire davantage, c'est vrai qu'à moyens constants au niveau de nos services, il serait difficile parfois d'aller plus loin. La question du personnel et de leur rémunération peut aussi se poser.

M. BODIN.- Très rapidement, en une minute, Gabriel, il serait bien que lors du vote du budget dans un mois, tu présentes aussi le diagramme sur l'évolution du panier fiscal et des recettes de GBM. Je l'ai sous les yeux. C'est très intéressant. Vous voyez que lorsque l'on parle d'augmentation de la fiscalité au début du mandat prochain, il sera quand même extrêmement difficile, parce que le seul paramètre sur lequel on peut jouer est globalement la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), une bonne partie des recettes étant uniquement liée à la TVA aujourd'hui. La suppression des impôts, taxe d'habitation et CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), a cette incidence. Je pense que l'on se retrouvera rapidement dans la même situation que la Région, dont la carte grise est le seul impôt qu'elle peut faire varier, ce qui a été l'objet d'un débat à la Région récemment.

Je trouve donc ce diagramme extrêmement intéressant et nous voyons l'évolution très rapide de ce qu'il s'est passé ces cinq dernières années. Sur le point global des agents de la Ville, il faut rappeler que le point d'indice n'a pas augmenté depuis plus d'une dizaine d'années. Comme pour tous les fonctionnaires en France, c'est quand même leur pouvoir d'achat qui a diminué. Si nous voulons avoir une collectivité qui reste attractive et continuer à avoir des fonctionnaires, et pas uniquement des chargés de mission sous contrat, nous devons être attractifs, y compris au niveau salarial. Le fait d'avoir des rotations parmi les fonctionnaires pose de vrais problèmes aussi dans la transmission des informations. À chaque départ d'un agent, une partie de l'information et de la compétence se perd.

M. BAULIEU.- Nous pourrons revenir sur le panier fiscal dans notre rapport budgétaire, mais en écho à ce que tu as dit, j'ajoute une petite précision. La liberté de taux sur la CFE est en réalité très relative. Elle est quasiment inexistante tout simplement parce qu'il y a un lien de taux avec les évolutions de la fiscalité de l'ensemble des communes de l'intercommunalité. C'est donc à peu près illusoire. Le vrai registre est celui du foncier bâti, et c'est pour cette raison que je citais celui-là dans mon raisonnement très grossier tout à l'heure. Cependant, nous pourrons revenir sur le panier pour qu'au moins, chacun l'ait en tête.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Je vais vous dire une chose. Nous sommes sur la performance et vous êtes d'accord. Bravo, parce que c'est important. Une fois que j'ai plaisanté auprès de vous, je peux dire que je ne vois pas comment je pourrais envisager décemment de parler de performance vis-à-vis de nos agents, parce qu'ils sont performants. Cela a été dit. Nous avons des agents, dont les rémunérations ne sont pas très élevées et qui sont très engagés. La performance, c'est tous les jours. Cela les concerne tous. La question n'est pas de faire plaisir à tout le monde, mais d'être juste et de pouvoir trouver une bonne solution. Nous espérons bien que le dialogue social dans lequel nous nous sommes engagés permettra d'apporter quelque chose de supplémentaire. Nos agents sont performants ! Tous nos agents sont performants ! Je tenais quand même à le dire. Merci à eux.

Je vous propose de clore ce magnifique débat. Je sais que vous êtes tous très fatigués, mais ne laissez pas ce qui est en train de se préparer dans notre hall, parce que c'est un moment de convivialité important.

Pour terminer, vous savez qu'en Conseil Communautaire, j'essaie de faire venir souvent des personnes qui nous amènent vraiment un regard singulier et particulier sur ce qu'il se passe sur notre territoire. Je voulais vous annoncer qu'au prochain Conseil, notre invité sera Monsieur le Préfet qui viendra nous voir. Nous pourrons alors discuter et dialoguer avec lui.

Avant de terminer, êtes-vous d'accord pour dire que nous avons bien débattu ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Le Conseil de Communauté a débattu des Orientations Budgétaires 2024.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de la tenue de ce débat par une délibération spécifique, de l'existence d'un rapport détaillé et d'annexes concernant l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs et le rapport annuel en matière de Développement Durable, ainsi que du rapport spécifique concernant la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

Bonne soirée. Merci à vous.
Applaudissements.

La séance est levée à 23h00

Le Secrétaire de séance,

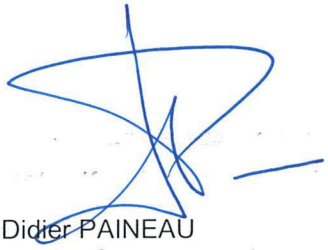

M. Didier PAINEAU
Conseiller Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon